

Université de Montréal

**LA MOBILITÉ ETHNIQUE INTERGÉNÉRATIONNELLE
CHEZ LES POPULATIONS AUTOCHTONES AU CANADA
LORS DES RECENSEMENTS DE 1996 ET DE 2001**

par

Alexandre Boucher

**Département de démographie
Faculté des arts et des sciences**

**Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade
MAÎTRE ES SCIENCES (M. Sc.)
en démographie**

Octobre, 2006

©, Alexandre Boucher, 2006



HB

821

US4

2007

V.001

1007 457 7 11

AVIS

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

NOTICE

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

LA MOBILITÉ ETHNIQUE INTERGÉNÉRATIONNELLE
CHEZ LES POPULATIONS AUTOCHTONES AU CANADA
LORS DES RECENSEMENTS DE 1996 ET DE 2001

présenté par :

Alexandre Boucher

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

.....**Robert Bourbeau**.....
président-rapporteur

.....**Norbert Robitaille**.....
directeur de recherche

.....**Éric Guimond**.....
codirecteur

.....**Marc Tremblay**.....
membre du jury

RÉSUMÉ

Lorsque nous comparons les données provenant des recensements du Canada de 1986, de 1991 et de 1996 concernant les populations autochtones, nous pouvons constater que celles-ci ont connu des croissances démographiques largement supérieures à celles qui prévalent pour l'ensemble de la population canadienne. Afin de comprendre pourquoi et comment de telles croissances ont pu survenir, plusieurs recherches ont été effectuées. Étant donné que la croissance annuelle de certaines populations autochtones dépasse le taux maximum théorique d'accroissement naturel (qui a été estimé à 5,5 % par année), que la migration internationale est presque inexistante chez les populations autochtones et que les variations dans la qualité du dénombrement ne parviennent pas à expliquer l'écart restant, la réponse qui peut apparemment justifier les accroissements démographiques des populations autochtones est la mobilité ethnique.

Dans ce mémoire, nous présenterons une analyse de la mobilité ethnique *intergénérationnelle* afin d'expliquer comment celle-ci peut affecter, de manière indirecte grâce aux naissances, le renouvellement démographique des populations autochtones au Canada. Les méthodes d'analyse qui seront utilisées pour cette recherche sont celles relevant de l'analyse démographique classique appliquée à l'étude des sous-populations. Ces méthodes ont fait leurs preuves pour d'autres sous-populations comme les groupes linguistiques.

L'élément le plus important dans cette analyse portant sur la mobilité ethnique intergénérationnelle est sans nul doute l'exogamie. En effet, nous savons que certains enfants proviennent d'unions entre deux Autochtones, certains proviennent d'unions entre deux non-Autochtones, alors qu'il y en a d'autres qui proviennent d'unions entre un Autochtone et un non-Autochtone. Pour ces dernières, l'enfant ne peut pas être à la fois un Autochtone et un non-Autochtone; il doit obligatoirement être l'un ou l'autre, mais pas les deux. Ainsi, l'identité déclarée des enfants vivant dans les unions autochtones – non autochtones est particulièrement intéressante pour l'analyse de la mobilité ethnique intergénérationnelle, mais aussi pour la démographie des populations

autochtones. Notons que le fait qu'une personne ne puisse avoir une identité ethnique à la fois autochtone et non autochtone est une contrainte provenant de la manière dont sont construits les questionnaires des recensements.

Bien qu'elles puissent représenter un problème d'ordre conceptuel, les unions exogames, qu'elles soient composées d'un Autochtone et d'un non-Autochtone ou de deux Autochtones n'ayant pas la même identité ethnique, sont les principales unions dans lesquelles la mobilité ethnique intergénérationnelle est observée. En effet, les enfants qui proviennent d'une union endogame effectuent rarement une mobilité ethnique intergénérationnelle. Par ailleurs, l'exogamie entre les populations autochtones et la population non autochtone profite, en termes absolus et relatifs, davantage aux populations autochtones, et tout particulièrement aux populations métisses.

Pour ces dernières, le phénomène derrière leur genèse, la rencontre de deux cultures, celle des Européens et celle des Amérindiens, semble être encore présent grâce aux unions exogames entre les Autochtones et les non-Autochtones. De tous les enfants d'identité métisse, ceux issus des unions endogames métisses sont bien peu nombreux comparativement à ceux provenant des unions métisses – non autochtones. Aussi, *ces derniers représentent la grande majorité des effectifs d'identité métisse*. À ceux-ci s'ajoute un nombre non négligeable d'enfants provenant des unions exogames formées entre des Indiens de l'Amérique du Nord et des non-Autochtones. À cet effet, la mobilité ethnique intergénérationnelle au sein des couples autochtones – non autochtones ne se trouve donc pas seulement à l'origine du groupe Métis. Elle continue à l'alimenter.

Enfin, nous avons constaté que la mesure de la mobilité ethnique intergénérationnelle n'est pas la même lorsque, pour une même génération, nous la mesurons à partir du groupe d'âge des 0-4 ans ou des 5-9 ans. À priori, cette dissimilitude peut paraître normale puisque la mesure du phénomène à 5-9 ans est d'autant plus entachée d'effets perturbateurs (mortalité, migration) que le temps progresse. Or, tout indique que la mobilité ethnique *intragénérationnelle* est l'un de ces

phénomènes perturbateurs faisant en sorte que la mesure de la mobilité ethnique intergénérationnelle ne demeure pas constante à chaque recensement.

De manière générale, les mobilités ethniques *intragénérationnelles* s'effectueraient principalement de la population non autochtone vers les populations autochtones. De plus, si un enfant et l'un de ses parents effectuent chacun une mobilité ethnique *intragénérationnelle*, celles-ci se font principalement vers la même identité ethnique.

Mots-clés : mobilité ethnique, génération, identité ethnique, population autochtone, Autochtone, Indien de l'Amérique du Nord, Métis, Inuit, Canada, démographie.

SUMMARY

A comparison of the 1986, 1991 and 1996 Census of Canada data on Aboriginal populations reveals a demographic growth among this group that exceeds by far the rate for the Canadian population overall. A number of research projects have been undertaken to understand why and how this growth has occurred. Given that the annual growth of some Aboriginal populations exceeds the natural rate of maximum increase (estimated at 5.5% per year), that international migration is nearly non-existent in Aboriginal populations, and that the variations in the quality of the enumeration cannot explain the remaining difference, ethnic mobility appears to be the source of the demographic growth of Aboriginal populations.

In this paper, we will present an analysis of *intergenerational* ethnic mobility to explain how it may affect (indirectly owing to births) the demographic renewal of Aboriginal populations in Canada. The methods of analysis used for this research will be those used in the traditional demographic analysis applied to the study of sub-populations. These methods have been tried and tested with other sub-populations, such as language groups.

The most significant aspect of this analysis of intergenerational ethnic mobility is, without a doubt, exogamy. We know that some children are born of the union of two Aboriginal people, some are born of the union of two non-Aboriginal people, and others are born from the union of one Aboriginal person and one non-Aboriginal person. In the latter case, a child cannot be both Aboriginal and non-Aboriginal—the child must be one or the other, not both. Thus, the reported identity of children living in Aboriginal – non-Aboriginal unions is of particular interest to the analysis of intergenerational ethnic mobility and to Aboriginal population demographics. Note that the fact that a person cannot have an ethnic identity that is both Aboriginal and non-Aboriginal is a limitation generated by the structure of the census questionnaires.

Although they represent conceptual issues, intergenerational ethnic mobility has been observed mainly in exogamous unions, regardless of whether these unions are between one Aboriginal person and one non-Aboriginal person, or two Aboriginal people of varying ethnic identity. Children born of an endogamous union are rarely involved in intergenerational ethnic mobility. Exogamy among Aboriginal populations and the non-Aboriginal population is particularly beneficial, in absolute and relative terms, to Aboriginal populations, and more specifically, to Métis populations.

For the Métis populations, the phenomenon at the root of their genesis—the meeting of two cultures: European and Amerindian—appears to have a continuing presence owing to the exogamous unions between Aboriginal people and non-Aboriginal people. Of all Métis children, the number of children born of endogamous Métis unions is far smaller than that of children born of Métis – non-Aboriginal unions. Moreover, *the latter represent the majority of the Métis community*. In addition, a significant number of children are born of exogamous unions between North American Indians and non-Aboriginal people. The intergenerational ethnic mobility within Aboriginal – non-Aboriginal couples, therefore, is not only at the origin of the Métis group; it continues to sustain it.

Finally, we noted that the measurement of intergenerational ethnic mobility is not the same where, for one generation, it is measured in the 0-4 year-old or 5-9 year-old age group. At first glance, this dissimilarity may appear normal, given that disruptive effects (mortality, migration) have an increasing impact on the measurement of the phenomenon in the 5-9 year-old age group. Every indication shows that *intragenerational* ethnic mobility is one of these disruptive effects, resulting in an inconsistent measurement of intergenerational ethnic mobility from census to census.

In general, *intragenerational* ethnic mobility occurs mainly from non-Aboriginal populations to Aboriginal populations. Moreover, where a child and one of his or her parents experience *intragenerational* ethnic mobility, it is mainly toward the same ethnic identity.

Key words: ethnic mobility, generation, ethnic identity, Aboriginal population, Aboriginal, North American Indian, Métis, Inuit, Canada, demography.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ.....	iii
SUMMARY	vi
TABLE DES MATIÈRES	ix
LISTE DES TABLEAUX.....	xii
LISTE DES FIGURES	xvi
DÉDICACE	xvii
REMERCIEMENTS	xviii
AVANT-PROPOS	xix
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1 DÉFINITION DU PHÉNOMÈNE ET DU PROBLÈME	4
1.1 <i>La mobilité ethnique : un phénomène démographique</i>	4
1.2 <i>Revue de la littérature</i>	6
1.2.1 <u>L'intérêt pour la mobilité ethnique chez les populations autochtones</u>	6
1.2.2 <u>L'importance de la mobilité ethnique chez les populations autochtones</u>	8
1.2.3 <u>L'intérêt du volet intergénérationnel de la mobilité ethnique chez les populations autochtones</u>	10
1.3 <i>La problématique</i>	14
CHAPITRE 2 ASPECTS THÉORIQUES RELIÉS À L'ÉTUDE DE LA MOBILITÉ ETHNIQUE INTERGÉNÉRATIONNELLE	17
2.1 <i>Élaboration d'une terminologie adaptée au domaine de notre recherche</i>	17
2.2 <i>Les modèles d'analyse</i>	21
2.2.1 <u>Les indicateurs généraux</u>	22
2.2.2 <u>Les indicateurs propres à une identité particulière</u>	22
2.3 <i>Les données nécessaires à l'analyse, leur source et leurs qualités</i>	27

2.3.1	<u>Présentation des données</u>	27
2.3.2	<u>La qualité de la source des données</u>	29
2.3.2.1	<u>Les erreurs imputables aux recensements</u>	29
2.3.2.2	<u>Les erreurs attribuables au domaine de notre étude</u>	31
2.3.2.3	<u>Les déficiences des données dues à la manière dont elles ont été extraites</u>	33
2.4	<i>Autres points importants à considérer pour l'analyse des résultats</i>	35
2.4.1	<u>Définir qui sont les Autochtones</u>	35
2.4.2	<u>Différenciation entre les diverses unions</u>	38
2.4.3	<u>Définir les identités ethniques parentales</u>	39
2.4.4	<u>Autres balises</u>	40
CHAPITRE 3 ANALYSE DES RÉSULTATS, 1^{ÈRE} PARTIE : LA MOBILITÉ ETHNIQUE INTERGÉNÉRATIONNELLE DES 0-4 ANS		44
3.1	<i>Aperçu général de la mobilité ethnique intergénérationnelle et sa dynamique au sein des unions endogames</i>	45
3.2	<i>Dynamique détaillée de la mobilité ethnique intergénérationnelle au sein des unions exogames</i>	56
3.2.1	<u>La mobilité ethnique intergénérationnelle dans les unions mixtes</u>	57
3.2.2	<u>La mobilité ethnique intergénérationnelle dans les unions complexes</u>	61
3.3	<i>Répercussions de la mobilité ethnique intergénérationnelle sur la transmission des identités ethniques</i>	64
3.4	<i>Conclusion</i>	74
CHAPITRE 4 ANALYSE DES RÉSULTATS, 2^E PARTIE : COMPARAISON LONGITUDINALE DE LA MESURE DE LA MOBILITÉ ETHNIQUE INTERGÉNÉRATIONNELLE .		77
4.1	<i>Les changements dans la répartition des effectifs</i>	78
4.2	<i>Les changements provoqués sur la transmission des identités ethniques</i>	89
4.3	<i>Conclusion</i>	95
CONCLUSION		98
BIBLIOGRAPHIE		103
ANNEXES		XX
Annexe 1	Glossaire	xxi

Annexe 2 Abréviations des indices présentés	xxv
Annexe 3 Questionnaires longs des recensements canadiens de 1996 et de 2001 (extraits).....	xxviii
Annexe 4 Réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés, Canada, 1996 et 2001	xxxii
Annexe 5 Distribution des enfants de moins de 10 ans vivant dans une famille comportant un couple de sexe opposé selon le groupe d'âge, l'identité ethnique parentale et l'identité ethnique déclarée, Canada, 1996 et 2001	xxxv
Annexe 6 Distribution de la population canadienne selon le groupe d'âge et le groupe autochtone, Canada, 1996 et 2001	xlii
Annexe 7 Tableaux complémentaires	xliv
Annexe 8 Explications concernant notre présomption selon laquelle la mobilité ethnique intragénérationnelle affecte l'analyse longitudinale de la mobilité ethnique intergénérationnelle	xlviii

LISTE DES TABLEAUX

Tableau II.1 :	Rappel de la terminologie adoptée et des points importants de notre étude.....	42
Tableau III.1 :	Distribution relative (%) des effectifs selon l'identité ethnique parentale, 0-4 ans, Canada, 1996 et 2001	46
Tableau III.2 :	Distribution relative (%) des effectifs selon l'identité ethnique déclarée, 0-4 ans, Canada, 1996 et 2001	46
Tableau III.3 :	Distribution relative (%) des effectifs selon l'identité ethnique déclarée, identités ethniques parentales, 0-4 ans, Canada, 1996	54
Tableau III.4 :	Distribution relative (%) des effectifs selon l'identité ethnique déclarée, identités ethniques parentales, 0-4 ans, Canada, 2001	54
Tableau III.5 :	Distribution relative (%) des effectifs d'identité ethnique parentale complexe selon l'identité ethnique déclarée de l'enfant et l'identité ethnique déclarée des parents (type d'union complexe), 0-4 ans, Canada, 1996	62
Tableau III.6 :	Distribution relative (%) des effectifs d'identité ethnique parentale complexe selon l'identité ethnique déclarée de l'enfant et l'identité ethnique déclarée des parents (type d'union complexe), 0-4 ans, Canada, 2001	63
Tableau III.7 :	Indice de continuité ethnique intergénérationnelle selon le type d'union, identités ethniques, 0-4 ans, Canada, 1996 et 2001	66
Tableau III.8 :	Proportion (%) des enfants vivant dans une union exogame, identité ethnique déclarée du parent, 0-4 ans, Canada, 1996 et 2001	66
Tableau III.9 :	Indice de continuité ethnique générale selon le type de l'union, identité ethnique, 0-4 ans, Canada, 1996 et 2001	70
Tableau III.10 :	Seuil critique de l'indice de continuité ethnique générale (tous types d'union confondus) au-delà duquel la mobilité ethnique intergénérationnelle a un effet positif selon la proportion d'enfants vivant dans une union exogame, identités ethniques, 0-4 ans, Canada, 1996 et 2001	70
Tableau III.11 :	Distribution relative (%) des enfants selon l'identité déclarée des parents (type d'union), identité ethnique déclarée de l'enfant, 0-4 ans, Canada, 1996	72

Tableau III.12 :	Distribution relative (%) des enfants selon l'identité déclarée des parents (type d'union), identité ethnique déclarée de l'enfant, 0-4 ans, Canada, 2001	73
Tableau IV.1 :	Variations pour la période intercensitaire 1996-2001 de la distribution des effectifs selon l'identité ethnique parentale et l'identité ethnique déclarée, cohorte des 0-4 ans au moment du recensement de 1996, Canada	79
Tableau IV.2 :	Indice de continuité ethnique intergénérationnelle selon le type d'union, identités ethniques, cohorte des 0-4 ans au moment du recensement de 1996, Canada, 1996 et 2001	91
Tableau IV.3 :	Proportion (%) des enfants vivant dans une union exogame, identité ethnique du parent, cohorte des 0-4 ans au moment du recensement de 1996, Canada, 1996 et 2001	91
Tableau IV.4 :	Indice de continuité ethnique générale selon le type d'union, identités ethniques, cohorte des 0-4 ans au moment du recensement de 1996, Canada, 1996 et 2001	93
Tableau IV.5 :	Seuil critique de l'indice de continuité ethnique générale (tous types d'union confondus) au-delà duquel la mobilité ethnique intergénérationnelle a un effet positif selon la proportion des enfants vivant dans une union exogame, identités ethniques, cohorte des 0-4 ans au moment du recensement de 1996, Canada, 1996 et 2001	93
Tableau A-1 :	Réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés lors du recensement canadien de 1996	xxxii
Tableau A-2 :	Réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés lors du recensement canadien de 2001	xxxiv
Tableau B-1 :	Distribution des enfants vivant dans une famille de recensement comptant un couple de sexe opposé selon l'identité ethnique parentale et l'identité ethnique déclarée, 0-4 ans, Canada, 1996	xxxvi
Tableau B-2 :	Distribution des enfants vivant dans une famille de recensement comptant un couple de sexe opposé selon l'identité ethnique parentale et l'identité ethnique déclarée, 0-4 ans, Canada, 2001	xxxvi
Tableau B-3 :	Distribution des enfants vivant dans une famille de recensement comptant un couple de sexe opposé selon l'identité ethnique parentale et l'identité ethnique déclarée, 5-9 ans, Canada, 2001	xxxvii

Tableau B-4 :	Distribution des enfants d'identité ethnique parentale mixte vivant dans une famille de recensement comptant un couple de sexe opposé selon l'identité ethnique déclarée de l'enfant et l'identité ethnique déclarée du parent autochtone, 0-4 ans, Canada, 1996.....	xxxvii
Tableau B-5 :	Distribution des enfants d'identité ethnique parentale mixte vivant dans une famille de recensement comptant un couple de sexe opposé selon l'identité ethnique déclarée de l'enfant et l'identité ethnique déclarée du parent autochtone, 0-4 ans, Canada, 2001	xxxviii
Tableau B-6 :	Distribution des enfants d'identité ethnique parentale mixte vivant dans une famille de recensement comptant un couple de sexe opposé selon l'identité ethnique déclarée de l'enfant et l'identité ethnique déclarée du parent autochtone, 5-9 ans, Canada, 2001	xxxviii
Tableau B-7:	Distribution des enfants d'identité ethnique parentale complexe vivant dans une famille de recensement comptant un couple de sexe opposé selon l'identité ethnique déclarée de l'enfant et l'identité ethnique déclarée des parents (type d'union complexe), 0-4 ans, Canada, 1996	xxxix
Tableau B-8:	Distribution des enfants d'identité ethnique parentale complexe vivant dans une famille de recensement comptant un couple de sexe opposé selon l'identité ethnique déclarée de l'enfant et l'identité ethnique déclarée des parents (type d'union complexe), 0-4 ans, Canada, 2001 xl	
Tableau B-9 :	Distribution des enfants d'identité ethnique parentale complexe vivant dans une famille de recensement comptant un couple de sexe opposé selon l'identité ethnique déclarée de l'enfant et l'identité ethnique déclarée des parents (type d'union complexe), 5-9 ans, Canada, 2001	xli
Tableau C-1 :	Distribution de la population selon les groupes autochtones, par groupes d'âge, Canada, 1996.....	xliii
Tableau C-2 :	Distribution de la population selon les groupes autochtones, par groupes d'âge, Canada, 2001	xliii
Tableau D-1 :	Variations pour la période intercensitaire 1996-2001 de la distribution des effectifs d'identité ethnique parentale complexe selon l'identité ethnique déclarée de l'enfant et l'identité ethnique déclarée des parents (type d'union complexe), cohorte des 0-4 ans au moment du recensement de 1996, Canada.....	xliv
Tableau D-2 :	Distribution relative (%) des enfants selon l'identité déclarée des parents (type d'union), identité ethnique déclarée de l'enfant, 5-9 ans, Canada, 2001	xlvi

Tableau D-3 :	Variations pour la période intercensitaire 1996-2001 de la distribution relative (%) des enfants selon l'identité déclarée des parents (type d'union), identité ethnique déclarée de l'enfant, cohorte des 0-4 ans au moment du recensement de 1996, Canada	xlvii
Tableau E-1 :	Taux de mortalité (‰) de 0-4 ans à 5-9 ans calculé par la formule du quotient perspectif, selon le sexe, Canada, 1985-1987, 1990-1992, 1995-1997	li
Tableau E-2 :	Population de moins de 15 ans selon le groupe d'âge, Canada, recensements de 1996 et 2001	lii
Tableau E-3 :	Enfants de moins de 15 ans dans les familles de recensement dans les ménages privés, selon le groupe d'âge et la structure de la famille, pour le Canada, 1996	lv
Tableau E-4 :	Enfants de moins de 15 ans dans les familles de recensement dans les ménages privés, selon le groupe d'âge et la structure de la famille, pour le Canada, 2001	lv

LISTE DES FIGURES

Figure 1.1 :	Règles générales concernant la transmission intergénérationnelle du statut légal d'Indien	12
Figure 2.1 :	Représentation schématique des différentes possibilités de transmission intergénérationnelle des identités ethniques des parents selon l'identité ethnique du père, de la mère et de l'enfant	20
Figure 2.2 :	Représentation schématique des différentes appartenances aux groupes autochtones reconnus au Canada pour les recensements canadiens de 1996 et de 2001	33
Figure 2.3 :	Schéma de définition des personnes dites être des Autochtones selon les recensements canadiens de 1996 et de 2001	37
Figure 3.1 :	Diagramme des soldes nets et des échanges nets pour chaque identité ethnique, 0-4 ans, Canada, 1996	50
Figure 3.2 :	Diagramme des soldes nets et des échanges nets pour chaque identité ethnique, 0-4 ans, Canada, 2001	51
Figure 3.3 :	Diagramme des flux de l'identité parentale mixte selon l'identité ethnique déclarée de l'enfant et l'identité ethnique déclarée des parents (type d'union mixte), 0-4 ans, Canada, 1996.....	58
Figure 3.4 :	Diagramme des flux de l'identité parentale mixte selon l'identité ethnique déclarée de l'enfant et l'identité ethnique déclarée des parents (type d'union mixte), 0-4 ans, Canada, 2001	59
Figure 4.1 :	Diagramme des soldes nets et des échanges nets pour chaque identité ethnique, 5-9 ans, Canada, 2001	82
Figure 4.2 :	Variations pour la période intercensitaire 1996-2001 des soldes nets et des échanges nets pour chaque identité ethnique, cohorte des 0-4 ans au moment du recensement de 1996, Canada.....	83
Figure 4.3 :	Diagramme des flux de l'identité parentale mixte selon l'identité ethnique déclarée de l'enfant et l'identité ethnique déclarée des parents (type d'union mixte), 5-9 ans, Canada, 2001.....	84
Figure 4.4 :	Variations pour la période intercensitaire 1996-2001 des flux de l'identité parentale mixte selon l'identité ethnique déclarée de l'enfant et l'identité ethnique déclarée des parents (type d'union mixte), cohorte des 0-4 ans en 1996, Canada.....	85

DÉDICACE

À Stéphane

Bien que je ne l'aie jamais rencontré,
j'ai le pressentiment que, depuis mes 18 ans,
ma vie est, en quelque sorte, le prolongement de la sienne.

REMERCIEMENTS

Tout d'abord, je tiens à remercier conjointement mes directeur et co-directeur de recherche, MM. Norbert Robitaille et Éric Guimond, pour le sujet de mémoire qu'ils m'ont généreusement proposé : *la mobilité ethnique intergénérationnelle chez les populations autochtones*. Pour moi, ce sujet consistait à relever deux défis à la fois : rédiger un mémoire concernant les Autochtones (ce qui est peu fréquent au département de démographie) et étudier un phénomène démographique (la mobilité ethnique) qui consistait à sortir largement des sentiers normalement empruntés par les démographes.

De manière individuelle, je tiens à gratifier M. Norbert Robitaille pour l'encadrement et les nombreux conseils qu'il m'a apportés. Tout au long de ce périple, il a su m'orienter sur la bonne voie et a fait preuve d'un enthousiasme débordant qui m'a continuellement donné le goût de me surpasser. Toute ma reconnaissance va également à M. Éric Guimond qui, par ses précieux commentaires, m'a permis de cheminer avec aisance dans l'univers des enjeux autochtones. Son savoir concernant ce champ de spécialisation me fut capital lors de la rédaction de ce mémoire. Malgré ses nombreux engagements, ce dernier s'est toujours montré très présent.

Par ailleurs, je tiens à remercier le Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour son apport financier lors de la réalisation de ce mémoire ainsi que pour l'obtention des données auprès de Statistique Canada. De plus, je tiens à honorer tout le personnel du département de démographie qui, d'une manière ou d'une autre, a pu m'apporter son aide.

Finalement, un merci tout particulier à ma compagne Isabelle pour son soutien et le temps qu'elle a consacré à lire, scruter et surtout commenter chaque partie de mon mémoire.

AVANT-PROPOS

Malgré le fait que nous l'utilisions dans le titre de ce mémoire, le mot *Autochtone*, ainsi que tous ceux se rapportant à cette racine étymologique, est un raccourci linguistique qui, au Canada, désigne généralement les personnes suivantes : les membres des Premières nations (les Indiens de l'Amérique du Nord), les Métis et les Inuit. Puisque nous estimons que l'emploi du mot *Autochtone* permet d'alléger considérablement le texte, nous croyons que son utilisation peut être justifiée dans ce mémoire.

De plus, puisque la mobilité ethnique est un sujet encore peu documenté de la part des démographes, les notions utilisées dans cette recherche n'ont pas nécessairement le même sens que ceux habituellement véhiculés par les autres études concernant, entre autres, les populations autochtones. Aussi, les sections 2.1 et 2.4 permettront de clarifier le sens de chaque notion lorsqu'il ne sera pas nécessairement le même que celui habituellement véhiculé par les autres études.

Enfin, pour le lecteur qui, avant d'entamer la lecture de ce mémoire, désire avoir davantage d'informations à propos de la mobilité ethnique chez les populations autochtones au Canada, nous lui recommandons de lire les articles de Guimond (1994, 1999, 2003a et 2003b), de Robitaille et Choinière (1987) et de Robitaille et Guimond (1994 et 2003). Si le lecteur désire plus d'informations sur les Autochtones, nous suggérons les textes de Clatworthy (2003) et de Kerr, Guimond et Norris (2003), auxquels peuvent s'ajouter les premiers articles de la *Loi sur les Indiens* (Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, 2004).

INTRODUCTION

En démographie, la variation des effectifs d'une population est le résultat des accroissements naturel (naissances - décès) et migratoire (immigrants - émigrants) de celle-ci. Toutefois, en ce qui concerne les populations autochtones au Canada, leurs croissances démographiques ne sont que partiellement expliquées, et ce, même en tenant compte de la variation de la qualité des dénombrements effectués lors des recensements. À priori, une réponse simple, mais non suffisante, consisterait à énoncer que les divers concepts reliés à l'« autochtonéité » (caractère de ce qui fait d'une personne un Autochtone) possèdent des limites floues. Bien que ceci doive être pris en considération, tout indique que des éléments exogènes à la démographie sont aussi responsables de ces croissances démographiques¹. L'un de ces éléments exogènes est la *Loi sur les Indiens*.

Depuis qu'elle existe, la *Loi sur les Indiens* a subi plusieurs transformations, parfois majeures². De sa promulgation en 1876 visant à réunir et amender toutes les lois précédentes concernant les Autochtones dans toutes les provinces et territoires alors existants, elle a été modifiée en profondeur le 4 septembre 1951 (Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, 1980). Les dernières modifications d'importance qui lui ont été apportées remontent au 17 avril 1985 par l'adoption du *projet de loi C-31*. Puisque ce changement législatif a eu pour effet de redéfinir les personnes ayant droit au statut légal d'Indien (appelées les *Indiens inscrits*) ainsi que les règles régissant la transmission de ce statut légal d'Indien entre les parents et leurs enfants, il s'en est suivi que la population indienne inscrite au Canada a connu une énorme croissance démographique.

Pour la période intercensitaire de 1986-1991, tout indique que ces accroissements démographiques sont imputables à la loi C-31 étant donné que plusieurs personnes, surtout des femmes, ont pu récupérer leur statut légal d'Indien. Cependant, en ce qui

¹ Pensons, par exemple, aux événements survenus au Québec en 1990 (*Crise d'Oka*) et près de Miramichi au Nouveau-Brunswick en 1999.

² Voir Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (2004) pour connaître la *Loi sur les Indiens* qui a cours actuellement.

concerne la période intercensitaire de 1991-1996, la législature fédérale de 1985 ne peut plus être utilisée comme principal facteur explicatif. De toutes les réintégrations autorisées au *Registre des Indiens*³ jusqu'en 1996 à la suite de l'entrée en vigueur de loi C-31, une grande majorité de ces réinscriptions ont été autorisées avant 1991⁴.

L'objectif général de notre travail consistera à analyser la mobilité ethnique afin de comprendre comment celle-ci parvient à affecter les croissances démographiques des populations autochtones au Canada. Comme pour la mobilité linguistique⁵, la mobilité ethnique se présente sous deux formes : elle peut être *intragénérationnelle* ou *intergénérationnelle*. Notre travail sera d'étudier la dynamique de la mobilité ethnique *intergénérationnelle* dans la famille. De plus, nous tenterons, dans une certaine mesure, de déterminer la place qu'elle occupe dans les croissances démographiques que connaissent les populations autochtones.

Notre mémoire comporte trois parties disposées en quatre chapitres. Dans la première (chapitre un), nous discuterons du phénomène lui-même. À l'aide d'une revue de la littérature s'approchant de notre sujet d'étude⁶, nous définirons l'ensemble de la problématique sur laquelle repose notre étude ainsi que les questions auxquelles nous répondrons lors de notre analyse des résultats. À la deuxième partie (chapitre deux), nous exposerons divers concepts théoriques concernant l'étude de la mobilité ethnique *intergénérationnelle*. Nous y introduirons les outils et les définitions dont nous nous servirons lors de l'analyse des résultats.

Enfin, la troisième et dernière partie (chapitres trois et quatre) sera l'analyse des résultats. D'une part, au troisième chapitre, nous traiterons de la mobilité ethnique

³ Le *Registre des Indiens* est un répertoire administré par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien qui contient diverses informations dont le nom des personnes possédant le statut légal d'Indien.

⁴ Si nous ne nous en tenons qu'aux données véhiculées par le Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, des 103 000 réintégrations autorisées jusqu'au 31 décembre 1996, plus de 70 000 ont eu lieu avant le 31 décembre 1990 (Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, 1997, p. 59, figure 40).

⁵ Voir Tremblay (1988).

⁶ Nous disons « une littérature s'approchant de notre sujet d'étude » puisqu'il ne semble exister, à ce jour, que très peu de recherche s'intéressant à la mobilité ethnique, et encore moins pour ce qui est de son volet *intergénérationnel*.

intergénérationnelle pour les enfants de moins de cinq ans des recensements canadiens de 1996 et de 2001. De plus, nous porterons un intérêt tout particulier à la mobilité ethnique intergénérationnelle qui se produit dans les unions exogames, et particulièrement en ce qui concerne les unions exogames entre Autochtones et non-Autochtones. Au chapitre suivant, l'analyse des résultats consistera à faire une étude longitudinale de la mobilité ethnique intergénérationnelle. Outre le fait d'évaluer la robustesse des outils d'analyse utilisés, cette étude longitudinale permettra d'analyser la cohérence de la mesure de la mobilité ethnique intergénérationnelle entre les groupes d'âge 0-4 ans et 5-9 ans pour une même cohorte, c'est-à-dire si la mesure du phénomène demeure sensiblement la même à 5-9 ans étant donné une présence accrue d'interférences provenant des autres phénomènes démographiques au sein de ce groupe d'âge⁷.

Avant d'entrer dans le vif du sujet de notre travail, nous désirons mentionner que, une fois notre analyse des résultats faite, nous ne nous attendons pas à ce que le voile entourant la mobilité ethnique intergénérationnelle soit complètement levé. Même si nous souhaitons ardemment que notre étude puisse contribuer d'une manière significative à l'étude démographique des populations autochtones, une étude sur des groupes ethniques est plutôt difficile à mener à terme avec une précision quasi-absolue à cause du flou que comportent les définitions ainsi que la disponibilité des données. De plus, en démographie, le phénomène de la mobilité ethnique demeure un sujet relativement nouveau.

⁷ Au Canada, le groupe d'âge nous assurant un minimum d'interférences de la part des autres phénomènes démographiques est celui des 0-4 ans, d'où ce choix pour la première partie de l'analyse des résultats.

CHAPITRE 1

Définition du phénomène et du problème

En démographie, la mobilité ethnique intergénérationnelle n'est pas un sujet couramment abordé, et ce, même si elle suscite un certain intérêt chez certains chercheurs. À cet effet, l'objectif principal de ce premier chapitre est d'introduire le phénomène qu'est la mobilité ethnique ainsi que la problématique et les questions autour desquelles gravite l'ensemble de notre étude. Pour ce faire, à la section 1.1, nous montrerons que la mobilité ethnique est un phénomène démographique et nous définirons les deux manières dont elle peut être observée. Par la suite, à la section 1.2, nous exposerons une revue de la littérature nous permettant de connaître d'où émane cet intérêt pour la mobilité ethnique chez les Autochtones au Canada. Enfin, à la section 1.3, nous présenterons la problématique à laquelle nous répondrons lors de l'analyse des résultats.

1.1 La mobilité ethnique : un phénomène démographique

Lorsque nous faisons usage du mot *mobilité*, cela sert à signifier qu'une personne passe d'un état à un autre. Plus souvent qu'autrement, nous l'associons au phénomène démographique de la migration. Cependant, celle-ci n'est qu'un type de mobilité, soit la mobilité géographique. Parmi les autres phénomènes démographiques étant aussi des mobilités, nous pouvons mentionner la mobilité linguistique qui, généralement, consiste en un changement de la langue parlée par un individu.

De manière générale, pour percevoir une mobilité, quelque soit sa nature, au sein d'une population, il est nécessaire que cette dernière ait été divisée en sous-populations ou qu'elle soit en contact avec d'autres populations qui lui sont semblables. À cet effet, Vallin rappelle que l'univers de l'analyse démographique est :

[...] un ensemble humain fait d'individus répondant à une même définition, que ce soit en fonction du critère le plus communément utilisé pour identifier une population (personnes résidant sur un territoire donné) ou de tout autre critère permettant de distinguer, au sein de telles populations, des sous-populations rassemblant les individus ayant en commun une caractéristique particulière (yeux bleus, sexe masculin, cadre supérieur, résidence en ville, etc.) (Vallin, 2001, p. 13).

À ceci, il ajoute que l'objet privilégié de l'analyse démographique est le mouvement de la population (la variation des effectifs), mouvement dans lequel est incluse la mobilité. Ainsi, qu'il s'agisse du lieu de résidence de fait ou de droit pour la mobilité géographique et de la langue maternelle ou parlée pour la mobilité linguistique, le critère se rattachant à la mobilité ethnique au sein d'une population est l'appartenance (l'identité) ethnique.

Maintenant que le critère permettant de définir la mobilité ethnique a été exposé, nous allons exposer la caractéristique propre aux deux volets que ce phénomène démographique revêt : l'*intragénérationnel* et l'*intergénérationnel*⁸. Puisque ces deux expressions ont la même racine étymologique, soit *génération*, il nous suffit d'établir la différence entre les deux préfixes utilisés.

En utilisant le préfixe *intra*, nous faisons allusion au fait que la mobilité ethnique observée se passe à l'intérieur d'une seule génération. À l'opposé, avoir recours au préfixe *inter* indique que la mobilité ethnique implique, à tout le moins, deux générations. Ainsi, la mobilité ethnique est dite *intragénérationnelle* lorsqu'elle est observée chez une même personne à deux moments dans le temps (t et $t+n$ où n représente l'intervalle de temps considéré) et elle est dite *intergénérationnelle* lorsqu'elle s'intéresse au fait qu'un groupe ethnique contribue, par sa progéniture, aux effectifs d'un autre groupe ethnique. Plus généralement, la mobilité ethnique intergénérationnelle est mesurée au sein de la famille, soit entre parents et enfants.

⁸ Notons que ces deux expressions ne sont pas récentes puisqu'elles ont déjà été utilisées par d'autres auteurs dont Robitaille et Choinière (1987) et Tremblay (1988).

1.2 *Revue de la littérature*

Étant donné que la mobilité ethnique est un sujet qui, jusqu'à ce jour, est encore peu documenté par comparaison à bien d'autres mobilités démographiques (pensons à la mobilité linguistique par exemple), l'objectif de cette revue de la littérature est de faire état des connaissances actuelles sur le phénomène chez les populations autochtones, et plus précisément celles au Canada⁹. De plus, elle saura répondre à trois interrogations que peut soulever notre sujet de recherche : 1- *D'où vient cet intérêt pour la mobilité ethnique chez les populations autochtones ?* ; 2- *D'où provient l'importance toute particulière de ce phénomène chez les populations autochtones ?* ; et 3- *Pourquoi est-il intéressant d'analyser l'aspect intergénérationnel de la mobilité ethnique chez les populations autochtones ?*

1.2.1 L'intérêt pour la mobilité ethnique chez les populations autochtones

L'un des premiers ouvrages à faire mention de la mobilité ethnique chez les populations autochtones au Canada est celui de Robitaille et Choinière (1987). Bien qu'ils ne mesurent pas l'ampleur comme telle du phénomène, ils l'associent à la mobilité linguistique puisque la langue constitue, pour les auteurs, un élément important dans le processus de mobilité ethnique.

Quelques années plus tard, plus précisément en 1994, Robitaille et Guimond se sont à leur tour intéressés à la mobilité ethnique chez les populations autochtones. Contrairement à Robitaille et Choinière (1987) qui l'avaient indirectement associé à la mobilité linguistique, les auteurs ont estimé l'ampleur du phénomène. Pour ce faire, ils ont eu recours à la méthode des résidus en retranchant successivement les accroissements naturel et migratoire de l'accroissement total. Un élément très important

⁹ Bien que la présente revue de la littérature ne concerne que la mobilité ethnique chez les populations autochtones au Canada, le phénomène a déjà fait parti d'analyse pour d'autres populations dont, entre autres, celles de la province de la Nouvelle-Écosse (Castonguay 1977), de la Russie (Anderson et Silver, 1983), ainsi que des Autochtones aux États-Unis (Eschbach, 1993).

qui se doit d'être souligné par rapport au travail que Robitaille et Guimond (1994) ont fait concerne la manière dont sont calculés les effectifs des populations autochtones.

Dans leur article, Robitaille et Choinière (1987) avaient énoncé ceci à propos de l'accroissement démographique calculé à partir des recensements pour la population autochtone :

[...] l'accroissement de la population autochtone obtenu à partir des effectifs fournis aux différents recensements ne correspond pas exactement à l'accroissement naturel. Les changements de définition de l'origine ethnique ainsi que les variations dans la couverture de la population ont pour effet de présenter des effectifs qui ne sont pas directement comparables d'un recensement à l'autre. Les taux d'accroissements obtenus pour ces effectifs ne représentent donc pas la réalité (Robitaille et Choinière, 1987, p. 12).

Par contre, pour Robitaille et Guimond (1994), ce changement de définition ne s'applique pas puisque les définitions sont demeurées les mêmes lors des recensements de 1986 et de 1991.

Un autre texte qui fait mention de la mobilité ethnique chez les populations autochtones est celui de Kerr, Guimond et Norris (2003). Pour cet article, les auteurs examinent les projections démographiques portant sur les populations autochtones établies dans le cadre de la Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA) afin de faire comprendre pourquoi bon nombre de ces projections ont pu sous-estimer les effectifs des populations autochtones recensés en 1996¹⁰.

Après avoir exposé l'essentiel de la méthodologie employée pour la réalisation de ces projections, les auteurs analysent différents facteurs qui auraient pu occasionner les erreurs d'estimation encourues. Outre les changements législatifs provoqués par la loi C-31 de 1985 concernant la transmission du statut légal d'indien et l'appartenance à

¹⁰ Parmi les quelques projections que les auteurs présentent, la seule à ne pas avoir sous-estimé le nombre d'effectifs recensés en 1996 est celle concernant les populations inuites et dont la croissance démographique est la plus forte.

une Première nation, ils estiment que la mobilité ethnique *intragénérationnelle* est l'un de ces facteurs.

1.2.2 L'importance de la mobilité ethnique chez les populations autochtones

À en juger par la méthodologie employée par Robitaille et Guimond (1994) pour décomposer la croissance démographique de la population autochtone en ses composantes, il est possible d'affirmer que la mobilité ethnique, et plus particulièrement son volet *intragénérationnel*, est l'une de ces composantes. Toutefois, nous pouvons nous questionner sur la présence réelle du phénomène; se pourrait-il que ce soit la manipulation des données (questionnaires, erreurs de couvertures, etc.) qui entraîne toujours la même conclusion : la mobilité ethnique est un facteur expliquant les fortes croissances démographiques des populations autochtones. C'est à partir de cette interrogation que Guimond (1999, 2003a et 2003b) a voulu démontrer que les croissances démographiques des populations autochtones au Canada sont dues en partie à la mobilité ethnique et que ce n'est pas la manipulation des données qui engendre cette conclusion. Pour montrer que la mobilité ethnique affecte bel et bien la démographie des populations autochtones, l'auteur fait appel au raisonnement par l'absurde¹¹.

Après avoir défini les populations autochtones uniquement sur la base de l'appartenance ethnique (identité ethnique) à l'un des trois groupes autochtones reconnus par la constitution canadienne (groupes qui sont : Indien de l'Amérique du Nord, Métis et Inuit), l'auteur établit les croissances annuelles moyennes de 1986 à 1996 grâce aux recensements canadiens. De ces croissances, il retranche les accroissements naturel et migratoire. Puisque les données concernant les naissances et les décès au sein des populations autochtones sous-estiment la réalité, l'auteur s'en remet au maximum théorique d'accroissement naturel (maximum qui est estimé à 5,5 % par année¹²). En retranchant ce maximum théorique des croissances annuelles moyennes des groupes Indien de l'Amérique du Nord (7,1 % par année pour la période 1986-1991) et Métis

¹¹ Le raisonnement par l'absurde est un processus qui consiste à nier la présence de l'élément qui doit être montré, pour conclure que cet élément est bel et bien présent.

¹² Guimond (1999, 2003a et 2003b).

(6,7 % par année pour la période 1991-1996), il parvient à montrer que d'autres phénomènes sont présents. En ce qui concerne l'accroissement migratoire, Guimond (2003b) énonce qu'il est très faible, voire nul.

Les phénomènes démographiques n'ayant pu expliquer entièrement les croissances démographiques des populations autochtones, l'auteur entreprend d'examiner la qualité des sources de données. À cet effet, il émet la remarque suivante :

In order for differential undercoverage to be the only explanation for the difference observed between the 7% increase in the Indian population between 1986 and 1991 and the highest rate of natural increase observed at present (3.5%), the quality of enumeration would have improved by more than 15% between 1986 and 1991. According to the information available on the undercoverage of the population residing on fully enumerated Indian reserves, there was no significant change in the quality of the enumeration between 1991 (12.6%) and 1996 (13.4%). On this basis, we can conclude that there is no significant error in the measurement of growth rates due to undercoverage (Guimond, 2003a, pp. 94-96).

Étant donné que les accroissements naturel et migratoire ainsi que les variations des dénombrements ne peuvent pas expliquer totalement les croissances démographiques annuelles moyennes des populations autochtones, l'auteur examine une dernière avenue possible, c'est-à-dire la mobilité ethnique. Enfin, afin de renforcer son raisonnement, Guimond (1999, 2003a et 2003b) donne quelques exemples dont celui-ci portant sur le niveau d'éducation chez les populations autochtones :

[...] To illustrate the effect of ethnic mobility, we again adopt a cohort approach. In order to tease out actual improvement in educational attainment, the analysis is limited to persons aged 35 and over in 1986 (45 and over in 1996), whom we can safely assume to have completed the school phase of their lives. If there is no ethnic mobility, then the increase in the number of university graduates in this cohort, if any, should be marginal.

This is exactly the case for the non-Aboriginal population: between 1986 and 1996, the number of university graduates belonging to the cohort aged 35 and over increased by only 1 %. In the case of the Aboriginal population, the growth in

the number of university graduates is spectacular: 97%! As an explanation, some might argue that many Aboriginal people go back to school and obtain their degree at a later age than non-Aboriginal people. Census data reveal that, for this particular cohort in 1996, the school attendance rates of Aboriginal people (3.7%) and non-Aboriginal (2.8%) were similarly low. Therefore, the only explanation left is once again ethnic mobility. Based on this analysis, we can conclude that, generally speaking, persons who “drifted” into the Aboriginal population in 1996 have higher education than those who reported being Aboriginal in both 1986 and 1996 Censuses (Guimond, 2003a, pp. 102-103).

1.2.3 L'intérêt du volet intergénérationnel de la mobilité ethnique chez les populations autochtones

Le dernier point à aborder au cours de cette revue de la littérature concerne le pourquoi d'une étude sur le volet intergénérationnel de la mobilité ethnique chez les populations autochtones. À première vue, cela peut paraître anodin de s'intéresser à une mobilité intergénérationnelle. Comme nous l'avons mentionné à la section précédente, la mobilité ethnique intergénérationnelle est généralement mesurée au sein de la famille (entre parents et enfants). De plus, elle devient particulièrement intéressante lorsque l'exogamie est considérée, ce qu'ont fait Robitaille et Guimond (2003). Dans la première partie de leur article, les auteurs traitent des « *Limites du cadre classique d'analyse de la reproduction* » en intégrant l'application du taux de fécondité générale aux unions exogames dans le cas de la mobilité ethnique intergénérationnelle. À cet effet, ils concluent que le cadre classique de l'analyse de la reproduction n'est pas adapté à l'exogamie concernant les populations autochtones lorsqu'ils émettent le commentaire suivant :

Selon le cadre traditionnel d'analyse démographique, la population de référence pour l'analyse de la reproduction démographique est la population féminine. Le taux de fécondité générale (TFG), dont la variante selon l'âge sert au calcul du taux de reproduction, s'écrit donc :

$$\text{TFG} = \text{Naissances (N)} / \text{Population féminine (P}^f\text{)}$$

La condition implicite d'applicabilité de ce cadre d'analyse est que les deux parents appartiennent à la même population, donc qu'il n'y a aucune exogamie possible. On peut donc dire de cette population qu'elle est *fermée*.

Que se passe-t-il lorsque cette condition n'est pas respectée, lorsqu'on se retrouve en présence de deux sous-populations ? Que se passe-t-il lorsque les deux parents n'appartiennent pas à la même sous-population [...] Selon le cadre classique, on tient compte seulement des naissances issues de femmes appartenant à la sous-population analysée. Par conséquent, ce cadre n'est applicable que si le phénomène d'exogamie est *rare*, ou encore s'il y a symétrie dans les comportements féconds des couples exogames féminins et masculins.

Aucune de ces deux conditions n'est respectée chez les populations autochtones du Canada. Premièrement, l'exogamie n'est pas un phénomène rare : en 1996, 44 % des adultes d'identité autochtone dans les familles de recensement avaient un conjoint non autochtone. Deuxièmement, comme l'indiquent les données de recensement sur les enfants dans les familles de recensement, il n'y a pas symétrie des comportements féconds. (Robitaille et Guimond, 2003, pp. 296-298).

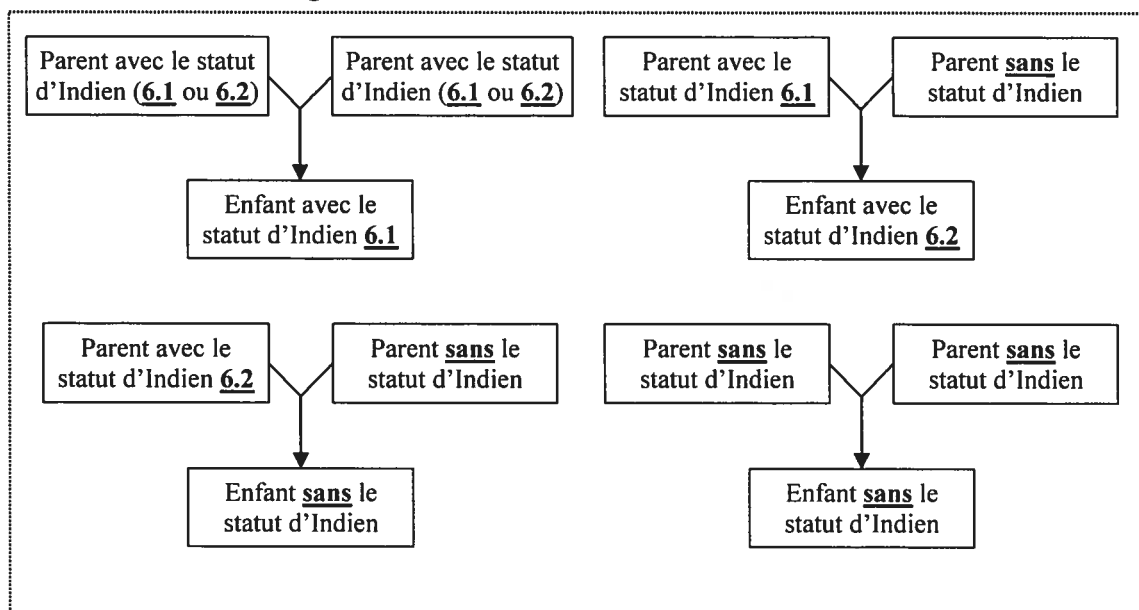
Donc, pour que le cadre classique de l'analyse de la reproduction puisse être respecté chez les groupes ethniques lorsqu'il y a exogamie, il faudrait, par exemple, que chaque naissance ait la même appartenance ethnique que sa mère. Toutefois, que se passerait-il si, pour une exogamie de type X – Y, toutes les naissances avaient la même appartenance ethnique, appartenance qui ne correspond pas nécessairement à celle de sa mère ? Pour répondre à cette autre question, Robitaille et Guimond (2003) étudient la relation qui unit l'exogamie et la fécondité. Les auteurs concluent « *qu'en général la fécondité des Autochtones bénéficie de l'exogamie, et que ce bénéfice croît de 1986 à 1996. Cependant, les modalités de ce bénéfice sont hétérogènes* » (Robitaille et Guimond, 2003, p. 305).

Un dernier texte que nous désirons aborder pour cette troisième partie de notre revue de la littérature est celui de Clatworthy (2003). Contrairement à tous les autres articles que nous avons présentés jusqu'ici, celui-ci examine en profondeur « the nature

of the main changes introduced by the 1985 amendments to the Indian Act (Bill C31) and short- and long-term impacts of these changes on First Nations populations » (Clatworthy, 2003, p. 86). Après avoir fait un bref survol de la loi C-31 afin d'illustrer ses principales dispositions¹³, l'auteur aborde la transmission entre parents et enfants du statut légal d'Indien. Comme l'indique la figure 1.1, le statut légal d'Indien ne peut plus être transmis à la troisième génération si les deux premières générations sont dans une situation d'exogamie (un seul des deux conjoints a le statut légal d'Indien).

Par la suite, Clatworthy expose les principaux changements démographiques que la loi C-31 a pu engendrer sur les effectifs des populations autochtones et établit une série de projections de la population ayant le statut légal d'Indien et membre d'une Première nation. Ces projections ont pour date de départ le 31 décembre 1999 et un

Figure 1.1 : Règles générales concernant la transmission intergénérationnelle du statut légal d'Indien



Note : Principalement, la *Loi sur les Indiens* prévoit que si l'exogamie entre un Autochtone et un non-Autochtone survient sur deux générations consécutives, alors la troisième génération ne peut bénéficier du droit à l'inscription au *Registre des Indiens* et, par conséquent au statut légal d'Indien (Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, 2004, articles 5 à 7).

Source : Clatworthy (2003, p. 65, figure 3.1)

¹³ Lorsqu'elle fut adoptée en 1985, la loi C-31 avait quatre principaux objectifs : 1- Redonner à une personne le statut légal d'Indien si elle l'avait perdu auparavant, 2- Une personne pouvait demander le statut légal d'Indien si ses parents avaient redemandé le leur ou s'ils pouvaient le faire, 3- Redéfinir les règles de transmission reliées au statut légal d'Indien, et 4- Redéfinir les règles d'appartenance à une Première nation (voir Clatworthy, 2003).

horizon d'un siècle. Un élément important de ces projections est que Clatworthy (2003) a tenu compte non seulement de la fécondité des femmes, mais aussi de celle des hommes ainsi que du « parenting patterns of males and females (rates of out-marriage) » (Clatworthy, 2003, p. 73).

Puisque les règles concernant la transmission de l'appartenance aux Premières nations diffèrent de celles relatives au statut légal d'Indien¹⁴, l'inclusion de l'exogamie entre Autochtones et non-Autochtones dans les projections génère quatre types de descendance : membre d'une Première nation avec le statut légal d'Indien, membre d'une Première nation sans le statut légal d'Indien, non membre d'une Première nation avec le statut légal d'Indien, puis non membre d'une Première nation sans le statut légal d'Indien. En posant comme hypothèse de départ que toutes les personnes dites être des Indiens de l'Amérique du Nord ont le statut légal d'Indien et sont membres de l'une des Premières nations au Canada, Clatworthy (2003) obtient les conclusions suivantes :

Although Bill C-31's registration rules are projected to result in a larger population entitled to Indian registration for about five more generations, these rules are expected to deny registration to a growing segment of descendants. Within two generations, most of the children born to First Nations populations are not expected to qualify for registration under the new rules. Within four generations, only one of every six children born to First Nations populations is expected to qualify for registration. [...]

Those First Nations that follow the rules of the Indians Act for determining membership will face a future with two classes of descendants: a group entitled to the rights and benefits of both Indian registration and First Nations membership and a second group that lacks these rights and entitlements. [...]

First Nations that have adopted one-parent membership rules will confront a future where all descendants are eligible for

¹⁴ Les nouvelles dispositions de la *Loi sur les Indiens* n'imposent aucune règle particulière aux Premières nations pour déterminer qui sont leurs membres; ce pouvoir étant désormais une compétence de chaque Première nation (Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, 2004, articles 8 à 13). Pour faciliter leur compréhension, Clatworthy (2003) les a regroupées en quatre catégories : les règles similaires à la *Loi sur les Indiens*, les règles d'au moins un parent membre, les règles des deux parents membres et les règles reliées au « quantum sanguin » (blood quantum rules). Voir Clatworthy (2003, p. 79) pour de plus amples informations sur la description de ces catégories.

membership, but where a growing segment of the member population lacks entitlement to the Indian registration. Within about three generations, these “non-Indians” descendants are expected to form the majority of their membership.

First Nations that follow two-parent membership rules will experience a future in which a growing share of descendants (including many Registered Indians) will lack the rights and benefits of membership. [...] A similar class structure and sequence of events is expected among those First Nations using blood quantum membership rules (Clatworthy, 2003, pp. 86-87).

1.3 *La problématique*

Ayant exposé à la section précédente une revue de la littérature concernant notre sujet d'étude qui est la mobilité ethnique intergénérationnelle chez les populations autochtones, nous pouvons maintenant passer à l'étape de notre recherche qui consiste à énoncer les questions auxquelles nous désirons répondre par notre analyse des résultats.

Puisque nous savons que les populations autochtones ont connu de fortes croissances démographiques lors des dernières périodes intercensitaires et que l'un des éléments à en être la cause est la mobilité ethnique, il convient de se poser en premier lieu la question suivante : *Existe-t-il réellement une mobilité ethnique intergénérationnelle ? Si oui, quelle est sa structure principale ?*

Dans une même perspective d'analyse, nous pouvons nous demander ceci : *Quels groupes profitent le plus de la mobilité ethnique intergénérationnelle, et pour quels groupes est-ce que cela représente un désavantage ?* Bien que nous puissions l'avoir sous-entendu dans notre première question, cette deuxième question pourrait être utile lorsque viendra le temps d'établir des prévisions démographiques pour les populations autochtones comme celles réalisées dans le cadre de la CRPA.

De son côté, notre troisième question découle de la manière dont sont construits les questionnaires des recensements canadiens. Dans ces derniers, il est possible de

donner plus d'une origine ethnique¹⁵, mais une seule identité ethnique : Autochtone ou celle d'un non-Autochtone. En effet, tant pour 1996 que pour 2001, la question # 18 ne propose que les réponses OUI et NON¹⁶. Ceci est aussi valable pour les questions # 20 et 21 puisqu'elles sont aussi dichotomiques (OUI ou NON)¹⁷. De cela, il est pertinent de nous demander cette autre question : *Quelle est l'importance des unions exogames formées entre des Autochtones et des non-Autochtones dans la mobilité ethnique intergénérationnelle ?*

Bien que cette question soit pertinente, elle comporte un biais : elle ne tient pas compte de l'exogamie au sein même des populations autochtones (unions composées par des Autochtones n'ayant pas la même identité ethnique). Donc, la meilleure question à se poser relativement à l'interaction de l'exogamie avec la mobilité ethnique intergénérationnelle est la suivante : *Quelle est l'importance des unions exogames, et particulièrement celles réunissant des Autochtones et des non-Autochtones, dans la mobilité ethnique intergénérationnelle ?*

La dernière question à laquelle nous désirons répondre lors de notre analyse des résultats émane de la qualité des données (sujet que nous aborderons un peu plus loin, soit à la section 2.3). Selon ce que Guimond (2003a) a mentionné à propos de la variation de la qualité des données au sein des réserves indiennes (« According to the information available on the undercoverage of the population residing on fully enumerated Indian reserves » (Guimond, 2003a, p. 95)), il se pourrait que certains enfants résidant sur l'une de ces réserves n'aient pas été recensés lorsqu'ils appartenaient au groupe 0-4 ans. Par contre, ils auraient pu l'être alors qu'ils avaient entre cinq et neuf ans révolus (groupe des 5-9 ans).

¹⁵ Selon les dictionnaires des recensements de 1996 et de 2001, l'origine ethnique se définit comme suit : « Groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) auquel (auxquels) appartenaient les ancêtres du recensé » (Statistique Canada, 1999a et 2004a).

¹⁶ Notons que si la réponse à la question # 18 est OUI (la personne a une identité autochtone), il est demandé de préciser cette identité en répondant soit Indien de l'Amérique du Nord, Métis, Inuit ou une combinaison des trois (identité autochtone multiple).

¹⁷ Les questions # 20 et 21 servent respectivement à déterminer si la personne recensée est membre d'une bande indienne ou d'une Première nation, puis possède le statut légal d'Indien. À titre de référence, nous fournissons, à l'annexe 3, une copie des questions 18, 20 et 21 des questionnaires long (2B) des recensements canadiens de 1996 et de 2001.

Cependant, la mobilité ethnique intergénérationnelle mesurée à partir de ce groupe d'âge pourrait être influencée par les interférences liées à la mortalité, à la migration et à la mobilité ethnique *intragénérationnelle*. Néanmoins, et toutes choses étant égales par ailleurs, nous pouvons nous demander ceci : *Est-ce que la mobilité ethnique intergénérationnelle demeure stable si elle est mesurée à partir du groupe d'âge des 5-9 ans plutôt que celui des 0-4 ans ?* Notons que, grâce à cette question, nous pourrions voir la présence de l'effet cumulé des interférences des autres phénomènes démographiques, dont la mobilité ethnique *intragénérationnelle*, sur la mesure de la mobilité ethnique intergénérationnelle¹⁸.

¹⁸ Ce qui s'avère intéressant dans cette interférence de la mobilité ethnique *intragénérationnelle* envers la mobilité ethnique intergénérationnelle, c'est qu'elle peut se produire de trois manières. D'une part, une mobilité ethnique *intragénérationnelle* peut être observée chez les parents, ce qui aurait pour effet de changer les effectifs selon l'identité ethnique des parents. D'autre part, si une mobilité ethnique *intragénérationnelle* est observée chez les enfants, il y aurait un changement dans les effectifs selon l'identité des enfants. Enfin, il se pourrait qu'une mobilité ethnique *intragénérationnelle* soit observée à la fois chez les enfants et les parents. Puisque ce troisième type d'interférence change les effectifs selon l'identité ethnique de l'enfant et des parents, il pourrait être plus difficile de le percevoir.

CHAPITRE 2

Aspects théoriques reliés à l'étude de la mobilité ethnique intergénérationnelle

Au cours de ce deuxième chapitre, nous présenterons les principaux éléments théoriques concernant notre analyse de la mobilité ethnique intergénérationnelle chez les populations autochtones. À la section 2.1, nous élaborerons une terminologie adaptée à notre sujet de recherche qui nous permettra, entre autres, de mieux circonscrire quelques aspects très importants pour l'analyse de la mobilité ethnique intergénérationnelle. Par la suite, à la section 2.2, nous exposerons et décrirons de façon « sommaire » les différents indices de mesure qui pourraient nous être utiles lors de la résolution des questions énoncées à la section 1.4. Comme nous utiliserons des données de recensements, nous ferons état, à la section 2.3, de la qualité de ces sources de données. Finalement, à la section 2.4, nous apporterons quelques précisions supplémentaires pour notre analyse de la mobilité ethnique intergénérationnelle.

2.1 Élaboration d'une terminologie adaptée au domaine de notre recherche

Dans le contexte de la mobilité ethnique, il est plutôt difficile de trouver une terminologie à la fois simple et efficace. Ce travail devient encore plus complexe lorsque nous traitons de l'aspect intergénérationnel de la mobilité ethnique puisque les personnes étudiées n'ont pas effectué eux-mêmes cette mobilité¹⁹. Ceci nous force donc à bâtir une terminologie tenant compte de ce fait et pour y parvenir, nous partons des termes classiques de la mobilité, puis nous les adaptons à la mobilité ethnique intergénérationnelle. Pour nous aider davantage dans ce cheminement, nous nous basons

¹⁹ Nous considérons que la mobilité ethnique *intergénérationnelle* est une mobilité induite puisqu'elle survient seulement s'il y a présence d'une naissance, contrairement à la mobilité ethnique *intragénérationnelle* qui est similaire à la mobilité géographique.

aussi sur la terminologie que Tremblay (1988) a développée pour l'analyse de la mobilité linguistique au Canada.

Dans un premier temps, nous devons définir les termes représentant les personnes ayant effectué ou non une mobilité ethnique intergénérationnelle. Afin de faire référence au fait que notre étude de la mobilité ethnique intergénérationnelle repose essentiellement sur l'identité ethnique des personnes, nous nommerons tout enfant ayant effectué une mobilité ethnique intergénérationnelle un **exo-identitaire**. L'utilisation du préfixe « **exo** » nous est apparue logique suite à une réflexion plutôt simple. Tout d'abord, lorsque deux personnes s'unissent sans qu'elles ne proviennent du même groupe (ethnique, linguistique ou tout autre selon la caractéristique qui est traitée), l'union qui en surgit est qualifiée d'union exogame. Dans une même optique, pour qu'il y ait une mobilité ethnique intergénérationnelle, l'enfant ne doit pas avoir la même identité ethnique que ses parents. En ce qui concerne la portion « **identitaire** », nous avons fait ce choix seulement pour rappeler que nous travaillons avec l'identité ethnique²⁰.

Pour un enfant n'ayant pas effectué une mobilité ethnique intergénérationnelle, nous avons adopté l'expression **iso-identitaire**. Nous avons préféré le préfixe « **iso** » plutôt que « **équi** » puisque Tremblay (1988) s'est servi de ce dernier pour créer l'expression **équilingue** lors de son analyse de la mobilité linguistique *intragénérationnelle*. En effet, advenant qu'un rapprochement soit fait entre les mobilités ethnique et linguistique, surtout que la langue peut être considérée comme un élément constituant l'identité ethnique, l'expression **équi-identitaire** pourrait être perçue comme étant une personne ayant effectué une mobilité ethnique *intragénérationnelle*²¹.

²⁰ Le terme ethnique a aussi été considéré pour former l'expression **exo-ethnique**, mais nous l'avons rejeté puisqu'il pourrait éventuellement entraîner une confusion entre les variables « identité ethnique », ce dont il est question ici, et « origine ethnique »

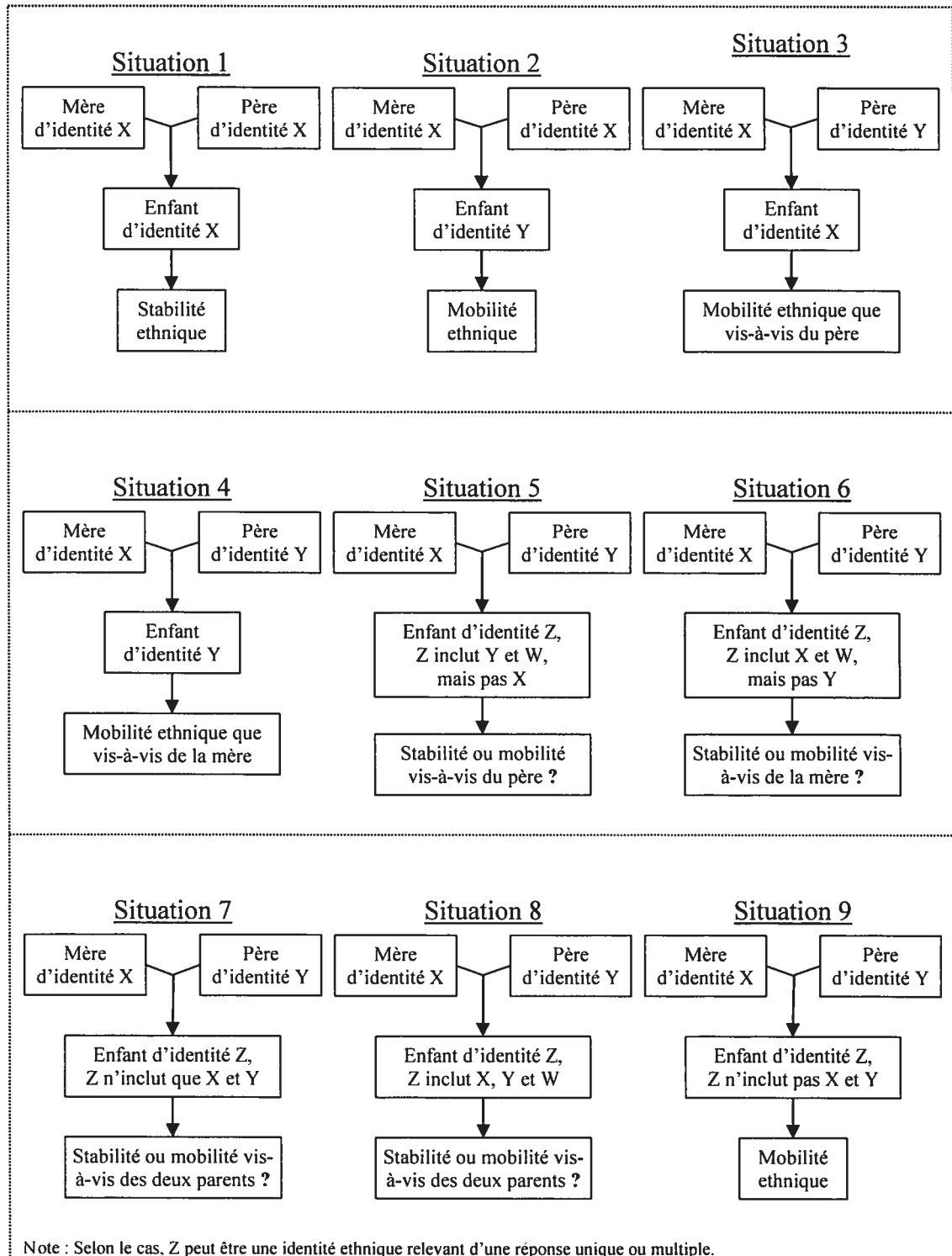
²¹ De façon similaire, le choix de l'expression « **exo-identitaire** » pour un enfant ayant effectué une mobilité ethnique intergénérationnelle permettrait de le différencier plus facilement d'une personne ayant effectué une mobilité ethnique *intragénérationnelle* qui pourrait être qualifiée de « **trans-identitaire** ».

Le deuxième point important de notre terminologie concernant l'analyse de la mobilité ethnique intergénérationnelle se situe au niveau des expressions servant à désigner les entrées et les sorties qu'une identité ethnique enregistre. Pour la mobilité géographique internationale, les termes utilisés sont immigrant, émigrant et migration. Nous ne pouvons reprendre ces termes dans notre étude puisqu'une confusion pourrait surgir si nous désirons réunir les termes des mobilités ethnique et géographique dans une même explication ou une même équation. Donc, nous avons retenu les termes **entrant**, **sortant**, puis **échange**. Même s'ils servent généralement à différencier les mobilités géographiques interprovinciale et internationale, nous estimons que leur usage convient ici puisque l'analyse des résultats portera uniquement sur l'ensemble de la population du Canada; aucune décomposition infranationale (par province ou par région) ne sera faite.

Le dernier point que nous désirons aborder est l'observation même du phénomène démographique de la mobilité ethnique intergénérationnelle²². À la section 1.1, nous avons dit que la mobilité ethnique intergénérationnelle se définit comme étant la différence entre l'identité ethnique d'un enfant et l'identité ethnique de ses parents. Comme nous pouvons le voir à la figure 2.1, il y a une mobilité ethnique intergénérationnelle dans une union endogame si et seulement si l'identité ethnique de l'enfant diffère de celle de ses parents (situations 1 et 2). Cependant, dans une union exogame, comment la mobilité ethnique intergénérationnelle peut-elle être mesurée ? En effet, il nous semble difficile de dire s'il y a ou non présence d'une mobilité ethnique intergénérationnelle lorsque l'identité ethnique de l'enfant correspond, en totalité ou en partie, à celle de l'un de ses parents (situations 3 à 8). L'unique cas pour lequel il ne peut y avoir cette ambiguïté est celui où l'identité de l'enfant diffère totalement de celle de ses parents (situation 9). Pour remédier à ce problème, nous nous devons de définir quand un enfant est un iso-identitaire ou un exo-identitaire dans le cas des unions exogames telles que celles représentées par les situations 3 à 8 de la figure 2.1.

²² Notons que pour mesurer la mobilité ethnique *intragénérationnelle*, Robitaille et Guimond (1994), Guimond (1999, 2003a, 2003b) et Kerr, Guimond et Norris (2003) ont utilisé la méthode des résidus.

Figure 2.1 : Représentation schématique des différentes possibilités de transmission intergénérationnelle des identités ethniques des parents selon l'identité ethnique du père, de la mère et de l'enfant



Lorsque nous parlons de l'identité ethnique d'un enfant, nous avons, jusqu'à présent, toujours voulu faire référence à « l'identité ethnique qui a été déclarée pour cet enfant dans un recensement ». Il en est de même pour l'identité ethnique du père et de la mère. La complexité de notre problème se situe au niveau de la comparaison de l'identité ethnique déclarée de l'enfant à celle du couple formé par le père et la mère. En effet, l'union d'un homme et d'une femme consiste à créer, à partir de deux entités distinctes, une seule entité dans laquelle vivra vraisemblablement l'enfant. Bien que chaque personne puisse garder ses propres caractéristiques, il nous faut définir l'identité ethnique qui émane de l'union. Aussi, nous appellerons l'identité ethnique de la nouvelle entité créée (le couple) comme étant **l'identité ethnique parentale** de l'enfant. Nous jugeons que l'emploi de cette expression se justifie par le fait que l'étude de la mobilité ethnique intergénérationnelle a pour base l'enfant et les caractéristiques qui lui sont propres; caractéristiques dont fait partie l'identité ethnique du couple formé par ses parents.

Enfin, c'est à partir de ce nouveau concept, **l'identité ethnique parentale**, que nous comptons orienter l'essentiel de notre étude sur la mobilité ethnique intergénérationnelle, c'est-à-dire la comparaison entre l'identité ethnique déclarée et l'identité ethnique parentale d'un enfant. Les détails concernant la manière dont sont déterminées les identités parentales seront vus à la section 2.4.3.

2.2 Les modèles d'analyse

Dans cette section, nous dressons la liste des indices auxquels nous pourrions avoir recours dans notre analyse de la mobilité ethnique intergénérationnelle. La présentation des indices comporte trois étapes : 1- nous nommons l'indice et nous lui donnons une abréviation (si jugée pertinente et dénotée par un double soulignement dans le nom)²³; 2- nous présentons la formule mathématique pour obtenir la valeur de l'indice

²³ À titre de référence, nous fournissons, à l'annexe 2, une liste de tous les noms et abréviations donnés aux indices que nous allons présenter.

(où P_{ii} désigne les iso-identitaires d'identités ethniques parentale et déclaré i , puis P_{ij} représente les exo-identitaires d'identités ethniques parentale i et déclarée j); et 3- nous décrivons sommairement l'indice afin de comprendre l'essentiel de sa portée. Avant de passer à la présentation et à la description proprement dite des différents indices, nous désirons souligner le fait que la presque totalité d'entre eux nous ont été inspirés par Tremblay (1988).

2.2.1 Les indicateurs généraux

- 1) Nombre total d'exo-identitaires : $\sum_i \sum_{j \neq i} P_{ij}$
- 2) Nombre total d'iso-identitaires : $\sum_i P_{ii}$
- 3) Taux de mobilité ethnique intergénérationnelle; TMEe : $\sum_i \sum_{i \neq j} P_{ij} / \sum_i \sum_j P_{ij}$
- 4) Taux de stabilité ethnique intergénérationnelle; TSEe : $\sum_i P_{ii} / \sum_i \sum_j P_{ij}$

Les quatre premières mesures ci-contre s'avèrent être les plus générales. Les indices 1 et 2 donnent un aperçu de la situation qui se produit dans la population totale, tandis que les indices 3 et 4 ont pour principale fonction de nous renseigner sur la propension à la mobilité ethnique intergénérationnelle au sein de la population. Comme en fait mention Tremblay (1988), ces deux derniers indices sont « une moyenne pondérée de la mobilité [ethnique] qui s'effectue au sein de chacun des groupes » (Tremblay, 1988, p. 36).

2.2.2 Les indicateurs propres à une identité particulière

Dans le but de prévenir un certain dédoublement entre les indices se référant à une seule identité ethnique (i) et ceux impliquant deux identités ethniques (i et j), nous avons préféré les regrouper sous une même partie. Néanmoins, nous indiquerons les deux indices, mais une seule explication sera fournie.

- 5) Nombre de sortants de l'identité ethnique i : $\sum_{k \neq i} P_{ik}$
- 5.1) Nombre d'échanges de i vers j : P_{ij}
- 6) Nombre d'entrants de l'identité ethnique i : $\sum_{k \neq i} P_{ki}$
- 6.1) Nombre d'échanges de j vers i : P_{ji}
- 7) Nombre d'iso-identitaires de l'identité ethnique i : P_{ii}
- 8) Mobilité ethnique intergénérationnelle nette de l'identité ethnique i ; $MEeN_i$:

$$\sum_{k \neq i} (P_{ki} - P_{ik})$$
- 8.1) Mobilité ethnique intergénérationnelle nette entre i et j ; $MEeN_{(i,j)}$: $P_{ji} - P_{ij}$

Comme il est possible de le remarquer, les indices 5.1 et 6.1 sont des composantes de 5 et de 6, eux-mêmes des composantes de 1. Il ne faut prendre qu'un des deux indices (5 ou 6) pour obtenir l'indice 1, et non les deux. De plus, les indices 5 et 6 (5.1 et 6.1) servent à calculer l'indice 8 (8.1). Ce dernier témoigne de la force de l'identité ethnique i à être assimilante ou assimilée par rapport à l'ensemble des identités ethniques (de l'identité ethnique j)²⁴.

- 9) Taux de mobilité ethnique intergénérationnelle de l'identité ethnique i ; $TMEe_i$:

$$\frac{\sum_{k \neq i} P_{ik}}{\sum_k P_{ik}}$$
- 9.1) Taux de mobilité ethnique intergénérationnelle de i vers j ; $TMEe_{(i,j)}$: $P_{ij} / \sum_k P_{ik}$
- 10) Taux de stabilité ethnique intergénérationnelle de l'identité ethnique i ; $TSEe_i$:

$$P_{ii} / \sum_k P_{ik}$$
- 11) Taux de mobilité ethnique intergénérationnelle nette de l'identité ethnique i ;

$$TMEeN_i : \sum_k (P_{ki} - P_{ik}) / \sum_k P_{ik}$$
- 11.1) Taux de mobilité ethnique intergénérationnelle nette de i à j ; $TMEeN_{(i,j)}$:

$$(P_{ji} - P_{ij}) / \sum_k P_{ik}$$

Pour suivre le même ordre de présentation qu'à la partie 2.2.1, nous présentons maintenant les indicateurs relatifs qui émergent des mesures précédentes (dites

²⁴ Pour savoir quelle identité de i ou de j assimile l'autre, il n'est pas nécessaire de préciser une base de référence (i ou j) puisque le changement de cette dernière ne fait que changer le signe du nombre obtenu.

absolues), sauf pour 6 et 6.1. Contrairement à la définition que Tremblay (1988) a donnée au taux de mobilité linguistique intergénérationnelle (« **rapport du nombre de parents de langue maternelle i dont les enfants ont une langue d'usage différente de i à la maison au nombre total de parents de langue maternelle i** » (Tremblay, 1988, p. 222)), notre $TMEe_i$ ne s'obtient que par les enfants; les parents ne servant qu'à déterminer l'identité ethnique parentale. Lorsque nous calculons ces cinq indices, nous devons porter une attention toute particulière au dénominateur puisque nous pourrions croire qu'il correspond au nombre de personnes d'identité ethnique déclarée i . Le faire ainsi entraînerait une erreur importante étant donné que ces taux servent à calculer la mobilité selon le nombre de personnes d'identité ethnique parentale i .

En ce qui concerne l'indice 9.1, il est à noter que sa formule est la même que celle pour l'indice d'attraction ethnique intergénérationnelle de l'identité ethnique j envers l'identité ethnique i ($IAEe_{(j,i)}$). Nous pouvons obtenir la même équivalence pour l'équation 9 par rapport à l'indice d'attraction ethnique intergénérationnelle de l'identité ethnique j ($IAEe_j$) sur l'ensemble des autres identités, mais cette fois cela s'avère un peu plus complexe²⁵. Pour ce qui est de l'indice 10, il correspond au complément de l'indice 9.

À l'indice 11 (11.1), nous utilisons à tort l'expression « taux » étant donné que la portion gauche du numérateur (P_{ki}) n'est pas incluse au dénominateur, ce que Tremblay a aussi énoncé par rapport au taux net de mobilité linguistique. Cependant, dans la formule de l'indice 11.1, l'identité ethnique de référence est très importante. Bien que le numérateur soit, au signe près, le même pour chaque identité, le dénominateur ne l'est pas. Une particularité dénotée par Guimond (1994, p.49) pour 11 et 11.1 est que ces deux indices varient sur l'intervalle fermé de -1 à $(1 - p_i)/p_i$ où p_i équivaut à la proportion que l'identité ethnique parentale i occupe dans la population totale. Une valeur négative indique une perte nette pour i ; la valeur -1 indiquant que l'identité ethnique i perd tous ses effectifs. De 0 à 1 , les gains sont substantiels, tandis que les gains font plus que

²⁵ En fait, cela devient complexe dans le sens qu'il faut poser i comme étant le complément de j ($i =$ toutes les identités ethniques de la population sauf j) pour obtenir l' $IAEe_j$. Afin de ne pas créer d'ambiguïté, la formule explicite de l' $IAEe_j$ est $\sum_{i \neq j} P_{ij} / \sum_k \sum_{i \neq j} P_{ik}$.

doubler la population initiale de l'identité ethnique i pour une valeur supérieure à 1. Enfin, nous avons relié le mot « nette » à « mobilité » plutôt qu'à « taux », ce qu'a fait Tremblay (1988, pp. 37 et 44), puis repris Guimond (1994, p. 49). Outre le fait que cela puisse être simplement une préférence linguistique, nous avons basé ce choix en référence aux expressions *taux brut de fécondité* et *taux net de fécondité*.

12) Taux d'hétérogénéité de l'identité ethnique i ; $THé_i : \frac{\sum_{k \neq i} P_{ki}}{\sum_k P_{ki}}$

12.1) Taux d'hétérogénéité de i par rapport à j ; $THé_{(i,j)} : \frac{P_{ji}}{\sum_k P_{ki}}$

13) Taux d'homogénéité de l'identité ethnique i ; $THo_i : \frac{P_{ii}}{\sum_k P_{ki}}$

Le taux d'hétérogénéité (12) et le taux d'homogénéité (13) servent à rendre compte de la composition de l'identité ethnique déclarée i selon les diverses identités ethniques parentales possibles. Un fort taux d'homogénéité indiquera une faible présence de personnes provenant des autres identités ethniques parentales. Par contre, comme le fait remarquer Tremblay (1988), cela ne veut pas dire pour autant que l'identité ethnique i ne possède pas une force d'attraction presque inexistante. Nous devons tenir compte « des effectifs "disponibles" parmi les autres [identités] » (Tremblay, 1988, p. 39) et des effectifs déjà présents (les iso-identitaires). De plus, l'indice 12.1 correspond à l'indice de contribution ethnique intergénérationnelle de j envers i ($ICbEe_{(j,i)}$). Dans une moindre mesure, nous pouvons dire la même chose de l'indice 12 où il s'agit de la contribution de toutes les identités ethniques envers i . Enfin, comparer le taux d'hétérogénéité de i par rapport à j ($THé_{(i,j)}$) avec le taux d'hétérogénéité de j par rapport à i ($THé_{(j,i)}$) nous permet de voir la perméabilité qui existe entre les deux identités ethniques.

14) Indice de continuité ethnique intergénérationnelle de l'identité ethnique i ; $ICEe_i :$

$$\frac{\Sigma \text{ des enfants d'identité déclarée } i \text{ dont au moins un parent est d'identité déclarée } i}{\Sigma \text{ des enfants dont au moins un parent est d'identité ethnique déclarée } i}$$

Tout d'abord, cet indice provient de Robitaille et Guimond (2003). Comme nous pouvons le remarquer par son équation, l' $ICEe_i$ sert à mesurer la proportion suivant

laquelle l'identité ethnique i est transmise d'un parent à son enfant, entraînant que les valeurs possibles vont de 0 à 1 inclusivement. Notons qu'il est possible de calculer la continuité ethnique intergénérationnelle tant pour les unions endogames que pour les unions exogames. Pour ce faire, au lieu de considérer *les enfants dont au moins un parent est d'identité déclarée i* , il suffit de considérer *les enfants dont les deux parents sont d'identité déclarée i* ou bien *les enfants dont un seul parent est d'identité déclarée i* . Dans le cas de l'endogamie, la valeur obtenue correspondra au taux de stabilité ethnique intergénérationnelle (indice # 10), alors que pour l'exogamie, la valeur critique permettant de déterminer s'il y a stabilité ethnique intergénérationnelle est 0,5²⁶.

15) Indice de continuité ethnique générale de l'identité ethnique i ; ICEG _{i} :

$$\frac{\Sigma \text{ des enfants d'identité ethnique déclarée } i}{\Sigma \text{ des enfants dont au moins un parent est d'identité ethnique déclarée } i}$$

Comme pour l'indice précédent, l'ICEG _{i} sert à mesurer la proportion suivant laquelle l'identité ethnique i est transmise entre parents et enfants, mais cette fois de façon plus générale puisqu'il n'y a aucune restriction d'imposée au numérateur à l'égard de l'identité déclarée du parent (les entrants de l'identité ethnique i sont inclus au numérateur). En d'autres mots, nous pouvons dire que le présent indice permet de calculer la force gagnante ou perdante de l'identité ethnique i , force que Tremblay (1988) calculait pour les groupes linguistiques grâce à l'indice de continuité linguistique (I.C.L.). Toutefois, en aucun temps l'ICEG _{i} ne doit être interprété comme une mesure du remplacement démographique de l'identité ethnique i , ce qu'a mentionné Tremblay (1988) à l'égard de l'I.C.L., étant donné qu'il ne tient pas compte des autres composantes du renouvellement démographique telles que la mortalité, la migration et la fécondité. Enfin, et contrairement à l'indice précédent, les valeurs que donne l'ICEG _{i}

²⁶ Notons que la valeur 0,5 ne provient pas du fait qu'il s'agit du point milieu entre les deux valeurs extrêmes que sont 0 et 1, mais de la relation théorique entre les descendance des unions exogames et endogames. Dans le cas des unions endogames, nous pourrions dire qu'il y aurait « remplacement des identités » s'il y avait une fécondité de deux enfants par union (continuité ethnique intergénérationnelle égale à 1). Pour les unions exogames, toujours à raison d'une fécondité de deux enfants par union, il y aurait aussi « remplacement des identités » si un enfant avait l'identité ethnique d'un parent et si l'autre enfant avait l'identité ethnique de l'autre parent (situation de symétrie), ce qui donne une continuité ethnique intergénérationnelle égale à 0,5. Pour de plus amples informations sur ce sujet, nous invitons le lecteur à consulter l'article de Robitaille et Guimond (2003).

peuvent être supérieures à 1, plus précisément jusqu'à $1/s_i$ où s_i représente la proportion des enfants dont l'un des parents est d'identité déclarée i dans la population totale des enfants.

16) Indice d'exogamie ethnique générale; IEEG : $\sum_i \sum_{k \neq i} M_{ik} / \sum_i \sum_k M_{ik}$

16.1) Indice d'exogamie ethnique de l'identité ethnique i ; IEE _{i} : $\sum_{k \neq i} M_{ik} / \sum_k M_{ik}$

Enfin, ces deux derniers indices concernant l'exogamie proviennent de Vézina (1970). L'application qui pourrait en être faite ne serait qu'à titre informatif afin de déterminer la prévalence de l'exogamie au sein de chaque identité ethnique. À cet effet, la notation M_{ik} désigne les unions exogames dont les deux époux sont respectivement d'identité déclarée i et k .

2.3 Les données nécessaires à l'analyse, leur source et leurs qualités

Dans cette section-ci, nous présenterons les données dont nous ferons usage, puis nous examinerons leur source afin de dénoter toutes les erreurs possibles qui pourraient affecter nos résultats.

2.3.1 Présentation des données

Premièrement, la meilleure source de donnée que nous puissions utiliser pour notre étude de la mobilité ethnique intergénérationnelle chez les populations autochtones au Canada est le recensement. Aussi, c'est à partir des recensements canadiens effectués en 1996 et en 2001 que proviennent toutes nos données.

Deuxièmement, comme nous l'avons énoncé à la section 1.1, la mobilité ethnique intergénérationnelle est généralement mesurée au sein de la famille. De plus, à la section 2.1, nous avons dit que nous observerions la mobilité ethnique

intergénérationnelle en comparant, pour un enfant, son identité ethnique déclarée à son identité ethnique parentale. Puisque nous avons défini cette dernière comme étant la combinaison de l'identité ethnique déclarée des parents, ceci nous force à délaissier les enfants vivant dans une famille monoparentale²⁷. Nous pourrions être plus restrictif en ne prenant en compte que les enfants vivant dans une famille de type époux – épouse. Mais, avec la prévalence du nombre d'enfants vivant dans une famille comptant un couple en union libre (en 1996 et en 2001, plus de 11 % des enfants vivant dans une famille de recensement comportant un couple se retrouvent au sein d'une famille comportant un couple en union libre, voir les tableaux E-3 et E-4 à l'annexe 8), nous considérons qu'il est tout aussi important de les prendre en considération²⁸.

Enfin, une dernière précision concerne l'intervalle des groupes d'âge. Pour notre recherche, nos données ne se limiteront qu'aux enfants des groupes d'âge 0-4 ans et 5-9 ans. Notons que l'utilisation de groupes d'âge quinquennaux provient du fait que les intervalles intercensitaires des recensements canadiens sont actuellement d'une durée de cinq ans. Tout comme Tremblay (1988) l'a fait pour l'analyse de la mobilité linguistique intergénérationnelle²⁹, nous aurions aussi pu retenir les enfants des groupes d'âge 10-14 ans, 15-19 ans et 20-24 ans. Toutefois, la mesure de la mobilité ethnique intergénérationnelle au sein de ces groupes d'âge pourrait comporter un plus grand nombre de déficiences étant donné la présence accrue des interférences des autres phénomènes démographiques dont la mobilité géographique.

²⁷ Comme l'a fait Tremblay (1988), nous aurions pu retenir les enfants des familles monoparentales et mesurer la mobilité ethnique intergénérationnelle de ces derniers en comparant leur identité ethnique déclarée à celle du parent. Cependant, nous croyons qu'une telle considération entraînerait une perte d'informations. Si une mobilité ethnique intergénérationnelle se produisait au sein d'une famille monoparentale, nous ne pourrions savoir s'il en va de même par rapport au parent absent : *Est-ce qu'il y a aussi une mobilité ethnique intergénérationnelle ou si l'identité ethnique déclarée de l'enfant correspond à celle du parent absent ?* Enfin, aux recensements de 1996 et de 2001, la proportion que représentent les enfants de moins de 15 ans vivant dans une famille monoparentale parmi tous les enfants de moins de 15 ans vivant dans une famille varie de 14 % à 20 % de (tableaux E-3 et E-4, annexe 8).

²⁸ Il est à noter que pour les recensements antérieurs à 1991, l'expression « famille époux – épouse » désigne autant les couples mariés que les couples de sexe opposé en union libre. À l'heure actuelle, cette expression est plutôt employée pour les « personnes de sexe opposé qui sont légalement mariées l'une à l'autre et qui habitent le même logement » (Statistique Canada, 1999a, p.144, **conjoint et conjointes**; Statistique Canada, 2004a, p. 184, **époux et épouses**).

²⁹ Voir Tremblay (1988, p.104, tableau 2.1)

En résumé, les tableaux de données qui nous ont été fournis par Statistique Canada au sujet des recensements de 1996 et de 2001 se lisent comme suit : « *Enfants de moins de 10 ans dans une famille de recensement comptant un couple de sexe opposé, selon l'identité ethnique de l'enfant, l'identité ethnique du père, l'identité ethnique de la mère et le groupe d'âge de l'enfant, Canada* » (Statistique Canada, 2004c et 2004d).

2.3.2 La qualité de la source des données

Puisque les données que nous utiliserons pour notre analyse des résultats proviennent des recensements canadiens de 1996 et de 2001, il est impératif de passer en revue cette source de données afin d'en faire ressortir toutes les erreurs possibles. En effet, ces erreurs peuvent contribuer à ce que les données contiennent des imprécisions qui, à leur tour, peuvent affecter tous nos résultats et conclusions. Pour ce faire, nous avons scindé la présente partie en trois sections puisque nous distinguons trois catégories d'erreurs ou d'imprécisions.

2.3.2.1 Les erreurs imputables aux recensements

Le premier élément à mentionner en ce qui a trait à la couverture des recensements est le sous-dénombrement net. Bien que, en général, il ne soit pas élevé (2.45 % en 1996 et 2.99 % en 2001; Statistique Canada, 1999c et 2004b), les données provenant des recensements et publiées par Statistique Canada ne tiennent aucunement compte du sous-dénombrement net. Ainsi, il se pourrait que les personnes non recensées n'affichent pas, en terme de proportion, les mêmes caractéristiques que celles de la population recensée.

Trois autres erreurs associées à la qualité de la couverture des recensements sont la non-réponse, la mauvaise réponse et le traitement des données. Il y a non-réponse lorsqu'une personne ne répond pas à une ou à plusieurs questions pour quelque raison que ce soit. S'il s'agit simplement d'une mauvaise compréhension de la question de la part du recensé et/ou de l'agent recenseur, ou si ce n'est que la réponse ait été placée au

mauvais endroit, il est alors question d'une erreur de réponse. Enfin, une erreur de traitement peut survenir lors de la saisie des données, du codage des réponses fournies en lettres en des codes numériques ou à l'imputation des données³⁰.

Un élément pouvant être source d'erreurs et dont nous devons tenir compte est l'échantillonnage. Lorsque survient un recensement, seulement un ménage sur cinq reçoit le questionnaire « long » (2B). Pour leur part, les autres ménages reçoivent le questionnaire dit « court » (2A) ne reprenant que sept questions du questionnaire long³¹. À cet effet, les résultats obtenus par le questionnaire long sont pondérés selon divers paramètres dont certains proviennent des réponses du questionnaire court afin que les données de l'échantillon puissent représenter de manière fidèle les caractéristiques de l'ensemble de la population.

Dans le cadre de notre étude, les principales questions qui nous serviront à différencier les Autochtones des non-Autochtones se retrouvent uniquement dans le questionnaire long (même si nous avons vu à la section 1.3 quelles étaient les questions des recensements retenues, nous les aborderons un peu plus en profondeur à la section 2.4.1). Cependant, il faut noter que pour les réserves indiennes et les régions éloignées, toutes les données sont recueillies auprès de l'ensemble de la population, et non pas sur la base d'un échantillon aléatoire de 20 %. Bien qu'elles soient recueillies intégralement, ces données sont néanmoins sujettes aux erreurs que nous avons mentionnées auparavant.

La dernière imprécision provenant des recensements est celle dite de type « **confidentialité et arrondissement aléatoire** » (Statistique Canada, 1999a, p. 383;

³⁰ Une donnée est imputée « lorsqu'une réponse "valide", mais pas nécessairement exacte, est insérée dans l'enregistrement par l'ordinateur pour remplacer une réponse manquante ou "invalide" ("valide" et "invalide" renvoie à la cohérence de la réponse, compte tenu des autres renseignements compris dans l'enregistrement) » (Statistique Canada, 1999a, p. 379; Statistique Canada, 2004a, p. 328).

³¹ Au recensement de 1996, les sept questions du questionnaire long ayant été choisies pour former le questionnaire court sont les questions # 1 à 6, ainsi que la question # 12 (Statistique Canada, 1997, p. 44). Au recensement de 2001, les sept questions du questionnaire long ayant été choisies pour former le questionnaire court sont les questions # 1 à 6, ainsi que la question # 16 (Statistique Canada, 2003b, pp. 33-34).

Statistique Canada, 2004a, p. 333). Dans le but de garantir à chaque répondant une *confidentialité* face aux renseignements fournis (par exemple le revenu), une suppression des données peut être effectuée. De son côté, l'*arrondissement aléatoire* consiste à arrondir de manière totalement aléatoire toute valeur à un multiple de 5 qui lui est immédiatement inférieur ou supérieur. À cet effet, Statistique Canada mentionne « que les totaux et les marges [des tableaux] sont arrondis séparément et qu'ils ne correspondent pas nécessairement à la somme des chiffres arrondis séparément dans la répartition » (Statistique Canada, 1999a, p. 383; Statistique Canada 2004a, p. 333).

2.3.2.2 Les erreurs attribuables au domaine de notre étude

Puisque notre étude est axée sur les populations autochtones, nous devons tenir compte des erreurs qui peuvent être spécifiques à ces populations. La première est le fait que certaines communautés autochtones (réserves ou établissements indiens) ne choisissent de répondre que partiellement aux recensements canadiens, alors que d'autres n'y répondent pas (refus de répondre). Pour quelques cas, ce choix de non-réponse ou de réponse partielle peut être attribuable à l'atmosphère entourant les relations entre les populations autochtones et le gouvernement fédéral.

Le terme utilisé par Statistique Canada pour désigner ces réserves et établissements est *réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés*. (Statistique Canada, 1999b, p. 40; Statistique Canada, 2004b, p. 82). En 1996, 77 réserves indiennes et établissements indiens ont été qualifiés de *réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés* (dénombrement partiel ou absent), alors qu'ils n'étaient que 30 en 2001. En terme d'effectifs, le nombre de personnes non recensées parce qu'elles se trouvaient dans une *réserve indienne ou un établissement indien partiellement dénombrés* a été estimé à 50 000 personnes en 1996 et à un peu plus de 34 000 en 2001 (Statistique Canada, 2004b, p.82). Notons que ce problème de *réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés* affecte presque exclusivement les données concernant l'identité ethnique indienne de l'Amérique du

Nord. Aussi, à l'annexe 4, se trouve une liste des *réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés* aux recensements de 1996, puis de 2001.

Bien que les *réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés* soient exclus de tout sous-dénombrement net, il n'en demeure pas moins que le sous-dénombrement net concernant les populations autochtones est plus élevé que celui pour l'ensemble de la population canadienne. Ainsi, en 2001, le sous-dénombrement net des populations autochtones a été estimé à 10,4 % (Statistique Canada, 2004b, p. 84), tandis qu'il a été estimé à 13,4 % en 1996 (Guimond, 2003a, p.95).

Un autre élément pouvant être source d'imprécisions et auquel nous accordons un grand intérêt chez les populations autochtones est celui des petits nombres. À première vue, cela ne semble pas réellement pertinent si nous pensons au fait que les nombres ont été arrondis. Cependant, il nous faut tout de même penser que les erreurs d'échantillonnage peuvent être plus importantes.

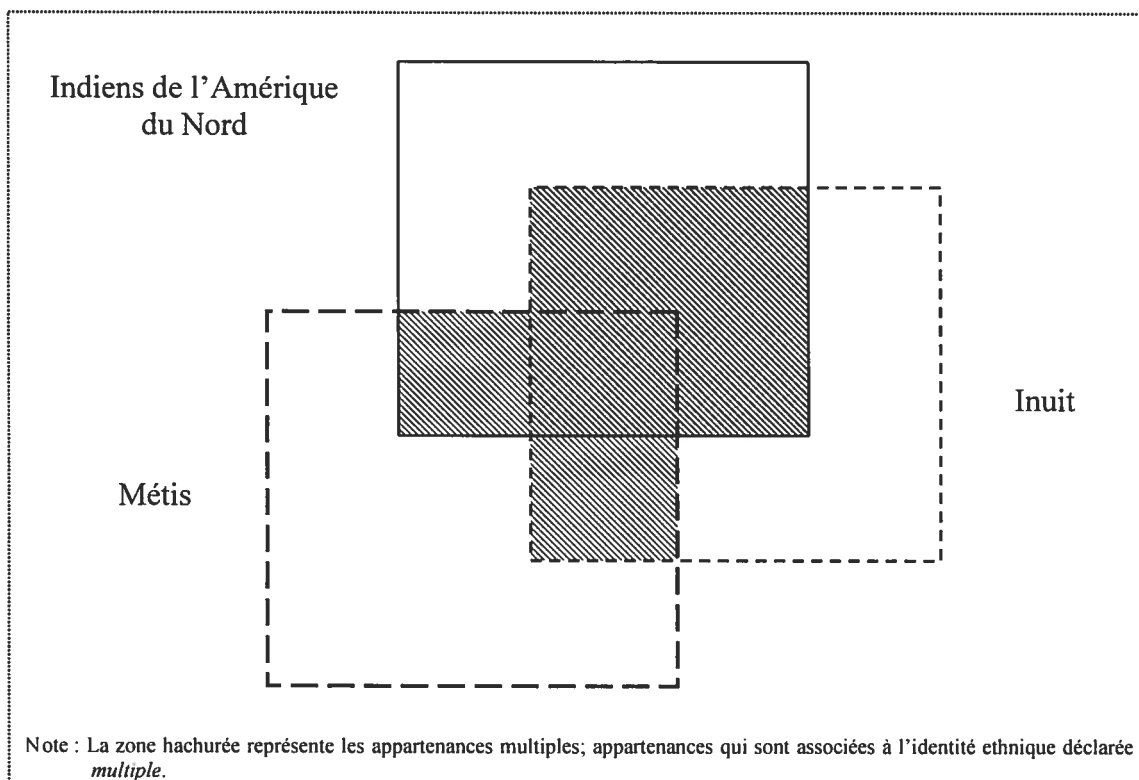
La dernière erreur pouvant provenir de notre sujet d'étude est la définition de « *enfant dans une famille comptant un couple de sexe opposé* ». En temps normal, nous prenons pour acquis que les deux époux sont les parents de l'enfant. Au recensement de 1996, ceci était d'autant plus vrai puisque si les deux époux n'étaient pas les parents de l'enfant, alors ce dernier était considéré comme étant une « *personne hors famille de recensement* » (Statistique Canada, 1999a, p. 164, figure 15). Or, pour le recensement de 2001, « les "enfants" dans une famille de recensement incluent les petits-enfants vivants dans le ménage d'au moins un de leur grands-parents, en l'absence des parents » (Statistique Canada, 2004a, p. 165). À cause de ceci, et uniquement pour les données de 2001, il se pourrait que nous observions de fausses mobilités ethniques intergénérationnelles si l'identité ethnique parentale provenant des grands-parents

diffère de celle provenant des parents (différence que nous pouvons qualifier de 1er niveau³²).

2.3.2.3 Les déficiences des données dues à la manière dont elles ont été extraites

À première vue, le titre de la présente partie semble faire référence aux erreurs pouvant survenir dans un recensement (section 2.3.2.1). Cependant, ce que nous entendons faire ici est d'une toute autre nature; nous voulons simplement discuter de la qualité des données dont nous disposons en fonction de la manière dont elles ont été extraites des fichiers de données des recensements canadiens. Même si nous n'avons pas

Figure 2.2 : Représentation schématique des différentes appartenances aux groupes autochtones reconnus au Canada pour les recensements canadiens de 1996 et de 2001



³² Même si l'identité ethnique parentale provenant des grands-parents était pareille à celle provenant des parents (différence de 1^{er} niveau), il n'en demeure pas moins que les informations pourraient être faussées en considération d'un parent en particulier; ce que nous considérons comme étant une différence de 2^e niveau. En effet, il n'est pas certain que l'identité ethnique déclarée du grand-père (de la grand-mère) soit exactement la même que celle du père (de la mère).

encore déterminé les personnes qui seront les personnes dites être des Autochtones pour le cadre de notre recherche, le fait de discuter de la qualité de l'extraction des données nous permettra de justifier la manière dont nous avons défini certaines identités parentales (voir à la section 2.4.3).

La première déficience liée à l'extraction faite pour obtenir les données revient à la composition de l'identité ethnique multiple. Ici, notre problème ne provient pas du fait que l'identité ethnique déclarée *multiple* correspond, comme le montre la figure 2.2, à la jonction des identités autochtones indienne de l'Amérique du Nord, métisse et inuite. En fait, le cœur du problème auquel nous faisons face est que nous ne connaissons pas la composition réelle de l'identité ethnique d'une personne qui a été déclarée Multiple. En effet, la distribution de la population selon les trois groupes autochtones est telle que toutes les personnes ayant une appartenance (identité) ethnique à au moins deux groupes autochtones sont regroupées ensemble, et ce, sans aucune distinction à l'égard des identités déclarées. À titre d'exemple, l'identité ethnique déclarée « métisse – inuite » sera confondue avec « indienne de l'Amérique du Nord – métisse » puisque les deux identités ethniques déclarées que nous observons sont « multiple ».

La deuxième imprécision due à l'extraction des données concerne les personnes dites être des Autochtones puisqu'elles possèdent le statut légal d'Indien et/ou sont des Indiens des traités et/ou sont membres d'une Première nation, mais sans avoir été identifiées à au moins un des trois groupes autochtones. Une fois de plus, nous estimons que certaines erreurs pourraient s'introduire dans nos résultats étant donné que nous ne possédons pas la décomposition du groupe ethnique comportant ces personnes et nommé Autres Autochtones. Ainsi, nous ne pourrions différencier les personnes qui sont seulement des membres des Premières nations de celles n'ayant que le statut légal d'Indien ou étant des Indiens visés par un traité.

2.4 *Autres points importants à considérer pour l'analyse des résultats*

Maintenant que nous avons exposé les principaux éléments théoriques et les données relativement à l'étude de la mobilité ethnique intergénérationnelle, nous pouvons passer à l'analyse des résultats, puis observer comment ce phénomène démographique affecte les effectifs des identités ethniques et, par surcroît, une partie du renouvellement démographique des populations autochtones. Cependant, il nous reste quelques points théoriques dont celui concernant la manière de définir l'identité ethnique parentale d'un enfant selon le type d'union dans laquelle il a été recensé. Le tableau II.1 placé tout juste à la fin du présent chapitre fera un rappel des principaux termes énoncés lors de la terminologie (section 2.1) ainsi que des points qui suivront.

2.4.1 Définir qui sont les Autochtones

Le point que nous considérons être le plus important de tous pour cette section est celui concernant la manière dont doivent être déterminées les personnes qui sont des Autochtones et celles qui ne le sont pas. Lors de notre revue de la littérature, nous avons pu constater que, d'un texte à l'autre, les définitions entourant les Autochtones au Canada étaient plutôt différentes. De l'origine ethnique (Robitaille et Choinière, 1987; Robitaille et Guimond, 1994) à l'appartenance ethnique (Guimond, 1999, 2003a et 2003b), en passant par le statut légal d'Indien et les membres des Premières nations (Kerr, Guimond et Norris, 2003; Clatworthy, 2003), nous voilà avec un grand nombre de concepts pouvant générer toute une ambiguïté. D'ailleurs, Guimond (2003b) énonce à cet effet que « chaque définition présente un effectif différent de population et un niveau différent de complexité » (Guimond, 2003b, p.42).

Si ce n'était que de cela, notre travail serait moins complexe. Toutefois, et comme Guimond (1994) l'a énoncé, la manière « dont sont collectées les données relativement à la composition [ethnique] du pays [le Canada] » a évolué en un peu moins d'un siècle. De l'origine raciale en 1901 aux groupes d'appartenance ethniques ou culturels depuis 1981, en passant par la langue de 1951 à 1971, les recensements

canadiens ont subi plusieurs transformations (Demers, 1979; Robitaille et Choinière, 1987; Guimond, 1994). En conséquence, la comparabilité complète des données de plusieurs recensements n'est pas toujours assurée.

Puisque notre étude porte essentiellement sur les populations autochtones, nous devons définir qui sont les personnes qui les constituent. De plus, nous devons déterminer comment s'effectue la répartition entre les trois groupes autochtones, c'est-à-dire les groupes Indien de l'Amérique du Nord, Métis et Inuit. Sachant que les données proviennent uniquement des recensements canadiens de 1996 et de 2001, nous allons examiner comment les Autochtones y sont définis et si les définitions y sont assez semblables, voire identiques.

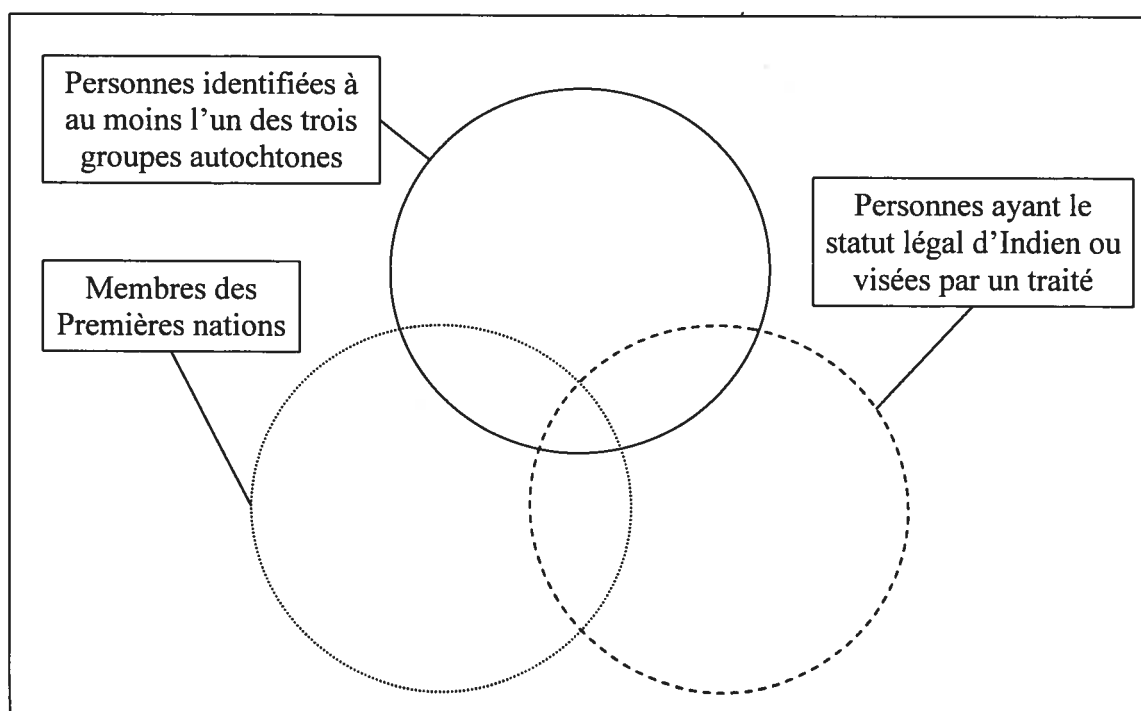
Pour 1996 et 2001, le dénombrement des Autochtones est effectué grâce à une combinaison de questions ne faisant référence ni à l'origine ethnique, ni à la langue, mais seulement à l'appartenance ethnique de la personne recensée (question # 18 du questionnaire 2B). Cette combinaison de questions nous apparaît préférable puisque le groupe autochtone Métis prend ses origines de la colonisation, et plus précisément de l'exogamie entre Européens et Amérindiens. De plus, la manière d'identifier les Métis a changé à travers les recensements depuis 1901. Par exemple, en 1901 et en 1941, toute personne issue d'une union mixte (sangs indien et blanc) est d'origine métisse, alors que de 1911 à 1931, l'origine d'une personne est déterminée grâce à la lignée paternelle, sauf pour les Amérindiens où c'est la lignée maternelle qui prévaut (Demers, 1979; Guimond, 1994).

Toujours en vertu des recensements canadiens de 1996 et de 2001, sont dits être des Autochtones les personnes qui, sans avoir déclaré une appartenance ethnique à au moins un des trois groupes autochtones, sont membres d'une Première nation (question # 20, questionnaire 2B) et/ou possèdent le statut légal d'Indien et/ou sont visées par un traité (question # 21, questionnaire 2B).

En somme, et comme le résume la figure 2.3, par le biais des questions #18, 20 et 21 des recensements canadiens menés en 1996 et en 2001, si une personne ne déclarait aucune appartenance ethnique à un groupe autochtone, n'avait pas le statut légal d'Indien, n'était pas visée par un traité et n'était pas membre d'une Première nation, alors cette personne serait considérée comme étant un non-Autochtone. Notons que pour les données dont nous disposons, si une personne est identifiée à au moins l'un des trois groupes autochtones, nous ne pouvons pas savoir si elle est aussi membre d'une Première nation ou si elle possède le statut légal d'Indien. Aussi, toute personne qui, sans avoir été identifiée à l'un des trois groupes autochtones, est un Autochtone, alors son identité ethnique sera « autres autochtones ».

Étant donné que la répartition des personnes entre les groupes autochtones et le groupe non autochtone est identique pour les recensements de 1996 et de 2001, nous utiliserons, dans le cadre de notre étude sur les populations autochtones, cette même répartition. Aussi, nous considérons que cette distribution correspond à l'identité ethnique déclarée des répondants. À ceci, nous désirons ajouter que si une personne

Figure 2.3 : Schéma de définition des personnes dites être des Autochtones selon les recensements canadiens de 1996 et de 2001



avait plus d'une appartenance ethnique aux groupes autochtones (voir la figure 2.2), son identité ethnique déclarée serait dite *multiple*.

2.4.2 Différenciation entre les diverses unions

Comme nous l'avons mentionné à la section 2.1 (d'où le concept « identité ethnique parentale »), il est possible qu'un enfant soit issu d'une famille dans laquelle ses parents forment une union exogame. À cet effet, examinons donc les différentes formes d'unions exogames que nous risquons de rencontrer lors de notre analyse des résultats.

Tout d'abord, lorsque nous parlons d'une situation d'exogamie ou d'une union exogame, nous sous-entendons toujours qu'il y a deux identités ethniques impliquées dans cette forme d'union. Afin de faire référence aux deux identités ethniques concernées lorsque nous voudrions parler d'une exogamie particulière, nous utiliserons les expressions **union de type X – Y** ou **union x – y** où X et Y représentent des identités ethniques distinctes. Notons que le mot « exogame » n'a pas été inclus puisqu'il s'y retrouve implicitement par la juxtaposition des deux identités ethniques. De plus, pour la deuxième expression, afin qu'elle puisse s'harmoniser avec la terminologie suggérée par le Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (voir Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, 2002a et 2002b), la référence aux identités ethniques X et Y est légèrement différente. Enfin, si nous désirons faire référence à toutes les unions exogames dont l'un des conjoints a été déclaré d'identité ethnique X, nous dirons qu'il s'agit des **unions de type X – non-X** ou bien des **unions x – non x**³³. En ce qui concerne les unions endogames de l'identité ethnique X, les expressions auxquelles nous aurons recours seront **unions de type X** ou **unions x**.

Puisqu'il est possible que certaines unions exogames soient formées de deux Autochtones et que d'autres soient formées d'un Autochtone et d'un non-Autochtone, il

³³ À priori, il peut paraître étrange d'avoir utilisé les expressions *non-X* et *non x*. Toutefois, si nous considérons que les personnes qui ne sont pas des Autochtones sont désignées comme étant des *non-Autochtones*, nous pouvons affirmer que les personnes n'ayant pas l'identité ethnique X sont des non-X.

pourrait être intéressant de posséder des expressions propres à chacune d'elles. En effet, sans une terminologie appropriée, il pourrait nous être difficile de faire la distinction entre ces deux formes d'exogamie. À ce propos, notons que Robitaille et Guimond (2003) ne différencient pas l'exogamie entre Autochtones et non-Autochtones de l'exogamie entre deux Autochtones. Aussi, pour certains cas, ils considèrent parfois l'exogamie entre deux Autochtones comme étant de l'endogamie entre Autochtones, et ce, malgré le fait qu'ils disposaient de données leur permettant de le faire aisément (voir Robitaille et Guimond, 2003, tableaux 4 et B). Ainsi, nous croyons qu'il serait adéquat d'avoir des expressions nous permettant de distinguer les unions exogames composées de deux Autochtones des unions exogames composées d'un Autochtone et d'un non-Autochtone.

D'une part, pour l'exogamie entre Autochtones, nous parlerons d'**exogamie autochtone** ou d'**unions complexes**. La deuxième expression peut paraître étrange en soi étant donné qu'il ne semble pas y avoir une quelconque complexité. Cependant, le fait de regrouper dans un même ensemble les personnes d'identité indienne de l'Amérique du Nord, métisse et, inuite, multiple et autres autochtones constitue l'élément qui cause cette complexité : il n'y a pas d'homogénéité au sein de cet ensemble. Par exemple, une union entre un Métis et un Inuit est une union exogame puisque les deux époux n'ont pas la même identité ethnique, mais elle est aussi une union endogame puisque les deux époux sont des Autochtones. Donc, pour cette situation comportant une complexité, nous croyons que l'utilisation d'une expression faisant mention de cette complexité est tout à fait appropriée. D'autre part, en ce qui a trait à l'union exogame entre un Autochtone (peu importe son identité ethnique déclarée) et un non-Autochtone, nous dirons de cette union qu'elle est une **union autochtone – non autochtone** ou une **union mixte**.

2.4.3 Définir les identités ethniques parentales

À la section 2.1, lorsque nous avons établi que l'identité ethnique parentale d'un enfant serait l'identité ethnique qui émergerait de l'union formée par ses parents, nous

avons volontairement omis de préciser la manière dont elle serait déterminée. Aussi, est-il venu le temps d'être plus précis.

Advenant que les parents de l'enfant ont *exactement la même identité ethnique déclarée*, c'est-à-dire qu'ils forment une union endogame (les unions multiples – multiples étant considérées comme endogames), alors l'identité ethnique parentale de l'enfant sera *cette même identité ethnique*. Si les deux époux sont deux Autochtones sans avoir exactement la même identité ethnique déclarée (union complexe), alors l'identité ethnique parentale de l'enfant sera dite complexe. Enfin, si les deux époux forment une *union autochtone – non autochtone*, alors l'identité ethnique parentale de l'enfant sera dite *mixte*.

2.4.4 Autres balises

Les balises que nous allons maintenant présenter servent essentiellement à alléger l'ensemble de notre texte. Par ailleurs, certaines d'entre elles ont pour but d'éviter de possibles confusions entre les différents termes que nous avons développés au cours du présent chapitre.

Depuis le début de ce deuxième chapitre, nous avons toujours fait usage du mot *ethnique* lorsque nous parlions des deux caractères que possède l'identité ethnique, caractères qui sont parental et déclaré. Pour le reste de notre travail, nous ne ferons plus nécessairement usage de ce mot. Ainsi, au lieu d'écrire *identité ethnique parentale* et *identité ethnique déclarée*, nous pourrions simplement écrire *identité parentale* et *identité déclarée*.

Aux sections 2.3.2.3 et 2.4.1, nous avons fait allusion aux personnes d'identité ethnique *Autres Autochtones*. Dans la suite de notre étude, et toujours dans le but de diminuer la lourdeur de notre texte, nous dirons plus souvent qu'autrement que ces personnes sont d'identité ethnique (parentale ou déclarée) *Autres*. Dans cette même perspective, le libellé de l'identité ethnique *indienne de l'Amérique du Nord* sera

souvent indiqué de la façon suivante : *indienne AN*. De plus, étant donné que les données que nous utilisons pour notre analyse des résultats ne concernent que les enfants vivant dans une famille de recensement comportant un couple de sexe opposé, nous laisserons de côté l'élément *vivant dans une famille de recensement comportant un couple de sexe opposé*.

Enfin, dans notre terminologie, nous avons défini l'expression *exo-identitaire* comme étant un enfant ayant une identité ethnique parentale différente de son identité ethnique déclarée. Si nous associons à des *exo-identitaires* une identité ethnique donnée, mais sans faire de référence au fait qu'il puisse s'agir de leur identité ethnique parentale ou de leur identité ethnique déclarée, nous supposons alors qu'il s'agit de leur identité ethnique parentale.

Tableau II.1 : Rappel de la terminologie adoptée et des points importants de notre étude

Autochtone	Personne ayant déclaré une appartenance à l'un des groupes autochtones et/ou membre d'une Première nation et/ou possédant le statut légal d'Indien et/ou visée par un traité
Autres	Diminutif de <i>Autres Autochtones</i>
Échanges	Somme des entrants et des sortants qu'une identité ethnique donnée enregistre
Union complexe	Union exogame dans laquelle les deux époux ont une identité ethnique autochtone distincte
Endogamie ou Union endogame	Union dans laquelle les deux époux ont la même identité déclarée
Entrant	Exo-identitaire haussant les effectifs d'une identité ethnique
Exogamie ou Union exogame	Union dans laquelle les deux époux n'ont pas la même identité ethnique déclarée
Exo-identitaire	Enfant dont les identités ethniques parentale et déclarée sont différentes (mobilité ethnique <i>intergénérationnelle</i>)
Identité ethnique autochtone	Identité ethnique faisant d'une personne un Autochtone
Identité ethnique déclarée	Identité ethnique déclarée dans le recensement
Identité ethnique parentale	Identité ethnique caractérisant le couple époux – épouse (l'union dans laquelle vit l'enfant) :
➤ indienne AN	➤ les deux époux sont d'identité déclarée indienne AN
➤ métisse	➤ les deux époux sont d'identité déclarée métisse
➤ inuite	➤ les deux époux sont d'identité déclarée inuite
➤ autres	➤ les deux époux sont d'identité déclarée autres
➤ multiple	➤ les deux époux sont d'identité déclarée multiple
➤ complexe	➤ union exogame entre deux Autochtones
➤ mixte	➤ un des époux est un Autochtone et l'autre ne l'est pas (union autochtone – non autochtone)
➤ non autochtone	➤ les deux époux ne sont pas des Autochtones

Tableau II.1 : Rappel de la terminologie adoptée et des points importants de notre étude (suite)

Indien AN	Diminutif de <i>Indien de l'Amérique du Nord</i>
Iso-identitaire	Enfant dont les identités ethniques parentale et déclarée sont les mêmes (stabilité ethnique <i>intergénérationnelle</i>)
non-Autochtone	Personne qui n'a déclaré aucune appartenance à l'un des groupes autochtones, qui n'est pas membre d'une Première nation, qui ne possède pas le statut légal d'Indien et qui n'est pas visée par un traité
Sortant	Exo-identitaire abaissant les effectifs d'une identité ethnique
Union autochtone – non autochtone (<i>union mixte</i>)	Union exogame dans laquelle l'un des époux est un Autochtone et l'autre est un non-Autochtone
Union de type X ou Union x	Union endogame relative au groupe ethnique X; les deux conjoints sont d'identité ethnique déclarée X.
Union de type X – non-X ou Union x – non x	Union exogame relative au groupe ethnique X; un seul des deux conjoint est d'identité ethnique déclarée X.
Union de type X – Y ou Union x – y	Union exogame relative aux groupes ethniques X et Y; l'un des conjoints est d'identité ethnique déclarée X et l'autre est d'identité ethnique déclarée Y.

CHAPITRE 3

Analyse des résultats, 1^{ère} partie :

La mobilité ethnique intergénérationnelle des 0-4 ans

Au cours du premier chapitre, nous avons présenté une revue de la littérature concernant la mobilité ethnique affectant les populations autochtones au Canada. Par la suite, nous avons défini les aspects de la problématique se rapportant au volet intergénérationnel de la mobilité ethnique. À partir de cette problématique, nous avons fait ressortir quatre questions auxquelles notre étude a pour but de répondre. Au chapitre suivant, nous avons traité de différents aspects théoriques concernant la mobilité ethnique intergénérationnelle et nous avons élaboré une terminologie adaptée spécifiquement au sujet. Disposant maintenant d'outils analytiques et de données provenant des recensements canadiens de 1996 et de 2001, ce troisième chapitre tentera de répondre à nos trois premières interrogations qui sont : *S'il existe réellement une mobilité ethnique intergénérationnelle, quel est son principal schéma ?; Quels groupes profitent le plus de la mobilité ethnique intergénérationnelle, et pour quels groupes est-ce un désavantage ?; Quel est l'importance des unions exogames, et particulièrement celles réunissant des Autochtones et des non-Autochtones, dans la mobilité ethnique intergénérationnelle ?.*

À titre de première partie de notre analyse des résultats, nous ne nous concentrerons que sur les enfants âgés de moins de cinq ans pour lesquels nous pouvons évaluer une mobilité ethnique intergénérationnelle perturbée par un minimum d'interférences provenant des autres phénomènes démographiques. À cet effet, elle est scindée en trois segments. Tout d'abord, à la section 3.1, nous dresserons un bilan général du phénomène pour faire ressortir les points les plus importants. Par cette approche générale, nous pourrons voir l'intensité de la mobilité ethnique intergénérationnelle au sein des unions endogames. Par la suite, nous examinerons, à la section 3.2, la dynamique du phénomène dans les unions exogames avec comme objectif de déterminer s'il existe, pour certains types d'unions exogames, une préférence quant à

l'identité ethnique déclarée de l'enfant. Enfin, à la section 3.3, nous évaluerons les répercussions de la mobilité ethnique intergénérationnelle sur les effectifs des différentes identités ethniques déclarées.

3.1 Aperçu général de la mobilité ethnique intergénérationnelle et sa dynamique au sein des unions endogames

Afin que nous puissions saisir parfaitement toute l'envergure que prend la mobilité ethnique intergénérationnelle au sein des diverses populations autochtones, il nous semble important de débiter notre analyse des résultats par un survol général du phénomène. Pour ce faire, les tableaux III.1 et III.2 nous fournissent, pour 1996 et 2001, les distributions relatives des effectifs de moins de cinq ans selon leur identité parentale, puis selon leur identité déclarée. Notons que toutes les distributions absolues des effectifs selon l'identité parentale et l'identité déclarée figurent au sein des tableaux B-1 à B-9 (voir à l'annexe 5).

Selon les données de recensement, il y avait au Canada 1 600 525 enfants du groupe 0-4 ans qui vivaient dans une famille comportant un couple de sexe opposé en 1996, alors qu'il n'y en avait que 1 425 690 en 2001 (tableaux B-1 et B-2). Comme nous pouvons le remarquer aux tableaux III.1 et III.2, l'identité ethnique non autochtone représente plus de 94,8 % de la population des 0-4 ans, ce qui n'est pas surprenant puisque la population non autochtone (tous âges confondus) constitue plus de 97 % de la population canadienne (à ce sujet, voir les tableaux C-1 et C-2 à l'annexe 6).

Si nous analysons la répartition relative des effectifs selon l'identité parentale (tableau III.1), nous constatons que les enfants provenant des unions exogames (identités parentales mixte et complexe) représentent une part non négligeable des 0-4 ans : 2 % en 1996 et 3 % en 2001. Qui plus est, autant en 1996 qu'en 2001, les enfants d'identité parentale mixte sont plus nombreux que ceux des identités parentales indienne AN,

Tableau III.1 : Distribution relative (%) des effectifs selon l'identité ethnique parentale, 0-4 ans, Canada, 1996 et 2001

Année	Identité ethnique parentale							Total
	Autochtone			Mixte	non-Autochtone	Total		
	Indien AN	Métis	Inuit				Mixte	
1996	1,6	0,2	0,2	0,0	2,1	0,2	95,6	100
2001	1,7	0,2	0,2	0,0	2,8	0,2	94,8	100

Source : Tableaux B-1 et B-2

Tableau III.2 : Distribution relative (%) des effectifs selon l'identité ethnique déclarée, 0-4 ans, Canada, 1996 et 2001

Année	Identité ethnique déclarée							Total
	Autochtone			Mixte	non-Autochtone	Total		
	Indien AN	Métis	Inuit				Mixte	
1996	2,5	0,8	0,3	0,1	_*	_*	96,3	100
2001	2,7	1,1	0,3	0,1	_*	_*	95,7	100

Note : Puisque les identités ethniques mixte et complexe ne sont pas des identités ethniques déclarées, elles ne peuvent donc pas avoir d'effectifs
Source : Tableaux B-1 et B-2

Notes : Sauf indications contraires, les identités ethniques multiple et autres autochtones ont été regroupées volontairement du fait de leurs faibles effectifs, par comparaison à ceux des autres identités ethniques. Toutefois, la réunion de ces deux identités ethniques n'inclut nullement les enfants vivant dans une union exogame de type Multiple – Autres Autochtones, ceux-ci étant d'identité parentale complexe.
Pour certains tableaux et figures contenant à la fois des unions endogames et des unions exogames, l'arrière plan de ces dernières a été légèrement ombragé afin qu'il nous soit facile de les distinguer.

métisse et inuite réunies ($2,1 > 1,6 + 0,2 + 0,2$ en 1996, puis $2,8 > 1,7 + 0,2 + 0,2$ en 2001). Enfin, pour toutes les identités parentales autochtones, l'identité ethnique ayant le plus d'enfants est indienne de l'Amérique du Nord avec 1,7 % de la population totale, tandis que les identités métisse, inuite et complexe ne comptent chacune que 0,2 % des effectifs.

Nous voyons au tableau III.2 que l'identité indienne AN compte environ 2,6 % des effectifs totaux. Les enfants d'identité déclarée métisse correspondent, respectivement pour 1996 et 2001, à 0,8 % et à 1,1 % du total, tandis que l'identité inuite voit ses effectifs demeurer stable à 0,3 % lors des deux recensements. Notons que les identités mixte et complexe n'ont aucun effectif puisqu'elles ne sont pas des identités ethniques qui peuvent être déclarées au recensement. Elles servent seulement à dénoter l'exogamie. Aussi, il nous est impossible, du moins pour le moment, de déterminer quelles ont été les principales identités déclarées des enfants provenant des unions exogames. Néanmoins, en comparant la distribution relative du tableau III.1 avec celle du tableau III.2, nous pouvons croire que l'exogamie, en raison des identités ethniques parentales mixte et complexe, a un impact positif sur la plupart des identités ethniques. Aussi, nous montrerons ci-dessous que plus de 50 % des enfants issus des unions mixtes sont déclarés comme étant des Autochtones.

Les différences de proportions entre le volet parental et le volet déclaré de chaque identité permettent de voir une mobilité ethnique intergénérationnelle de l'identité parentale mixte vers les identités déclarées autochtones. D'une part, et comme nous l'avons mentionné plus haut, les enfants provenant des unions mixtes représentent toujours plus de 2,1 % de la population des 0-4 ans (tableau III.1). D'autre part, la différence d'effectifs entre les volets parental et déclaré de l'identité non autochtone n'est jamais supérieure à un point de pourcentage; la plus forte différence est observée en 2001 avec 0,9 point de pourcentage (94,8 % versus 95,7 %, tableaux III.1 et III.2). En supposant que, pour toutes les identités ethniques, la mobilité ethnique intergénérationnelle au sein des unions endogames soit négligeable, il en résulterait que la variation des effectifs de l'identité non autochtone serait due en grande majorité aux

enfants d'identité parentale mixte. Or, cette variation de 0,9 point de pourcentage représente moins de la moitié de tous les enfants d'identité parentale mixte.

Comme nous venons de le constater pour les enfants d'identité parentale mixte, les tableaux III.1 et III.2 ne nous fournissent pas la répartition des enfants provenant des unions exogames selon leur identité ethnique déclarée. Il en va de même pour les échanges entre les identités ethniques se rapportant aux unions endogames. Nous pouvons donc nous demander d'où proviennent toutes ces différences de proportions entre les identités parentales et les identités déclarées. Sont-elles dues entièrement à l'exogamie (identités parentales mixte et complexe) ? Pour pouvoir répondre à ce questionnement, nous ferons appel à la *mobilité ethnique intergénérationnelle nette*. À cet effet, les figures 3.1 et 3.2 servent à présenter les soldes nets et les flux nets pour les enfants de moins de cinq ans en 1996 et en 2001 des différentes identités ethniques, que celles-ci soient de la catégorie des identités parentales et/ou de la catégorie des identités déclarées. Mais, avant d'en faire l'examen, nous tenons à préciser certains éléments les concernant.

Premièrement, la manière dont ont été disposées les identités ethniques dans ces deux figures permet de séparer les identités ethniques pouvant être parentales et déclarées (indienne AN, métisse, inuite, multiple – autres autochtone, non autochtone) de celles ne pouvant être que parentales (mixte et complexe). Les identités ethniques pouvant être à la fois parentales et déclarées ont été regroupées au centre du schéma afin de former un pentagone étant donné que la mobilité ethnique intergénérationnelle entre ces identités est multidirectionnelle : un enfant d'identité parentale indienne AN peut être d'identité déclarée non autochtone et inversement pour un enfant d'identité parentale non autochtone. Pour leur part, les identités ethniques mixte et complexe ont été dissociées du schéma central, et placées respectivement en dessous et au-dessus, puisque la mobilité ethnique intergénérationnelle les concernant ne se produit que dans un sens : *étant donné la structure, entres autres, de la question # 18 sur l'identité ethnique dans les questionnaires longs (2B) des recensements canadiens, un enfant issu d'une union mixte (identité parentale mixte) ne peut être déclaré à la fois comme étant*

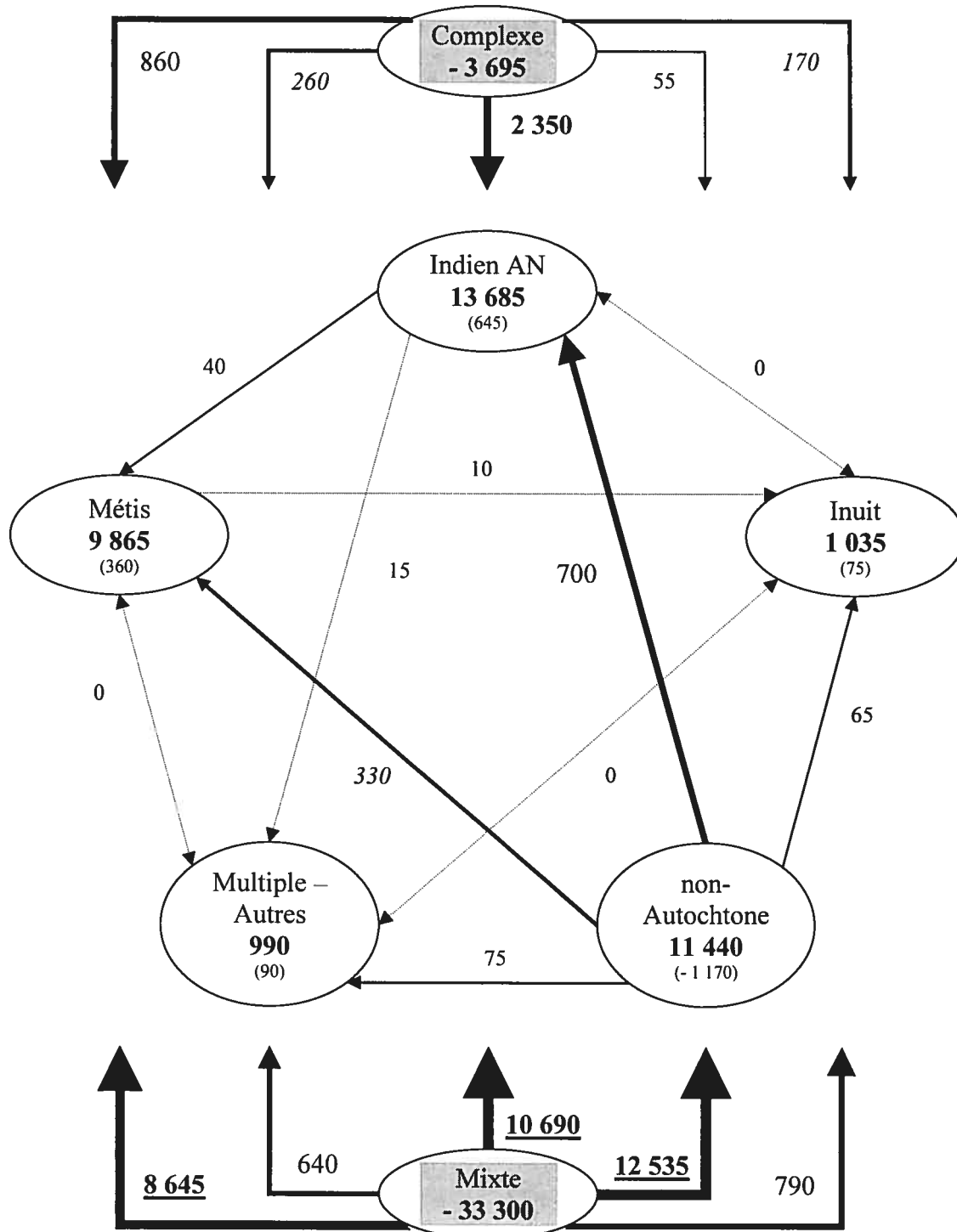
*un Autochtone et un non-Autochtone*³⁴. Deuxièmement, pour chacune des identités ethniques formant le pentagone, les nombres apparaissant en caractère gras correspondent aux soldes nets totaux (total de tous les flux nets). Les nombres placés entre parenthèses désignent les soldes nets ne tenant pas compte de la contribution de l'exogamie, c'est-à-dire qu'ils ne donnent que la mobilité ethnique intergénérationnelle nette qui se produit uniquement entre les unions endogames (total des flux nets apparaissant uniquement dans le pentagone).

Enfin, un dernier point important concerne l'interprétation que nous devons faire des flèches représentant les flux dans les figures 3.1 et 3.2. Alors que le début de la flèche (—) désigne l'identité ethnique parentale (le caractère de l'union dans laquelle vit l'enfant), la pointe de la flèche (►) indique l'identité ethnique déclarée de l'enfant. Notons que si un flux net entre deux identités ethniques du pentagone s'avérait être nul, nous ne pourrions pas affirmer que la mobilité ethnique intergénérationnelle entre ces deux identités ethniques est nulle elle aussi. En effet, il se pourrait que le nombre d'entrants de l'identité X (exo-identitaires qui haussent les effectifs de l'identité X) provenant de l'identité Y soit égal au nombre de sortants de l'identité X (exo-identitaires qui abaissent les effectifs de l'identité X) allant vers l'identité Y.

Si nous entamons l'examen des figures 3.1 et 3.2 en regardant les soldes nets totaux, nous constatons très clairement que ceux des identités ethniques indienne AN, métisse et non autochtone sont, de tous les soldes nets, les plus grands. Dans l'ordre et respectivement pour les recensements de 1996 et de 2001, ils s'élèvent à 13 685, à 11 440 et à 9 865, puis à 14 505, à 13 795 et à 12 955. De leur côté, l'identité inuite ainsi que le regroupement multiple – autres autochtones obtiennent des soldes nets variant de 765 à 1 035 individus. En comparant les soldes nets totaux avec ceux placés entre parenthèses, il nous semblerait donc que la mobilité ethnique intergénérationnelle découle essentiellement des unions exogames, ce que nous avons aussi pu dénoter au moyen des tableaux III.1 et III.2. Notons que pour l'identité ethnique non autochtone,

³⁴ Rappelons que cette impossibilité d'être à la fois un Autochtone et un non-Autochtone est la raison de notre troisième question (voir la section 1.3.2).

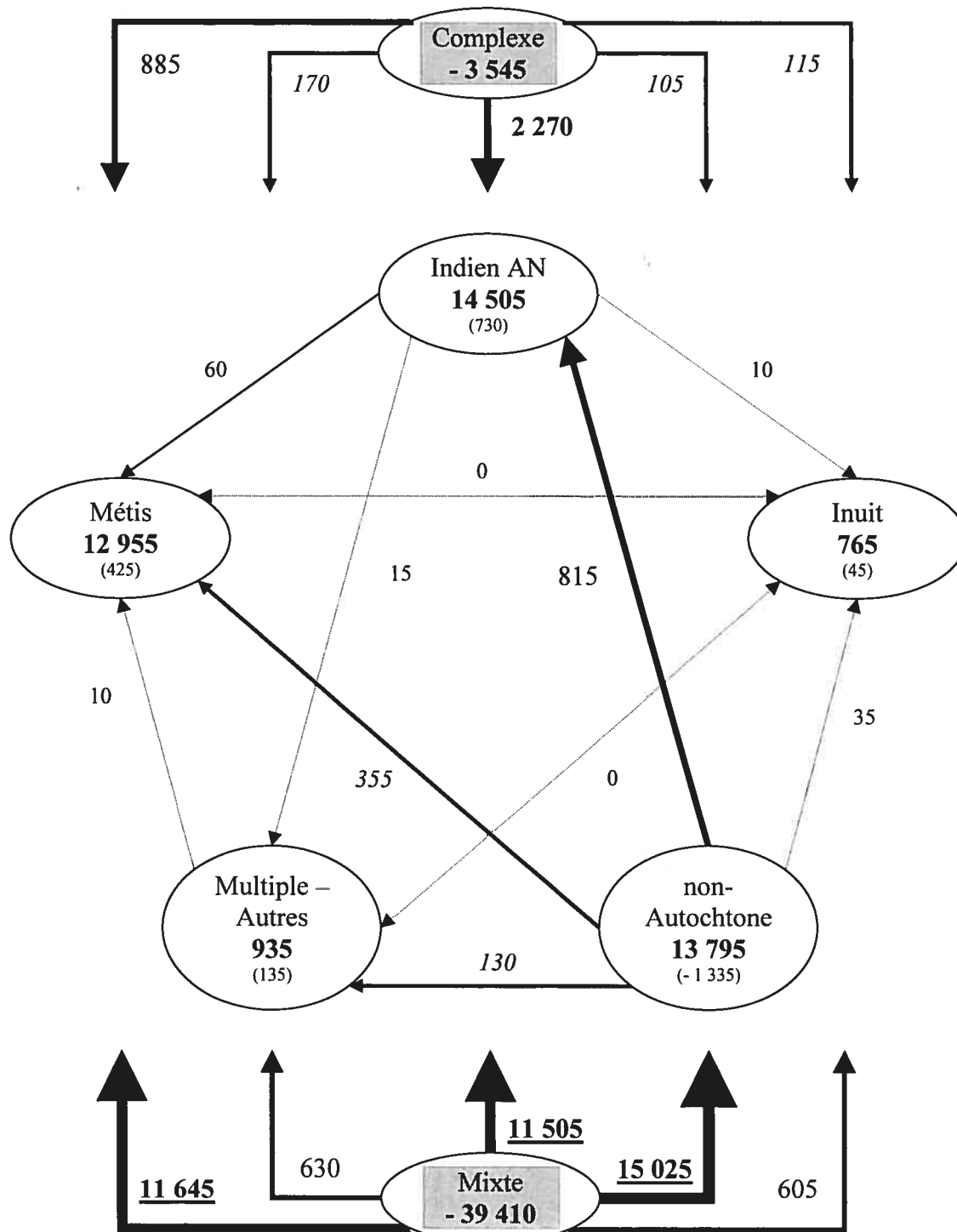
Figure 3.1 : Diagramme des soldes nets et des échanges nets pour chaque identité ethnique, 0-4 ans, Canada, 1996



Notes : Le début de la flèche correspond à l'identité ethnique parentale, alors que la pointe de la flèche désigne l'identité ethnique déclarée.
 Les identités ethniques mixte et complexe désignent respectivement les unions mixtes et complexes.
 Pour les identités ethniques formant le pentagone, les nombres placés entre parenthèses indiquent les soldes nets obtenus de la part d'autres identités ethniques du pentagone, contrairement à ceux mis en caractères gras qui sont les soldes nets totaux.

Source : Tableau B-1

Figure 3.2 : Diagramme des soldes nets et des échanges nets pour chaque identité ethnique, 0-4 ans, Canada, 2001



Notes : Le début de la flèche correspond à l'identité ethnique parentale, alors que la pointe de la flèche désigne l'identité ethnique déclarée.
 Les identités ethniques mixte et complexe désignent respectivement les unions mixtes et complexes.
 Pour les identités ethniques formant le pentagone, les nombres placés entre parenthèses indiquent les soldes nets obtenus que des autres identités ethniques du pentagone, contrairement à ceux mis en caractères gras qui sont les soldes nets totaux.

Source : Tableau B-2

bien que ses soldes nets soient très élevés en terme absolu, ils sont toutefois négligeables en terme relatif puisque le poids démographique de la population non autochtone est fort différent de celui des populations autochtones.

Si nous nous penchons sur les échanges nets, ce que nous considérons être l'élément essentiel des figures 3.1 et 3.2, nous pouvons voir que les trois plus importants flux émanent tous des unions exogames formées par des Autochtones et des non-Autochtones (les unions mixtes). Ce qui est quelque peu étonnant vient du fait que, en 1996 et en 2001, les enfants issus des unions mixtes sont répartis en des parts presque égales entre les identités ethniques indienne AN (10 690 et 11 505), métisse (8 645 et 11 645) et non autochtone (12 535 et 15 025). Nous aurions pu nous attendre à ce que le flux allant vers l'identité non autochtone soit passablement plus élevé que ceux allant vers chacune des identités autochtones³⁵. Nous verrons plus loin (section 3.2.1) que les unions mixtes sont en très grande majorité des unions impliquant des Indiens AN ou des Métis, ce qui explique que les identités ethniques indienne AN et métisse sont les deux principales identités autochtones à profiter largement de l'exogamie autochtone – non autochtone.

Pour les enfants d'identité parentale complexe (union exogame composée de deux Autochtones), puisque environ 64 % d'entre eux sont d'identité déclarée indienne AN, nous verrons aussi plus loin (section 3.2.2) qu'il s'agit d'un cas analogue à celui des unions mixtes du fait que les unions complexes impliquent principalement des parents d'identité ethnique déclarée indienne AN ou métisse. Si nous observons de manière plus générale la mobilité ethnique intergénérationnelle touchant les unions complexes, nous pouvons affirmer que *dans les couples exogames formés de deux Autochtones, l'identité ethnique déclarée de l'enfant consiste en une réponse unique (indienne AN, métisse, inuite ou bien non autochtone) plus souvent qu'autrement.*

³⁵ Théoriquement parlant, s'il y avait une parfaite symétrie de la mobilité ethnique intergénérationnelle dans les unions exogames, le flux allant de l'identité mixte à l'identité non autochtone devrait être égal à la somme de tous les flux allant de l'identité mixte aux identités autochtones.

En ce qui concerne les flux nets établis entre chaque identité ethnique formant les pentagones des figures 3.1 et 3.2, ils ne nous permettent pas de déterminer si toutes les mobilités ethniques intergénérationnelles se produisant dans les unions endogames sont fréquentes ou non. Afin de pouvoir déterminer quelle est l'ampleur réelle de la mobilité ethnique intergénérationnelle qui prévaut dans les unions endogames, nous devons examiner plus en détail la distribution des effectifs selon leur identité parentale et leur identité déclarée. À cet effet, les tableaux III.3 et III.4 nous offrent la distribution relative des enfants du groupe d'âge 0-4 ans selon leur identité déclarée pour chaque identité parentale. Ainsi, les proportions que nous retrouvons dans les tableaux III.3 et III.4 correspondent aux taux de mobilité ethnique intergénérationnelle de l'identité i à l'identité j . Si les identités j et i sont les mêmes, alors il s'agit du taux de stabilité ethnique intergénérationnelle de l'identité ethnique i .

Comme il nous a été possible de le pressentir par les figures 3.1 et 3.2, nous constatons aux tableaux III.3 et III.4 que toutes les unions endogames, à l'exception de celles de l'identité multiple pour 2001, possèdent une très forte stabilité ethnique intergénérationnelle, celle-ci n'étant jamais inférieure à 85,7 %. Si nous ne nous en tenons qu'aux unions endogames indiennes AN, métisses, inuites et non autochtones, le plus faible taux de stabilité ethnique intergénérationnelle observé s'élève à 95,7% (identité parentale métisse au recensement de 2001, tableau III.4). D'une certaine façon, cette très grande stabilité ethnique intergénérationnelle chez les unions endogames confirme le postulat voulant que tout enfant vivant dans une union endogame ait la même identité ethnique déclarée que celle de ces parents. D'un autre côté, une faible mobilité ethnique intergénérationnelle au sein des unions endogames nous permet de croire en la qualité des données dont nous disposons.

Dans un autre ordre d'idée, nous aurions cru que l'attrance de l'identité ethnique déclarée multiple envers les enfants d'identité parentale complexe aurait été largement supérieure à ce qu'elle est, c'est-à-dire un maximum de 5 % (tableaux III.3 et III.4). En effet, puisque l'identité parentale complexe représente toutes les unions exogames entre groupes autochtones, nous pourrions supposer que l'identité déclarée des enfants vivant

Tableau III.3 : Distribution relative (%) des effectifs selon l'identité ethnique déclarée, identités ethniques parentales, 0-4 ans, Canada, 1996

Identité ethnique parentale		Identité ethnique déclarée						
		Autochtone					non-Autochtone	Total
		Indien AN	Métis	Inuit	Multiple	Autres		
Autochtone	Indien AN	99,3	0,3	-	0,0	0,2	0,2	100
	Métis	0,9	98,2	0,3	-	-	0,6	100
	Inuit	-	-	99,7	-	-	0,3	100
	Multiple	14,3	-	-	85,7	-	-	100
	Autres	8,3	-	-	-	86,9	4,8	100
	Complexe	<u>63,6</u>	<u>23,3</u>	4,6	<u>4,9</u>	2,2	1,5	100
Mixte		<u>32,1</u>	<u>26,0</u>	2,4	0,4	1,5	<u>37,6</u>	100
non-Autochtone		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	99,9	100

Source : Tableau B-1

Tableau III.4 : Distribution relative (%) des effectifs selon l'identité ethnique déclarée, identités ethniques parentales, 0-4 ans, Canada, 2001

Identité ethnique parentale		Identité ethnique déclarée						
		Autochtone					non-Autochtone	Total
		Indien AN	Métis	Inuit	Multiple	Autres		
Autochtone	Indien AN	99,3	0,3	0,0	0,0	0,1	0,2	100
	Métis	0,6	95,7	-	-	-	3,7	100
	Inuit	-	-	99,4	-	-	0,6	100
	Multiple	25,0	25,0	-	50,0	-	-	100
	Autres	4,2	-	-	-	91,6	4,2	100
	Complexe	<u>64,0</u>	<u>25,0</u>	3,2	<u>3,4</u>	1,4	3,0	100
Mixte		<u>29,2</u>	<u>29,5</u>	1,5	0,5	1,1	<u>38,1</u>	100
non-Autochtone		0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	99,9	100

Source : Tableau B-2

dans ces unions devrait être multiple selon la logique voulant que cette identité ethnique permet de tenir compte de l'exogamie entre groupes autochtones. Néanmoins, le fait qu'il y a peu d'enfants d'identité parentale complexe dont l'identité déclarée est multiple rappelle que cette dernière est une identité ethnique désignant une appartenance à plus d'une identité autochtone (voir la figure 2.2). Ainsi, outre la possibilité que l'identité multiple nous permette de tenir compte de l'exogamie entre les populations autochtones, il se pourrait qu'elle soit perçue par les personnes recensées comme une étape de transition dans la mobilité ethnique, plutôt qu'une identité statique comme le sont les autres identités ethniques autochtones desquelles elle découle³⁶.

Enfin, avant d'approfondir l'analyse de la dynamique de la mobilité ethnique intergénérationnelle se produisant au sein des unions exogames (section 3.2), nous désirons revenir un instant sur les flux entre l'identité ethnique non autochtone et les identités autochtones indienne AN et métisse. Aux figures 3.1 et 3.2, nous avons remarqué que seuls les flux nets reliant les identités indienne AN et non autochtone, puis métisse et non autochtone se démarquaient clairement de tous ceux se trouvant à l'intérieur du pentagone (flux nets entre les unions endogames). Pourtant, lorsque nous regardons les tableaux III.3 et III.4, nous sommes forcés d'admettre que les mobilités ethniques intergénérationnelles allant des identités parentales indienne AN et métisse à l'identité déclarée non autochtone sont, en terme de proportion, plus grandes que celles allant dans le sens inverse.

À priori, cette différence entre la mobilité ethnique intergénérationnelle nette et les taux de mobilité ethnique intergénérationnelle s'expliquerait par la disproportion des effectifs entre les populations indiennes AN, métisses et non autochtones. Or, même si cela est vrai, nous pouvons toujours nous interroger sur la raison pour laquelle il y a un nombre élevé d'enfants issus des unions non autochtones qui sont déclarés être des Indiens AN ou des Métis. Un phénomène permettant d'expliquer cette dissymétrie entre

³⁶ De la même manière que l'identité multiple puisse être perçue comme une étape de transition dans le processus de la mobilité ethnique, il se pourrait tout aussi bien que certaines personnes perçoivent l'identité ethnique métisse comme étant une étape de transition dans la mobilité ethnique entre les identités ethniques autochtones indienne AN et inuit et l'identité ethnique non autochtone.

la mobilité ethnique intergénérationnelle nette et les taux de mobilité ethnique intergénérationnelle qui s'observe entre les identités autochtones indienne AN et métisse et l'identité non autochtone est l'adoption.

En temps normal, nous supposons que si un enfant venait à se faire adopter, cela se produirait généralement dans un court laps de temps suivant sa naissance. Que ceci soit vrai ou non, le statut légal d'Indien octroyé à l'enfant est fonction de ses parents biologiques, et non pas de ses parents adoptifs (Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, 1993). Donc, advenant qu'un enfant naisse de parents lui transmettant le statut légal d'Indien et que, par suite d'une adoption, l'enfant se retrouve avec des parents qui ne pourraient pas lui transmettre ce statut, nous nous retrouvons avec un couple dont l'identité ethnique est non autochtone et dans lequel vit un enfant d'identité déclarée autres autochtones (enfant d'identité parentale non autochtone, mais d'identité déclarée autres autochtones par son statut légal d'Indien). De manière similaire, ce raisonnement peut s'étendre aux unions non autochtones dans lesquelles des enfants sont d'identité déclarée indienne AN ou métisse. Enfin, la population non autochtone étant plus nombreuse que toutes les populations autochtones, les probabilités voulant qu'un enfant autochtone soit adopté par un couple non autochtone risquent fort bien d'être plus élevées que celles concernant un enfant de parents biologiques d'identité non autochtone adopté par un couple d'identité autochtone.

3.2 Dynamique détaillée de la mobilité ethnique intergénérationnelle au sein des unions exogames

À la section précédente, nous avons pu constater que les mobilités ethniques intergénérationnelles se produisant dans les unions exogames étaient davantage profitables aux identités ethniques indiennes AN et métisse qu'aux autres identités autochtones. Au cours de la présente section, nous examinerons plus en détail, suivant une approche origine – destination telle que celle généralement utilisée pour la migration, la dynamique de la mobilité ethnique intergénérationnelle pour les enfants

dont les parents forment une union exogame. À cet effet, nous débuterons par la mobilité ethnique intergénérationnelle dans les unions mixtes (unions autochtones – non autochtones), puis nous poursuivrons avec celle se produisant dans les unions complexes (unions exogames entre Autochtones).

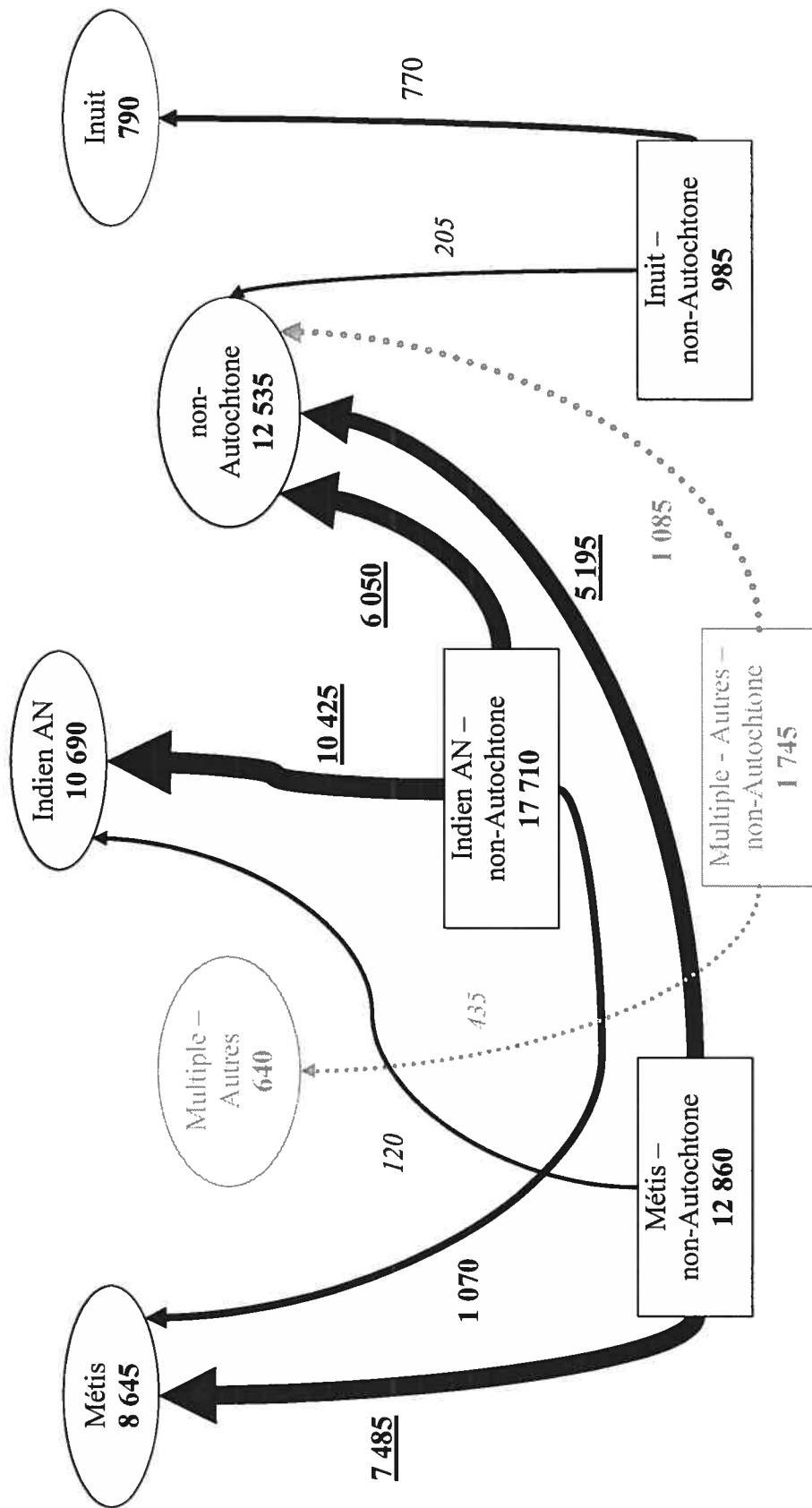
3.2.1 La mobilité ethnique intergénérationnelle dans les unions mixtes

Aux figures 3.1 et 3.2, nous avons pu remarquer que les identités ethniques déclarées indienne AN, métisse et non autochtone ont largement profité de l'exogamie autochtone – non autochtone. Cependant, ne disposant pas d'informations sur l'identité déclarée composant chacune des unions mixtes (Combien y a-t-il d'unions mixtes indiennes AN – non autochtones ? Combien y a-t-il d'unions mixtes métisses – non autochtones ? ...), il nous a été impossible de déterminer si l'identité autochtone déclarée de l'enfant était celle du parent déclaré être un Autochtone. C'est pourquoi les figures 3.3 et 3.4 exposent, respectivement pour 1996 et 2001, les flux pour les enfants d'identité parentale mixte selon leur identité déclarée et celle de leurs parents (type d'union mixte), enfants appartenant au groupe d'âge 0-4 ans.

Afin de conserver une certaine ressemblance avec les figures 3.1 et 3.2, nous avons disposé, en un pentagone aplati, les cinq bulles indiquant les diverses identités ethniques déclarées de la même manière qu'elles l'ont été; l'identité indienne AN au-dessus, les identités métisse et inuite de chaque côté, puis l'ensemble multiple – autres (en retrait) et l'identité non autochtone en dessous. Pour ce qui est des unions mixtes, et représentées par des rectangles, elle se trouvent sensiblement dans la même zone que celle qu'occupait l'identité parentale mixte. Puisque l'intérêt premier des figures 3.3 et 3.4 concerne les unions mixtes des trois principales identités autochtones, les unions mixtes des identités ethniques multiple et autres autochtones apparaissent en retrait. Enfin, dans le but de réduire le nombre de flux exposés, seuls ceux supérieurs à 100 ont été retenus³⁷.

³⁷ Pour les flux inférieurs à 100, voir les tableaux B-4 et B-5 à l'annexe 5.

Figure 3.3 : Diagramme des flux de l'identité parentale mixte selon l'identité ethnique déclarée de l'enfant et l'identité ethnique déclarée des parents (type d'union mixte), 0-4 ans, Canada, 1996

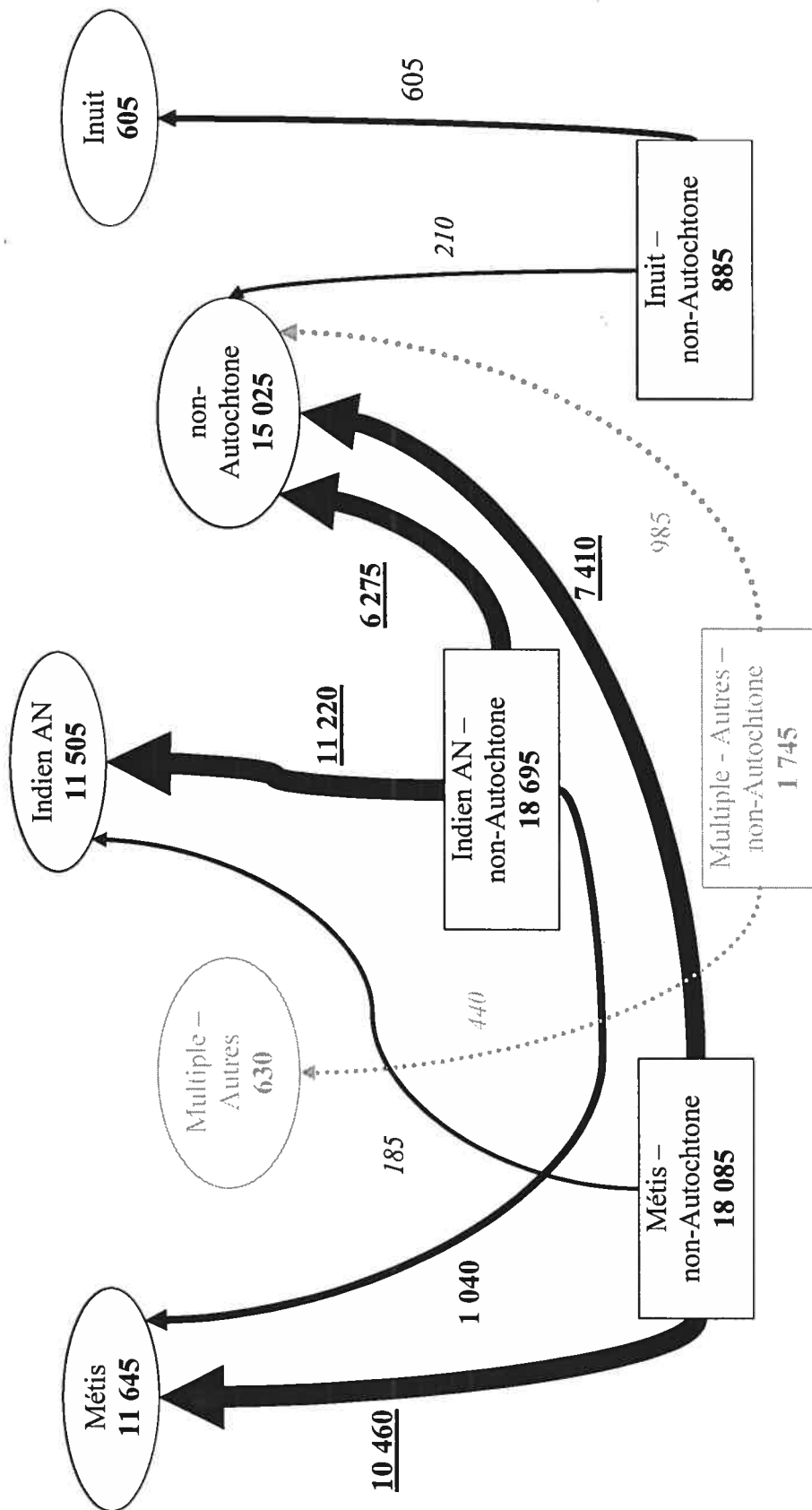


Notes : Les bulles représentent les identités ethniques déclarées des enfants, alors que les rectangles désignent les identités ethniques déclarées des parents (type d'union mixte). Afin de réduire le nombre de flux présentés par le diagramme, seuls ceux qui sont supérieurs à 100 ont été retenus.

Les nombres apparaissant dans les bulles et les rectangles correspondent à la somme des flux totaux (les flux inférieurs ou égaux à 100 y sont inclus), et non pas aux flux indiqués.

Source : Tableau B-4

Figure 3.4 : Diagramme des flux de l'identité parentale mixte selon l'identité ethnique déclarée de l'enfant et l'identité ethnique déclarée des parents (type d'union mixte), 0-4 ans, Canada, 2001



Notes : Les bulles représentent les identités ethniques déclarées des enfants, alors que les rectangles désignent les identités ethniques déclarées des parents (type d'union mixte). Afin de réduire le nombre de flux présentés par le diagramme, seuls ceux qui sont supérieurs à 100 ont été retenus.

Les nombres apparaissant dans les bulles et les rectangles correspondent à la somme des flux totaux (les flux inférieurs ou égaux à 100 y sont inclus), et non pas aux flux indiqués.

Source : Tableau B-5

En premier lieu, les enfants d'identité parentale mixte proviennent essentiellement d'unions entre des adultes d'identité ethnique autochtone indienne de l'Amérique du Nord ou métisse : tant en 1996 qu'en 2001, 92 % des enfants d'identité parentale mixte proviennent d'une union indienne AN – non autochtone ou métisse – non autochtone. Outre la différence de poids démographique, un élément pouvant expliquer qu'il y ait peu d'unions mixtes de type Inuit – non-Autochtone est la situation géographique des populations inuites. Deuxièmement, et de façon générale pour les trois principaux types d'unions mixtes, l'identité déclarée de l'enfant correspond plus souvent à celle du parent autochtone qu'à celle du parent d'identité non autochtone. Cependant, pour cette dernière identité, nous notons une légère différence selon le type d'union mixte dans laquelle vit l'enfant. Dans le cas des unions mixtes formées par des Indiens AN, environ 34 % des enfants sont des non-Autochtones, proportion qui s'élève aux alentours de 40 % lorsque le parent est d'identité métisse, alors qu'elle n'est que d'environ 22 % pour les unions de type Inuit – non-Autochtone.

Même si dans la plupart des unions exogames l'identité déclarée de l'enfant correspond à celle de l'un de ses parents, nous ne devons pas négliger le fait que certains enfants ont une identité déclarée différente de celle de ses parents. Ainsi, il y a un nombre non négligeable d'enfants vivant dans une union mixte indienne – non autochtone d'identité déclarée métisse, tout comme plusieurs enfants des unions mixtes métisses – non autochtones sont d'identité déclarée indienne AN. Toutefois, nous constatons qu'il y a un déséquilibre entre la force d'attraction que l'identité indienne AN exerce sur les enfants des unions métisses – non autochtones et celle qu'exerce l'identité métisse sur les enfants des unions indiennes AN – non autochtones.

Bien que les effectifs de ces deux types d'union mixte aient le même ordre de grandeur lors des deux recensements, et tout particulièrement en 2001, le nombre d'enfants constituant ces deux flux est fort différent. En ne considérant que les données de 2001 (figure 3.4), nous pouvons voir que l'identité métisse attire beaucoup plus d'enfants des unions indiennes AN – non autochtone (1 040 des 18 535 enfants (5,6 %)) que ne parvient à le faire l'identité indienne AN sur les unions métisses – non

autochtones (185 des 18 055 enfants (1,0 %)). Selon nous, cette divergence pourrait s'expliquer en partie par le fait que l'identité ethnique métisse tire son origine de la rencontre de deux cultures (celles des Amérindiens et des Européens lors de la colonisation) sur une longue période de temps.

3.2.2 La mobilité ethnique intergénérationnelle dans les unions complexes

Ayant analysé la mobilité ethnique intergénérationnelle dans les unions exogames autochtones – non autochtones à la partie précédente, nous allons maintenant examiner le phénomène au sein des unions exogames entre groupes autochtones. Pour celles-ci, nous avons vu aux figures 3.1 et 3.2 que l'identité déclarée des enfants était plus souvent qu'autrement indienne AN. Mais, n'ayant pas d'informations à ce moment sur la structure même des unions complexes, c'est-à-dire l'identité déclarée de chaque époux, il nous a été impossible de dire pourquoi l'identité ethnique indienne AN est transmise dans une telle proportion. Afin de connaître plus explicitement la dynamique de la mobilité ethnique intergénérationnelle dans les unions complexes, les tableaux III.5 et III.6 nous fournissent, pour 1996 et 2001, la distribution relative des enfants d'identité parentale complexe selon l'identité de l'enfant pour chaque type d'union complexe (identités ethniques déclarées des parents). À titre d'informations supplémentaires, les nombres placés entre parenthèses dans la dernière colonne de ces deux tableaux (colonne intitulée « Total ») indiquent la distribution relative des enfants d'identité parentale complexe selon le type d'union complexe.

Dans un premier temps, si nous portons notre regard sur ces nombres mis entre parenthèses, nous pouvons comprendre pourquoi l'identité ethnique indienne AN possède une très grande force d'attraction sur les effectifs d'identité parentale complexe. Dans plus de 92,5 % des unions exogames formées de deux Autochtones, l'un des deux époux est d'identité indienne AN (72,9 + 5,0 + 3,4 + 11,2). En ajoutant le fait que l'autre conjoint est habituellement un Métis, nous obtenons que les unions exogames de type Indien AN – Métis correspondent à plus de 73 % des unions complexes.

Tableau III.5 : Distribution relative (%) des effectifs d'identité ethnique parentale complexe selon l'identité ethnique déclarée de l'enfant et l'identité ethnique déclarée des parents (type d'union complexe), 0-4 ans, Canada, 1996

Identité ethnique déclarée des parents (type d'union complexe)	Identité ethnique déclarée de l'enfant							Total
	Autochtone			non-Autochtone		Total		
	Indien AN	Métis	Inuit	Multiple	Autres			
Indien AN – Métis	68,3	28,4	-	2,0	0,4	0,9	100 (72,9)	
Indien AN – Inuit	40,5	-	40,5	18,9	-	-	100 (5,0)	
Indien AN – Multiple	52,0	8,0	-	32,0	-	8,0	100 (3,4)	
Indien AN – Autres	84,3	2,4	-	-	10,8	2,4	100 (11,2)	
Métis – Inuit	-	14,3	60,7	25,0	-	-	100 (3,8)	
Métis – Multiple	28,6	28,6	-	42,9	-	-	100 (0,9)	
Métis – Autres	11,1	50,0	-	-	27,8	11,1	100 (2,4)	
Inuit – Multiple	-	-	-	-	-	-	100 (0)	
Inuit – Autres	-	-	100,0	-	-	-	100 (0,3)	
Multiple – Autres	-	-	-	-	-	-	- (0)	
Total	63,6	23,3	4,6	4,9	2,2	1,5	100 (100)	

Notes : Les nombres placés entre parenthèses correspondent à la distribution relative (%) des enfants d'identité ethnique parentale complexe selon l'union complexe.
Source : Tableau B-7

Tableau III.6 : Distribution relative (%) des effectifs d'identité ethnique parentale complexe selon l'identité ethnique déclarée de l'enfant et l'identité ethnique déclarée des parents (type d'union complexe), 0-4 ans, Canada, 2001

Identité ethnique déclarée des parents (type d'union complexe)	Identité ethnique déclarée de l'enfant							Total
	Autochtone				non-Autochtone	Total		
	Indien AN	Métis	Inuit	Autres				
Indien AN – Métis	66,0	28,8	-	-	3,0	100 (81,2)		
Indien AN – Inuit	46,4	-	35,7	-	-	100 (3,9)		
Indien AN – Multiple	100,0	-	-	-	-	100 (2,3)		
Indien AN – Autres	90,7	4,7	-	4,7	-	100 (6,1)		
Métis – Inuit	-	16,7	72,2	-	11,1	100 (2,5)		
Métis – Multiple	33,3	33,3	-	-	-	100 (1,7)		
Métis – Autres	16,7	16,7	-	50,0	16,7	100 (1,7)		
Inuit – Multiple	-	-	-	100,0	-	100 (0,3)		
Inuit – Autres	-	-	-	100,0	-	100 (0,3)		
Multiple – Autres	-	-	-	-	-	- (0)		
Total	64,0	25,0	3,2	1,4	3,0	100 (100)		

Notes : Les nombres placés entre parenthèses correspondent à la distribution relative (%) des enfants d'identité ethnique parentale Complexe selon l'union complexe.
Source : Tableau B-8

Le deuxième constat est étroitement lié au premier. Pour toutes les unions complexes indiennes AN – non indiennes AN, l'identité ethnique indienne AN n'est jamais transmise dans une proportion moindre que celle concernant l'autre identité autochtone impliquée dans l'union. Aussi, cette proportion pour la transmission intergénérationnelle de l'identité ethnique indienne AN n'est jamais inférieure à 40,5 % (unions indiennes AN – inuites de 1996, tableau III.5). Enfin, aux figures 3.1 et 3.2, le seul autre flux en provenance des unions complexes à s'être quelque peu démarqué est celui se dirigeant vers l'identité déclarée métisse. À nouveau, ce flux provient essentiellement de la descendance des unions complexes indiennes AN – métisses.

3.3 Répercussions de la mobilité ethnique intergénérationnelle sur la transmission des identités ethniques

Aux sections précédentes, nous avons dressé un bilan général de la mobilité ethnique intergénérationnelle (section 3.1), puis nous avons examiné plus en détail la dynamique de ce phénomène dans les unions exogames (section 3.2). Ceci étant fait, nous pouvons maintenant nous interroger sur les conséquences que toutes ces mobilités ethniques intergénérationnelles engendrent sur la transmission de chaque identité ethnique entre générations, en d'autres mots le caractère d'assimilant ou d'assimilé de chaque identité ethnique.

Lorsque nous avons dit, à la section 2.1, que nous comptions mesurer la mobilité ethnique intergénérationnelle en comparant les identités déclarée et parentale de chaque enfant, nous avons déterminé que l'identité parentale d'un enfant vivant dans une union exogame ne pourrait pas être une identité déclarée. Cependant, puisque les enfants vivant dans une union autochtone – non autochtone effectuent une mobilité ethnique intergénérationnelle par rapport à au moins un parent (les questionnaires des recensements canadiens ne permettent pas qu'une personne puisse avoir une identité ethnique déclarée à la fois autochtone et non autochtone), nous jugeons qu'il serait intéressant d'approfondir cette analyse de la mobilité ethnique intergénérationnelle en

considérant l'identité déclarée des parents. Ainsi, pour cette section, nous mesurerons la mobilité ethnique intergénérationnelle en comparant l'identité déclarée d'un enfant à celle de *chacun de ses parents* (ceux-ci pris individuellement), et non plus avec son *identité parentale* (l'identité du couple).

Pour cette approche de la mobilité ethnique intergénérationnelle qui consiste à comparer l'identité déclarée d'un enfant avec celle de chacun de ses parents, nous pouvons nous demander dans un premier temps quelle est la proportion suivant laquelle une identité ethnique est transmise d'un parent à son enfant. Pour ce faire le tableau III.7 présente, pour les recensements de 1996 et 2001, l'indice de continuité ethnique *intergénérationnelle* selon le type d'union dans laquelle vit l'enfant (endogame, exogame, tous types d'union) pour chaque identité. Notons que la continuité ethnique *intergénérationnelle* calculée pour les unions endogames n'est, en fait, que la stabilité ethnique intergénérationnelle vue à la section 3.1, plus précisément aux tableaux III.3 et III.4, et dont nous savons déjà qu'elle se situe près de 1 (100 %), les enfants des couples endogames étant majoritairement des iso-identitaires (leurs identités parentale et déclarée sont les mêmes). En ce qui concerne les unions exogames, une valeur supérieure ou égale à 0,5 signifie que l'identité ethnique X a été, de façon générale, transmise plus souvent que toutes les autres identités dans les unions de type X – non-X. Enfin, pour tous les types d'union, la continuité ethnique *intergénérationnelle* est, en quelque sorte, la probabilité qu'un parent transmette son identité à son enfant, peu importe l'identité de son conjoint.

Dans un premier temps, si nous nous intéressons aux valeurs calculées pour tous les types d'union, nous voyons que la continuité ethnique *intergénérationnelle* de l'identité métisse est plus faible que celle des identités indiennes AN et inuite : 0,61 comparativement à 0,82 et 0,91 respectivement (tableau III.7). De son côté, l'identité non autochtone possède l'indice le plus grand avec 0,99, alors que celui de l'ensemble multiple – autres autochtones ne s'élève qu'à 0,35. Pour ce qui est de la continuité ethnique *intergénérationnelle* au sein des unions endogames, l'indice varie peu d'une identité à une autre. Aussi, sauf pour la combinaison multiple – autres autochtones avec

Tableau III.7 : Indice de continuité ethnique intergénérationnelle selon le type d'union, identités ethniques, 0-4 ans, Canada, 1996 et 2001

Type d'union et année		Identité ethnique				
		Autochtone				non-Autochtone
		Indien AN	Métis	Inuit	Multiple – Autres	
Endogame	1996	0,99	0,98	1,00*	0,87	1,00*
	2001	0,99	0,96	0,99	0,88	1,00*
Exogame	1996	0,60	0,53	0,71	0,23	0,38
	2001	0,61	0,54	0,63	0,24	0,38
Tous types	1996	0,82	0,61	0,92	0,34	0,99
	2001	0,81	0,60	0,90	0,36	0,98

Note : Étant donné que toutes les valeurs ont été arrondies à la deuxième décimale, une valeur égale à 1,00 ne signifie pas nécessairement que la valeur réelle est égale à 1.

Source : Tableaux B-1, B-2, B-6, B-7, A-13 et A-14

Tableau III.8 : Proportion (%) des enfants vivant dans une union exogame, identité ethnique déclarée du parent, 0-4 ans, Canada, 1996 et 2001

Année	Identité ethnique déclarée du parent				
	Autochtone				non-Autochtone
	Indien AN	Métis	Inuit	Multiple – Autres	
1996	44,5	82,5	27,7	83,2	2,1
2001	47,8	86,4	25,6	80,9	2,8

Note : La proportion (%) des enfants vivant dans une union endogame selon l'identité ethnique des parents (type d'union endogame) correspond au complément des proportions ici présentes.

Source : Tableaux B-1, B-2, B-6, B-7, A-13 et A-14

0,88, la valeur qu'obtient chaque identité est égale ou supérieure à 0,96. En ce qui concerne la continuité ethnique *intergénérationnelle* dans les unions exogames, nous constatons que les écarts entre l'indice de chaque identité sont sensiblement les mêmes que ceux pour tous les types d'unions, sauf pour l'identité non autochtone pour laquelle la valeur est inférieure à celle des trois identités autochtones de bases (0,38 par comparaison à 0,60, 0,53 et 0,67 pour les identités indienne AN, métisse et inuite respectivement).

Si nous comparons les différentes valeurs qu'a obtenues une identité pour chaque type d'union (endogame, exogame et tous types) avec celles d'une autre identité, nous pourrions penser qu'il y a une incohérence entre les valeurs calculées pour les unions endogames et exogames, puis celles calculées pour tous les types d'unions. À titre d'exemple, pour le recensement de 1996, les identités inuite et non autochtone ont chacune une continuité ethnique *intergénérationnelle* pour les unions endogames égale à 1, alors que pour les unions exogames celle de l'identité inuite est la plus élevée des deux (près de deux fois plus; environ 0,67 par comparaison à 0,38). Cependant, lorsque nous comparons les valeurs calculées pour tous les types d'unions, celle de l'identité non autochtone est la plus élevée.

Cette apparente incohérence est due à l'effet de structure qui ne permet pas de comparer directement la valeur de la continuité ethnique *intergénérationnelle* pour tous les types d'union d'une identité avec celle d'une autre. Aussi, la valeur de la continuité ethnique *intergénérationnelle* pour tous les types d'union correspond-elle à une *somme pondérée* des valeurs calculées respectivement pour les unions endogames et exogames. Pour mieux apprécier cette somme pondérée et voir comment l'exogamie peut devenir un élément important dans la continuité ethnique *intergénérationnelle*, le tableau III.8 nous fournit la proportion des enfants vivant dans une union exogame selon l'identité déclarée de l'un des parents.

Comme nous pouvons le remarquer, la proportion des enfants vivant dans une union exogame varie d'une identité ethnique à une autre. En effet, plus de 82,5 % des

enfants dont un parent est d'identité déclarée métisse vivent dans une union exogame, alors que cette proportion est de 46,1 % pour l'identité indienne AN et de 25,7 % pour l'identité inuite. Pour ce qui est de l'identité non autochtone, étant donné son poids relatif, la proportion des enfants vivant dans une union exogame autochtone – non autochtone ne dépasse pas les 2,8 % (tableau III.8). Donc, puisque la proportion des enfants vivant dans une union exogame diffère nettement d'une identité ethnique à une autre, il s'avère possible que la continuité ethnique *intergénérationnelle* pour tous les types d'union soit différente d'une identité à une autre, et ce, même si elle est identique pour les unions endogames et exogames.

L'indice de continuité ethnique *intergénérationnelle* nous a permis d'illustrer sommairement l'impact de l'exogamie sur la transmission de l'identité d'un parent à son enfant. Toutefois, cet indice ne nous donne aucune information concernant les enfants dont l'identité déclarée diffère totalement de celle de ses parents, que ces derniers forment une union endogame ou exogame. Cependant, en tenant compte des entrants que chaque identité ethnique enregistre, se pourrait-il que la mobilité ethnique intergénérationnelle soit favorable à une identité ethnique alors que celle-ci a été peu transmise des parents à leurs enfants ? Pour ce faire, une autre manière de mesurer la transmission de chaque identité ethnique consiste à ne plus considérer la restriction imposée au numérateur à l'égard de l'identité déclarée du parent. En procédant de la sorte, les valeurs calculées ne correspondent plus à la continuité ethnique *intergénérationnelle*, mais à la continuité ethnique générale, ce que nous offre le tableau III.9 pour chaque identité ethnique selon le type d'union. Étant donné que la continuité ethnique *intergénérationnelle* est un sous-ensemble de la continuité ethnique générale, notons que toutes les valeurs apparaissant au tableau III.9 sont supérieures ou égales à celles du tableau III.7.

Tout d'abord, pour tous les types d'union confondus, nous constatons que, par comparaison aux résultats apparaissant au tableau III.7, la prise en considération des entrants a un effet à la hausse pour chaque identité, et plus particulièrement pour l'identité métisse et l'ensemble multiple – autres autochtones. En ce qui concerne les

unions endogames, nous remarquons que toutes les identités autochtones ont une continuité ethnique générale plus grande que 1 (tableau III.9), alors que ce n'est pas le cas pour l'identité non autochtone (l'arrondissement à la deuxième décimale cache le fait que cet indice est inférieur à 1). Pour ce qui est des unions exogames, les trois principales identités autochtones (indienne AN, métisse et inuite) ont toutes des valeurs qui se ressemblent, soit 0,65.

Comme pour l'indice de continuité ethnique *intergénérationnelle*, il est difficile de déterminer avec exactitude l'impact réel de la mobilité ethnique intergénérationnelle sur la continuité ethnique générale pour tous les types d'unions. Pour ce faire, le tableau III.10 donne, pour chaque identité et chaque recensement, le seuil critique de l'indice de continuité ethnique générale, pour tous types d'union confondus et ajusté à la proportion des enfants vivants dans une union exogame, au-delà duquel la mobilité ethnique intergénérationnelle a un effet positif. Cette valeur critique est calculée en multipliant la proportion des enfants vivant dans une union exogame (proportion qui est donnée au tableau III.8) par 0,5³⁸, puis en l'additionnant à la proportion des enfants vivant dans une union endogame.

De toutes les identités ethniques, celle pour qui la mobilité ethnique semble avoir le plus grand impact positif est l'identité métisse puisque son seuil critique se situe aux alentours de 0,58 (tableau III.10), alors que sa continuité ethnique générale varie de 0,66 à 0,69 (tableau III.9). De leur côté, les identités ethniques indienne AN et inuite font aussi bonne figure puisque la continuité ethnique générale que chacune obtient est supérieure à leur seuil critique : 0,84 par comparaison à 0,77 pour la première identité et 0,93 comparativement à 0,86 pour la deuxième (tableaux III.9 et III.10).

Si nous comparons ces seuils critiques avec l'indice de continuité ethnique *intergénérationnelle* (tableau III.7) plutôt que l'indice de continuité ethnique générale (tableau III.9), ceci nous permet de déterminer si la mobilité ethnique

³⁸ Le multiplicateur « 0,5 » correspond ici au point de symétrie de la relation « exogamie et fécondité », relation qu'ont exposée Robitaille et Guimond (2003) (voir l'indice # 14 à la section 2.2.2).

Tableau III.9 : Indice de continuité ethnique générale selon le type de l'union, identité ethnique, 0-4 ans, Canada, 1996 et 2001

Type d'union et année		Identité ethnique				
		Autochtone				non-Autochtone
		Indien AN	Métis	Inuit	Multiple – Autres	
Endogame	1996	1,02	1,11	1,02	1,14	1,00*
	2001	1,03	1,13	1,01	1,26	1,00*
Exogame	1996	0,62	0,60	0,73	0,40	0,38
	2001	0,63	0,59	0,63	0,38	0,38
Tous types	1996	0,84	0,69	0,94	0,50	0,99
	2001	0,84	0,66	0,92	0,48	0,98

Note : Étant donné que toutes les valeurs ont été arrondies à la deuxième décimale, une valeur égale à 1,00 ne signifie pas nécessairement que la valeur réelle est égale à 1.

Source : Tableaux B-1, B-2, B-6, B-7, A-13 et A-14

Tableau III.10 : Seuil critique de l'indice de continuité ethnique générale (tous types d'union confondus) au-delà duquel la mobilité ethnique intergénérationnelle a un effet positif selon la proportion d'enfants vivant dans une union exogame, identités ethniques, 0-4 ans, Canada, 1996 et 2001

Année	Identité ethnique				
	Autochtone				non-Autochtone
	Indien AN	Métis	Inuit	Multiple – Autres	
1996	0,78	0,59	0,86	0,58	0,99
2001	0,76	0,57	0,87	0,60	0,99

Source : Tableau III.8

intergénérationnelle possède un impact positif sur la transmission de chaque identité ethnique avant même de prendre en considération les entrants (enfants d'identité déclarée X dont aucun parent n'est lui-même d'identité déclarée X). Ainsi, à l'exception de la combinaison multiple – autres autochtones pour laquelle l'écart est négatif (- 0,24 point), nous voyons que la continuité ethnique *intergénérationnelle* de chaque identité est plus élevée que le seuil critique correspondant de 0,02 point en moyenne.

Le dernier élément à examiner pour cette section est la distribution des enfants ayant la même identité déclarée selon l'identité de leurs parents. À priori, il pourrait nous sembler peu important de nous intéresser à ce type de distribution des effectifs. Or, lorsque nous avons comparé les indices de continuité ethnique *intergénérationnelle* et de continuité ethnique générale, nous avons vu que les valeurs du deuxième indice étaient toutes plus grandes que celles du premier indice. Puisque cette différence de résultats provient du fait que le deuxième prend en considération les entrants, nous pouvons nous demander quelle proportion des effectifs totaux ils représentent. De manière plus générale, nous pouvons nous demander quelle est la proportion des enfants d'une identité déclarée donnée qui proviennent d'une union x – y. Pour répondre à cette interrogation, les tableaux III.11 et III.12 présentent, pour chacune des identités déclarées et les recensements de 1996 et de 2001, la distribution relative (%) des effectifs des 0-4 ans selon l'identité déclarée des parents (caractère détaillé de l'union) dans laquelle ils vivent.

Tout d'abord, nous voyons que l'identité déclarée de l'enfant correspond généralement à celle de l'un de ses parents, que ceux-ci forment une union endogame ou exogame. Aussi, nous pouvons remarquer que les enfants dont l'identité déclarée est indienne AN, inuite ou non autochtone vivent en grande majorité (plus de 62,3 %) dans une union endogame indienne AN, inuite ou non autochtone respectivement. À l'opposé, les enfants d'identité déclarée métisse sont issus à plus de 56,6 % d'une union métisse – non autochtone, alors que seulement 25,0 % en 1996 et 19,6 % en 2001 d'entre eux proviennent d'une union endogame métisse.

Tableau III.11 : Distribution relative (%) des enfants selon l'identité déclarée des parents (type d'union), identité ethnique déclarée de l'enfant, 0-4 ans, Canada, 1996

Identité ethnique déclarée des parents (type d'union)		Identité ethnique déclarée de l'enfant				
		Autochtone				non-Autochtone
		Indien AN	Métis	Inuit	Multiple - Autres	
Endogame	Indien AN – Indien AN	65,4	0,5	-	4,1	0,0
	Métis - Métis	0,1	25,0	0,2	-	0,0
	Inuit - Inuit	-	-	76,7	-	0,0
	Multiple-Multiple ou Autres-Autres	0,0	-	-	29,1	0,0
	non-Autochtone - non-Autochtone	1,9	2,6	1,7	5,1	99,2
Mixte	Indien AN – non-Autochtone	26,0	<u>8,1</u>	0,2	10,6	0,4
	Métis – non-Autochtone	0,3	56,6	0,2	3,4	0,3
	Inuit – non-Autochtone	-	0,1	17,2	-	0,0
	Multiple-Autres – non-Autochtone	0,4	-	-	29,8	0,1
Complexe	Indien AN – Métis	4,6	5,8	-	4,5	0,0
	Indien AN – Inuit	0,2	-	1,7	2,4	0,0
	Indien AN – Multiple – Autres	1,0	0,2	-	5,8	0,0
	Métis – Inuit	-	0,2	1,9	2,4	-
	Métis – Multiple – Autres	0,0	0,4	-	2,7	0,0
	Inuit – Multiple – Autres	-	-	0,2	-	-
	Multiple – Autres	-	-	-	-	-
Total (n)		100 (40 080)	100 (13 225)	100 (4 480)	100 (1 460)	100 (1 541 280)

Source : Tableaux B-1, B-4 et B-7

Tableau III.12 : Distribution relative (%) des enfants selon l'identité déclarée des parents (type d'union), identité ethnique déclarée de l'enfant, 0-4 ans, Canada, 2001

Identité ethnique déclarée des parents (type d'union)		Identité ethnique déclarée de l'enfant				
		Autochtone				non-Autochtone
		Indien AN	Métis	Inuit	Multiple - Autres	
Endogame	Indien AN – Indien AN	62,3	0,5	0,2	3,1	0,0
	Métis - Métis	0,1	19,6	-	-	0,0
	Inuit - Inuit	-	-	80,7	-	0,0
	Multiple-Multiple ou Autres-Autres	0,1	6,1	-	31,4	0,0
	non-Autochtone - non-Autochtone	2,2	2,9	1,4	10,3	98,9
Mixte	Indien AN – non-Autochtone	28,8	<u>6,4</u>	-	11,0	0,5
	Métis – non-Autochtone	0,5	64,2	-	2,1	0,5
	Inuit – non-Autochtone	0,1	0,2	14,9	-	0,0
	Multiple-Autres – non-Autochtone	0,1	0,7	-	30,3	0,1
Complexe	Indien AN – Métis	4,9	5,1	-	4,5	0,0
	Indien AN – Inuit	0,2	-	1,2	1,7	-
	Indien AN – Multiple – Autres	0,7	0,1	-	0,7	-
	Métis – Inuit	-	0,1	1,6	-	0,0
	Métis – Multiple – Autres	0,1	0,2	-	3,4	0,0
	Inuit – Multiple – Autres	-	-	-	1,4	-
	Multiple – Autres	-	-	-	-	-
Total (n)		100 (38 907)	100 (16295)	100 (4 060)	100 (1 450)	100 (1 364 915)

Source : Tableaux B-2, B-5 et B-8

Si nous observons de façon plus générale les enfants dont les parents forment une union mixte, nous remarquons qu'ils représentent entre 15 % et 30 % des effectifs de chaque identité déclarée, sauf pour l'identité métisse pour laquelle nous savons que cette proportion s'élève à plus de 64 % (tableau III.11). Un fait intéressant pour les enfants d'identité déclarée métisse est qu'il y en a 8,1 % en 1996 et 6,4 % en 2001 dont les parents forment une union mixte indienne AN – non autochtone. D'ailleurs, ceci nous permet d'appuyer nos propos faits à la section 3.1 voulant que l'identité métisse soit perçue par certaines personnes comme étant l'identité ethnique reflétant l'exogamie entre Indiens de l'Amérique du Nord et non-Autochtones.

Finalement, lorsque nous portons un regard global sur le travail que nous venons d'effectuer au cours de cette section, nous voyons que la mobilité ethnique intergénérationnelle a des effets positifs sur chacune des identités autochtones, et plus particulièrement pour l'identité métisse. Par contre, nous constatons que c'est l'inverse pour l'identité non autochtone. Mais, puisque plus de 95 % des 0-4 ans sont d'identité non autochtone (tableaux III.1 et III.2), les effets engendrés, bien que négatifs, ont une importance négligeable pour l'identité non autochtone.

3.4 Conclusion

Au cours de ce premier chapitre consacré à l'analyse des résultats, nous avons examiné la dynamique de la mobilité ethnique intergénérationnelle pour les enfants de moins de cinq ans lors des recensements canadiens de 1996 et de 2001. Tel qu'attendu, la mobilité ethnique intergénérationnelle s'observe en grande majorité dans les unions exogames et est presque inexistante au sein des unions endogames. Cependant, étant donné que les unions endogames sont pour la plupart des unions non autochtones, les mobilités ethniques intergénérationnelles qui s'y produisent ont, pour toutes les identités ethniques, une importance relative fort différente de celles se produisant dans les unions endogames autochtones. D'ailleurs, rappelons qu'un élément qui a pu perturber l'analyse de la mobilité ethnique intergénérationnelle est l'adoption. En effet, avec un

plus grand nombre d'unions non autochtones que d'unions autochtones, il est fort probable qu'il y ait plus d'enfants adoptés d'identité déclarée autochtone dans les unions non autochtones que l'inverse.

Pour ce qui est de la mobilité ethnique intergénérationnelle se produisant dans les unions exogames, nous avons constaté que l'identité déclarée de l'enfant correspond le plus souvent à celle de l'un de ses parents. Le nombre absolu de cas où l'identité déclarée de l'enfant diffère totalement de celle de ses parents est relativement faible. Uniquement pour les unions mixtes (exogamies entre Autochtones et non-Autochtones), celles-ci étant en très grande majorité des unions indiennes AN – non autochtones ou métisses – non autochtones, l'identité déclarée de l'enfant correspond le plus souvent à celle du parent d'identité déclarée autochtone. En ce qui concerne les unions complexes (exogamie entre Autochtones), principalement de type Indien AN – Métis, l'identité déclarée multiple est rarement attribuée à l'enfant alors que celle-ci est un élément permettant de révéler l'exogamie entre Autochtones.

Un dernier constat important à retenir de cette première partie de notre analyse des résultats concerne les enfants d'identité déclarée métisse. D'une part, ceux-ci proviennent principalement d'une union mixte métisse – non autochtone; environ 20 % à 25 % des effectifs d'identité métisse sont issus d'une union endogame métisse. D'autre part, nous avons remarqué qu'une part non négligeable des enfants issus d'une union mixte de type Indien AN – non-Autochtone est d'identité ethnique déclarée métisse. Notons que ce type de mobilité ethnique intergénérationnelle peut être due en partie à l'origine même de l'identité métisse, soit la rencontre de deux cultures, celle des Européens et celle des Amérindiens, sur une longue période de temps.

L'analyse de la mobilité ethnique intergénérationnelle des enfants du groupe d'âge 0-4 ans que nous avons faite au cours de ce chapitre peut facilement se résumer en trois points :

1- *La mobilité ethnique intergénérationnelle survient presque exclusivement dans les unions exogames, les enfants des unions endogames ayant rarement une identité ethnique déclarée différente de celle de leurs parents;*

2- *Les enfants des unions endogames non autochtones étant 19 fois plus nombreux que ceux de tous les autres types d'unions, les mobilités ethniques intergénérationnelles qui se produisent dans les unions endogames ont une importance relative nettement plus grande pour les populations autochtones que pour la population non autochtone;*

3- *Enfin, et comme l'ont souligné Robitaille et Guimond (2003), le phénomène de la mobilité ethnique intergénérationnelle avantage les populations autochtones, et tout particulièrement les populations métisses, mais pas la population non autochtone; près des deux tiers des enfants dont les parents forment une union autochtone – non autochtone ont une identité déclarée autochtone.*

Enfin, un travail que nous n'avons pas exposé au cours de ce chapitre a été de mener une analyse transversale en comparant les résultats obtenus pour les 0-4 ans de 1996 et de 2001 afin de déterminer comment a pu évoluer la mobilité ethnique intergénérationnelle entre ces deux cohortes. Ce travail n'a pas été exposé du fait que la seule différence importante que nous avons notée consiste en une augmentation en 2001 du nombre d'enfants vivant dans une union métisse – non autochtone. Cependant, au chapitre suivant, nous effectuerons une analyse longitudinale de la mobilité ethnique intergénérationnelle dans le but de déterminer si, pour une même cohorte, la mesure du phénomène demeure sensiblement la même d'un recensement à l'autre.

CHAPITRE 4

Analyse des résultats, 2^e partie :

Comparaison longitudinale de la mesure de la mobilité ethnique intergénérationnelle

Au chapitre précédent, comme première partie de notre analyse des résultats, nous avons étudié la dynamique de la mobilité ethnique intergénérationnelle pour les enfants appartenant au groupe d'âge 0-4 ans lors des recensements canadiens de 1996 et de 2001. Notons que pour cette partie, nous ne nous sommes restreints qu'aux enfants du groupe d'âge 0-4 ans afin que la mobilité ethnique intergénérationnelle évaluée ne soit affectée que par un minimum d'interférences provenant des autres phénomènes démographiques. Puisque les données avec lesquelles nous travaillons proviennent des recensements canadiens et que ces derniers sont effectués tous les cinq ans, il est vraisemblable que la mobilité ethnique intergénérationnelle mesurée pour les enfants appartenant au groupe d'âge 5-9 ans diffère de celle mesurée au recensement précédent pour ces mêmes enfants, c'est-à-dire lorsqu'ils appartenaient au groupe d'âge 0-4 ans, à cause de divers changements ou événements survenus durant la période intercensitaire.

En effet, la mortalité, la migration, la mobilité ethnique *intragénérationnelle* et la variation du dénombrement sont des facteurs pouvant affecter la mesure de la mobilité ethnique intergénérationnelle chez les 5-9 ans. Cependant, y a-t-il lieu de croire que leurs interférences agissent d'une manière telle que la mesure de la mobilité ethnique intergénérationnelle à 5-9 ans soit sensiblement la même que celle à 0-4 ans ? L'objectif de cette deuxième partie de notre analyse des résultats sera de déterminer si l'image de la mobilité ethnique intergénérationnelle demeure sensiblement la même lorsqu'elle est observée à 5-9 ans plutôt qu'à 0-4 ans dans la même cohorte. À la section 4.1, nous examinerons les variations concernant la distribution absolue des effectifs selon leurs identités ethniques parentale et déclarée. Ensuite, à la section 4.2, nous nous intéresserons aux variations se rapportant aux indices mesurant la transmission des identités ethniques entre générations.

Enfin, rappelons qu'à la section 1.3 nous avons mentionné que comparer la mobilité ethnique intergénérationnelle à deux moments dans le temps pour les effectifs d'une même cohorte nous permettrait d'observer l'effet cumulé des interférences des autres phénomènes démographiques sur la mobilité ethnique intergénérationnelle. Un de ces phénomènes étant la mobilité ethnique *intragénérationnelle*, il s'ensuit que cette deuxième partie de notre analyse des résultats comporte un second objectif: *En supposant qu'il y ait eu des mobilités ethniques intragénérationnelles durant la période intercensitaire 1996-2001, ont-elles été effectuées par des enfants ou par leurs parents ?* Notons que ce second objectif pourrait déboucher sur l'analyse de la mobilité ethnique *intragénérationnelle* aux jeunes âges. En effet, puisqu'il n'existe aucune question dans les recensements qui permette une mesure directe de la mobilité ethnique *intragénérationnelle*, une manière indirecte d'y parvenir est de faire une analyse longitudinale des effectifs d'une cohorte distribués selon leur identité déclarée.

4.1 Les changements dans la répartition des effectifs

En premier lieu, le tableau IV.1 nous présente, pour la période intercensitaire 1996-2001, les variations absolues des effectifs de la cohorte des 0-4 ans au moment du recensement de 1996 selon leurs identités parentale et déclarée. Ainsi, nous constatons que, toutes identités confondues, les effectifs totaux de la cohorte des 0-4 ans en 1996 diminuent de 11 765 individus. Toutefois, cette baisse des effectifs n'est pas généralisée pour toutes les identités ethniques ici présentes. Certaines d'entre elles enregistrent une décroissance de leurs effectifs, alors que d'autres voient les leurs augmenter. De toutes ces fluctuations, celles des identités ethniques non autochtone et mixte attirent davantage notre attention; la première identité subit un déclin de 21 025 individus pour son volet parental et de 19 085 pour son volet déclarée, tandis que la deuxième connaît une hausse de l'ordre de 8 745 personnes. Pour les effectifs d'identité déclarée indienne AN uniquement, il est possible que leur augmentation soit due à une diminution de 1996 à

Tableau IV.1 : Variations pour la période intercensitaire 1996-2001 de la distribution des effectifs selon l'identité ethnique parentale et l'identité ethnique déclarée, cohorte des 0-4 ans au moment du recensement de 1996, Canada

Identité ethnique parentale		Identité ethnique déclarée					non-Autochtone	Total
		Autochtone						
		Indien AN	Métis	Inuit	Multiple	Autres		
Autochtone	Indien AN	- 265	10	-	- 10	- 5	25	- 245
	Métis	45	465	-	10	-	190	710
	Inuit	-	-	- 25	-	-	10	- 15
	Multiple	- 10	-	-	- 35	-	-	- 45
	Autres	- 25	-	-	-	80	5	60
	Complexe	25	145	- 70	- 30	- 35	15	50
Mixte		1 380	3 810	- 90	160	- 80	3 565	8 745
non-Autochtone		865	775	55	15	160	- 22 895	- 21 025
Total		2 015	5 205	- 130	110	120	- 19 085	- 11 765

Source : Tableaux B-1 et B-3

2001 du nombre de réserves indiennes et d'établissements indiens partiellement dénombrés³⁹.

Si nous ne nous concentrons que sur les variations des identités parentales et si nous les mettons en relations les unes aux autres, il nous semble qu'il y a eu des mobilités ethniques *intragénérationnelles* durant la période intercensitaire 1996-2001. Si tel était le cas, ces mobilités proviendraient de parents qui, en 1996, étaient des non-Autochtones, alors qu'ils ont opté pour une identité autochtone en 2001, modifiant ainsi l'identité parentale de leur(s)enfant(s). En ce qui concerne les variations affectant les effectifs des identités déclarées, nous pouvons aussi supposer qu'il y a eu des mobilités ethniques *intragénérationnelles*, mobilités qui, cette fois, sont imputables aux enfants et qui modifient leur identité déclarée. Tout comme pour celles concernant les parents,

³⁹ À titre de rappel, nous avons vu à la section 2.3.2.2 que, pour les recensements de 1996 et de 2001, le nombre de réserves indiennes et d'établissements indiens partiellement dénombrés s'élevait respectivement à 77 et 30.

elles s'effectueraient principalement de l'identité non autochtone aux identités métisse et indienne AN⁴⁰.

Puisque nous pouvons admettre que quelques enfants et parents ont bel et bien changé d'identité ethnique déclarée au cours de la période intercensitaire 1996-2001, nous pouvons nous demander si ces mobilités ethniques *intragénérationnelles* possèdent entre elles un lien particulier. Est-ce que la modification de l'identité déclarée d'un parent a contribué à ce que celle de son enfant change elle aussi ? De plus, est-ce que cette modification s'est faite de telle sorte que les deux nouvelles identités déclarées soient les mêmes ? Afin de pouvoir déterminer de qui proviendrait la mobilité ethnique *intragénérationnelle* (proviendrait-elle de l'enfant, du parent ou des deux ?), nous devons nous reporter aux variations d'effectifs se trouvant dans le tableau IV.1.

De toutes les fluctuations observées, la plus imposante consiste en une baisse de 22 895 iso-identitaires d'identité non autochtone. Cette diminution ne pouvant être due en totalité aux interférences provenant de la mortalité, de la migration, de la divortialité et de la variation du dénombrement (surtout que les effectifs totaux de la cohorte n'ont chuté que de 11 765), il s'ensuit que la mobilité ethnique *intragénérationnelle* se révèle la principale cause. Notons que s'il n'y avait pas eu de mobilité ethnique *intragénérationnelle*, il y aurait alors eu une baisse des effectifs pour chaque identité, et ce, proportionnellement au poids démographique de chacune. Si nous regardons attentivement les variations d'effectifs des identités parentales mixte et non autochtone selon chaque identité déclarée, nous pouvons supposer que la diminution de 22 895 des iso-identitaires non autochtones provient en partie de mobilités ethniques

⁴⁰ Nous présumons qu'il y a eu des mobilités ethniques *intragénérationnelle* de la part de parents et d'enfants durant la période intercensitaire 1996-2001 et qu'elles affecteraient l'analyse longitudinale de la mobilité ethnique intergénérationnelle. Toutefois, nous devons faire attention au *risque d'interprétation des données* puisqu'il se pourrait que ces mobilités ethniques *intragénérationnelles* ne soient, en fait, que le résultat cumulé des interférences provenant de la mortalité, de la migration et de la divortialité. Après avoir examiné chacun de ces trois phénomènes démographiques et avoir pris en considération la variation du sous-dénombrement net, nous en arrivons à la conclusion qu'il y a eu effectivement des mobilités ethniques *intragénérationnelles* de la part de parents et d'enfants durant la période intercensitaire 1996-2001 (à cet effet, voir le détail de nos explications à l'annexe 8). Cependant, notons que ces mobilités ethniques *intragénérationnelles* ne reflètent que la *mobilité ethnique intragénérationnelle nette* qui s'obtient par la méthode des résidus.

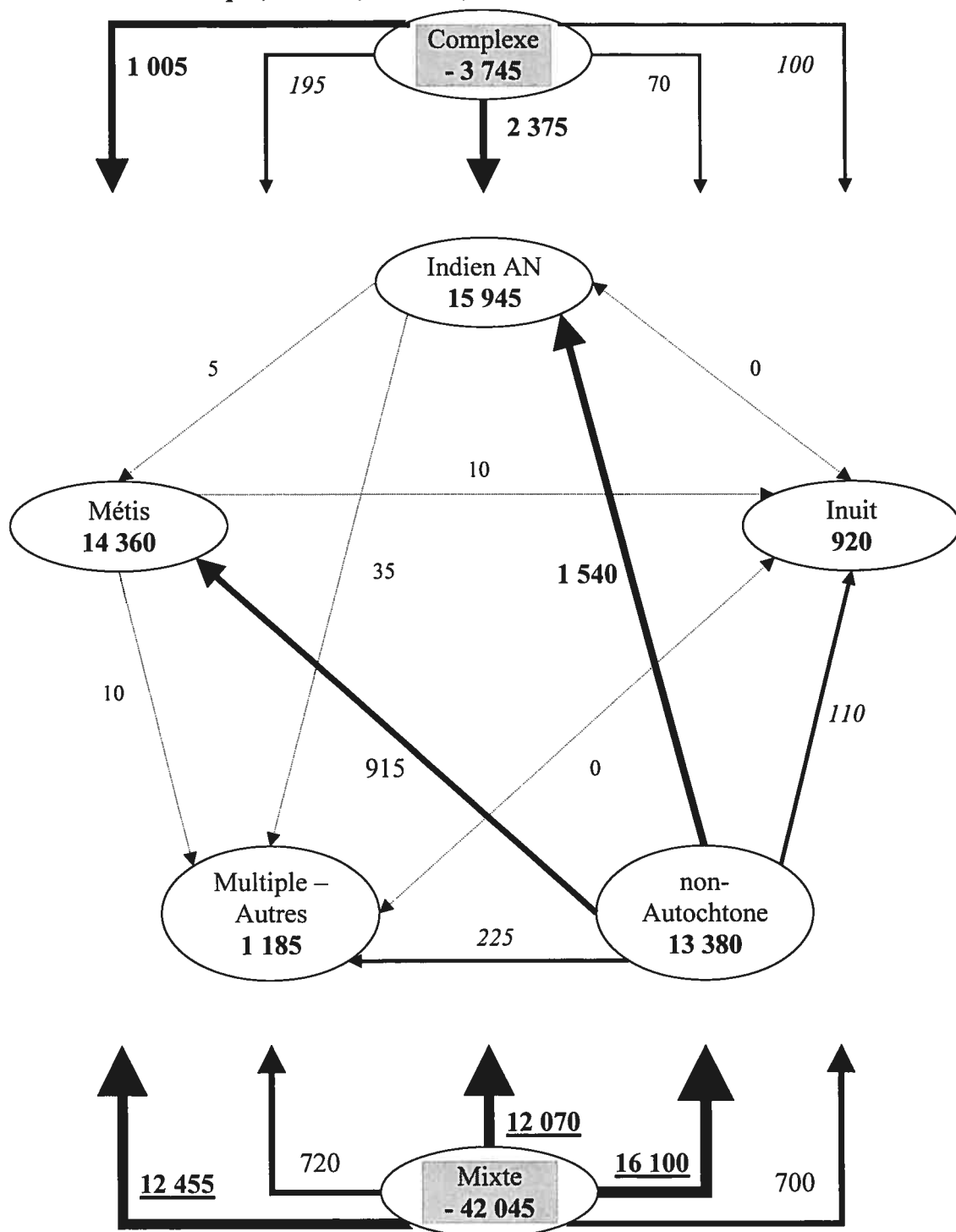
intragénérationnelles impliquant à la fois un enfant et l'un de ses parents. En effet, si nous décomposons la variation nette de 8 745 enfants de l'identité mixte en ses principales composantes, nous voyons que 3 810 sont d'identité déclarée métisse, 1 380 sont d'identité déclarée indienne AN et 3 565 sont d'identité déclarée non autochtone. Advenant que ce soient les deux parents qui auraient effectué une mobilité ethnique *intragénérationnelle*, nous pourrions alors envisager qu'ils ont tous deux opté pour l'identité déclarée métisse, identité déclarée qui serait aussi celle de leur enfant puisqu'il y a une augmentation du nombre d'iso-identitaires d'identité déclarée métisse de l'ordre de 465 individus.

Avec ce que nous venons de constater au moyen du tableau IV.1, il s'avère que la mesure absolue de la mobilité ethnique intergénérationnelle au sein du groupe d'âge 5-9 ans diffère de celle au sein du groupe d'âge 0-4 ans pour la même cohorte; la distribution des effectifs selon l'identité parentale et l'identité déclarée n'a pas le même aspect. Avec ces variations disparates dans la distribution des effectifs, nous pouvons maintenant nous demander quelle est la nouvelle résultante de la mobilité ethnique intergénérationnelle. Est-ce que la *mobilité ethnique intergénérationnelle nette* a été, dans l'ensemble, modifiée de manière à ce que les soldes nets et les flux nets soient presque nuls ? Afin de pouvoir répondre à cette question, la figure 4.1 nous expose les soldes nets et les flux nets entre toutes les identités ethniques pour les 5-9 ans de 2001. De son côté, la figure 4.2 nous fournit pour la période intercensitaire 1996-2001 les variations de ces soldes nets et de ces flux nets de la cohorte des 0-4 ans au moment du recensement de 2001⁴¹.

Si nous comparons les soldes nets et les flux nets apparaissant à la figure 3.1 (les 0-4 ans de 1996) avec ceux de la figure 4.1 (les 5-9 ans de 2001), nous ne dénotons aucune divergence majeure. D'une part, les identités ethniques indienne AN, métisse et non autochtone possèdent toujours un solde net beaucoup plus élevé que celui de

⁴¹ Puisqu'il est question, à figure 4.2, de variations de flux nets, nous devons faire attention aux directions que prennent les flèches. À titre d'exemple, le flux de 840 individus entre les identités indienne AN et non autochtone signifie que, en référence à la figure 4.1, il y a une augmentation **nette** de la mobilité ethnique intergénérationnelle de l'identité parentale non autochtone à l'identité déclarée indienne AN.

Figure 4.1 : Diagramme des soldes nets et des échanges nets pour chaque identité ethnique, 5-9 ans, Canada, 2001

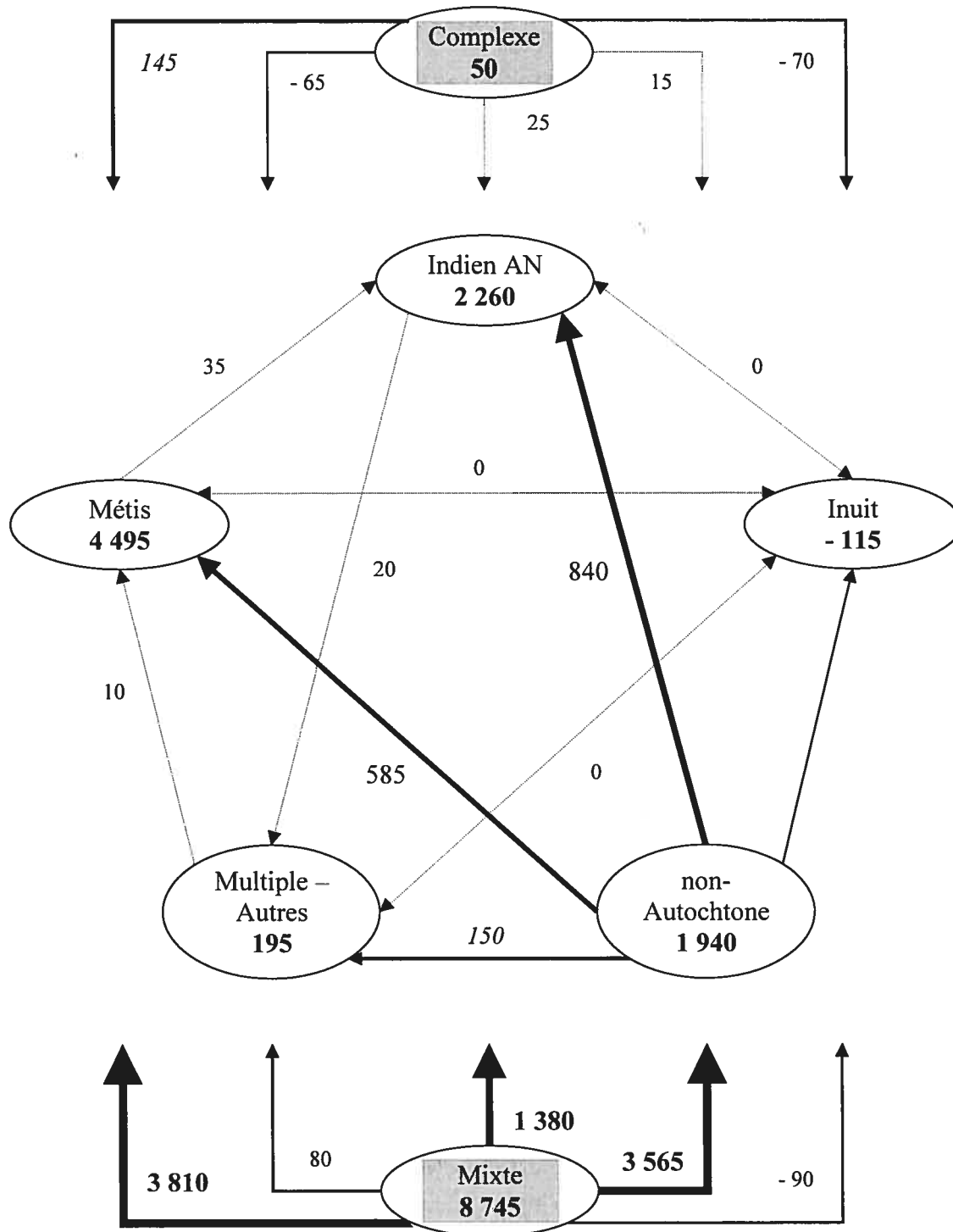


Notes : Le début de la flèche correspond à l'identité ethnique parentale, alors que la pointe de la flèche désigne l'identité ethnique déclarée.

Les identités ethniques mixte et complexe désignent respectivement les unions mixtes et complexes.

Source : Tableau B-3

Figure 4.2 : Variations pour la période intercensitaire 1996-2001 des soldes nets et des échanges nets pour chaque identité ethnique, cohorte des 0-4 ans au moment du recensement de 1996, Canada

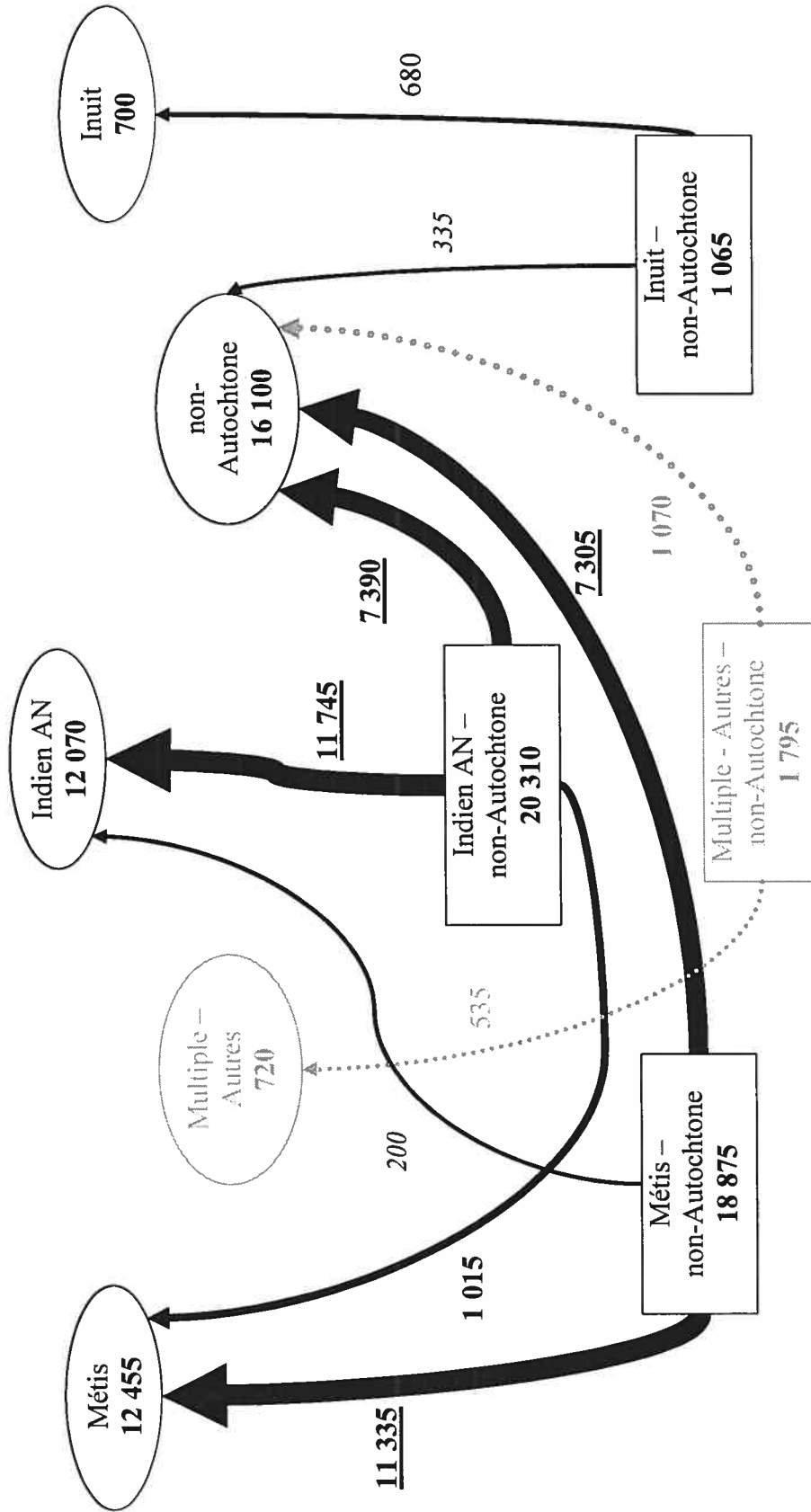


Notes : La direction de la flèche indique pour quelle identité ethnique la variation est positive. À titre d'exemple, le flux net de 840 individus entre les identités indienne AN et non autochtone signifie que, en référence à la figure 4.1, il y a une augmentation du flux net allant de l'identité parentale non autochtones à l'identité déclarée indienne AN.

Les identités ethniques mixte et complexe désignent respectivement les unions mixtes et complexes.

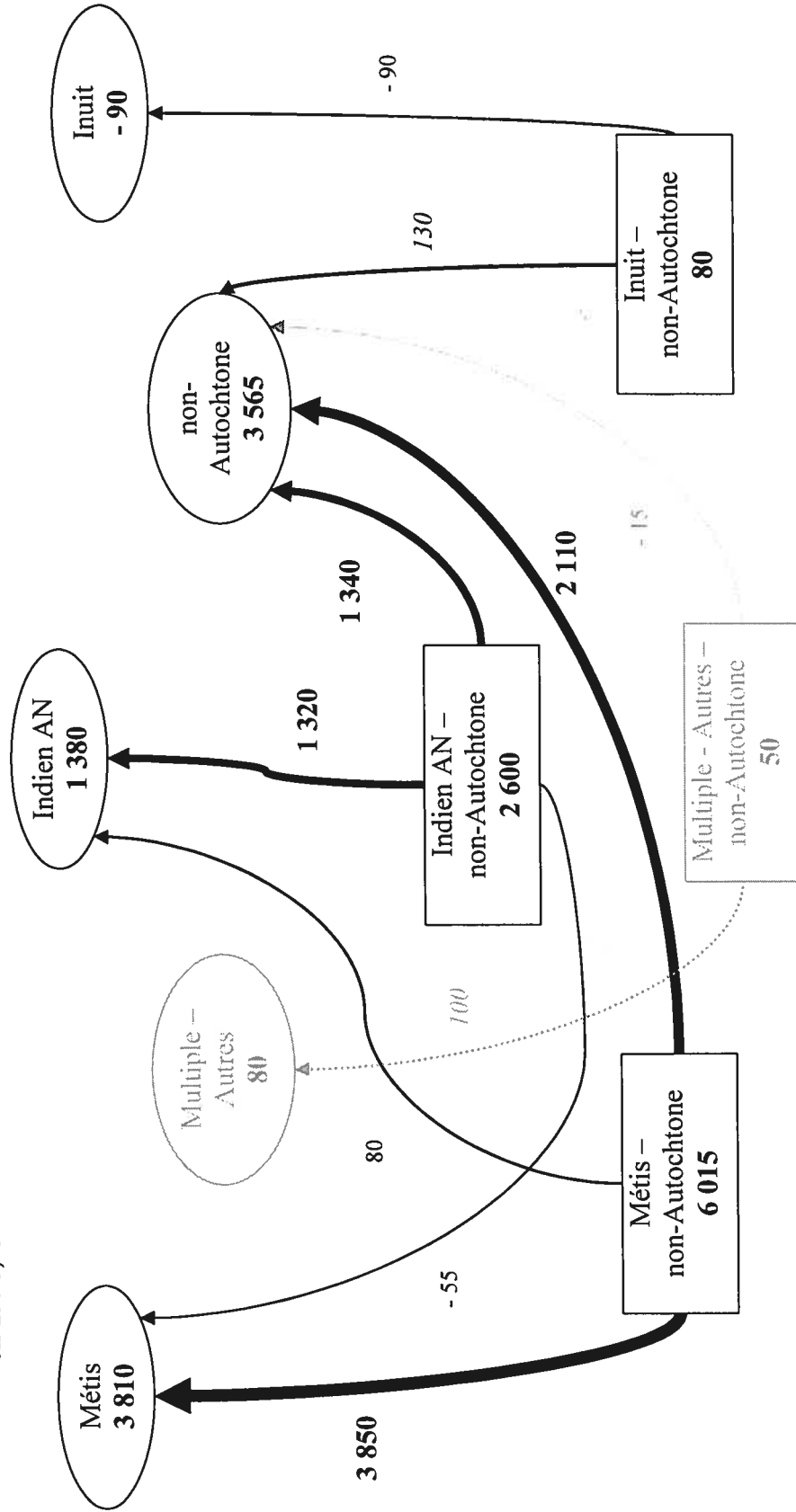
Source : Figures 3.1 et 4.1

Figure 4.3 : Diagramme des flux de l'identité parentale mixte selon l'identité ethnique déclarée de l'enfant et l'identité ethnique déclarée des parents (type d'union mixte), 5-9 ans, Canada, 2001



Notes : Les bulles représentent les identités ethniques déclarées des enfants, alors que les rectangles désignent les identités ethniques déclarées des parents (type d'union mixte). Afin de réduire le nombre de flux présentés par le diagramme, seuls ceux qui sont supérieurs à 100 ont été retenus. Les nombres apparaissant dans les bulles et les rectangles correspondent à la somme des flux totaux (les flux inférieurs ou égaux à 100 y sont inclus), et non pas aux flux indiqués.
Source : Tableau B-6

Figure 4.4 : Variations pour la période intercensitaire 1996-2001 des flux de l'identité parentale mixte selon l'identité ethnique déclarée de l'enfant et l'identité ethnique déclarée des parents (type d'union mixte), cohorte des 0-4 ans en 1996, Canada



Notes : La direction de la flèche indique pour quelle identité ethnique la variation est positive. À titre d'exemple, le flux net de 80 individus entre les unions métisses - non autochtones et l'identité indienne AN signifie que, en référence à la figure 4.3, il y a une augmentation du flux allant des unions métisses - non autochtones à l'identité déclarée indienne AN.

Les bulles représentent les identités ethniques déclarées des enfants, alors que les rectangles désignent les identités ethniques déclarées des parents (type d'union mixte).

Source : Figures 3.3 et 4.3

l'identité inuite et de l'ensemble multiple – autres autochtones. D'autre part, nous constatons que l'exogamie occupe une place prédominante dans les soldes nets de chaque identité ethnique déclarée. En effet, les flux les plus importants vont de l'identité mixte aux identités indienne AN, métisse et non autochtone, puis de l'identité parentale complexe aux identités déclarées indienne AN et métisse. Enfin, au sein du pentagone, les flux nets allant de l'identité non autochtone aux identités indienne de l'Amérique du Nord et métisse se démarquent clairement de tous les autres flux constituant le pentagone.

En ce qui concerne les variations qui apparaissent à la figure 4.2, nous voyons que certains soldes nets et flux nets ont beaucoup augmenté lors de la période intercensitaire 1996-2001. Pour les soldes nets, la plus forte hausse revient à l'identité métisse avec 4 495 personnes de plus, tandis que les identités indienne AN et non autochtone enregistrent des croissances respectives de 2 260 et de 1 940 individus. En ce qui concerne les flux nets, il y a une augmentation de ceux allant de l'identité parentale mixte aux identités déclarées indienne AN, métisse et non autochtone, ce que nous avons déjà vu au tableau IV.1. De plus, nous pouvons remarquer que les flux nets allant de l'identité non autochtone aux identités indienne AN et métisse ont considérablement augmenté. Dans l'ordre, il s'agit de hausses s'élevant à 840 et 585 enfants.

Étant donné que la figure 4.2 ne nous fournit aucun détail précis sur la manière dont varient les flux provenant de l'identité ethnique parentale mixte, nous ne pouvons déterminer si, par exemple, l'augmentation du flux allant à l'identité métisse provient d'une hausse du nombre d'enfants vivant dans les unions métisses – non autochtones et/ou de ceux vivant dans les unions indiennes AN – non autochtones. Afin d'y voir plus clair, nous devons nous reporter aux figures 4.3 et 4.4. La figure 4.3 sert essentiellement à présenter les soldes et les flux supérieurs à 100 pour les 5-9 ans de 2001 vivant dans une union mixte. Pour sa part, la figure 4.4 montre les variations de ces soldes et de ces flux pour la période intercensitaire 1996-2001. Notons que, tel que vu aux figures 3.3 et 3.4, l'intérêt premier des figures 4.3 et 4.4 concerne les unions mixtes pour les trois principales identités autochtones qui sont : indienne AN, métisse et inuite.

Comme pour la figure 3.3 qui avait pour sujet les 0-4 ans de 1996, nous voyons à la figure 4.3 que les principales unions mixtes dans lesquelles vivent les 5-9 ans de 2001 sont formées principalement par des Indiens de l'Amérique du Nord ou des Métis. Pour l'ensemble des unions mixtes, l'identité déclarée des enfants correspond le plus souvent à celle du parent d'identité autochtone. Bien entendu, cette proportion fluctue selon le type d'union mixte : environ 50 % pour les unions indiennes – non autochtones et 64 % pour les unions métisses – non autochtones. De plus, et comme nous l'avons noté pour les 0-4 ans de 1996, nous voyons qu'il y a chez les 5-9 ans en 2001 une dissymétrie entre le flux reliant les unions indiennes AN – non autochtones à l'identité métisse, puis celui reliant les unions métisses – non autochtones à l'identité indienne AN.

En ce qui concerne les variations de tous ces soldes et ces flux (figure 4.4), nous voyons que beaucoup de changements sont survenus lors de la période intercensitaire 1996-2001. Comme nous l'avons mentionné lors de l'examen du tableau IV.1, les soldes des identités ethniques métisse et non autochtone croissent respectivement de 3 810 et de 3 565 individus, alors que celui de l'identité indienne AN n'augmente que de 1 380. Cette disparité de variation entre les identités métisse et indienne AN provient de deux faits. D'une part, l'accroissement du nombre d'enfants d'identité parentale mixte est dû essentiellement à l'augmentation du nombre d'enfants issus des unions métisses – non autochtones (un peu plus de 6 000 enfants), puis près des deux tiers des enfants de ces unions mixtes sont d'identité déclarée métisse. D'autre part, pour les unions de type Indien AN – non-Autochtone, l'augmentation du nombre d'enfants qui en sont issus est de 2 600 et la répartition se fait de manière égale entre les identités indienne AN et non autochtone. Outre ceci, nous constatons une légère décroissance du flux allant des unions indiennes AN – non autochtones à l'identité déclarée métisse (- 55), puis un faible accroissement de celui allant des unions métisses – non autochtones à l'identité déclarée indienne AN (+ 100).

Pour ce qui est des enfants vivant dans une union complexe, étant donné que la figure 4.2 indique que leurs effectifs totaux n'ont augmenté que de 50 individus, il n'est pas pertinent d'examiner les variations intercensitaires de leur distribution. Néanmoins,

à titre de référence, nous avons placé ces variations en annexe (voir le tableau D-1 à l'annexe 7).

En prenant un certain recul par rapport aux informations recueillies au cours de cette section, tout porte à croire que certaines variations d'effectifs, plus précisément celles concernant l'identité parentale mixte, pourraient avoir des effets non négligeables sur les populations autochtones, et plus particulièrement les populations métisses. Au tableau IV.1, nous avons émis l'hypothèse que, durant la période intercensitaire 1996-2001, quelques parents auraient effectué une mobilité ethnique *intragénérationnelle* de l'identité non autochtone à l'une des identités autochtones. À en juger par les chiffres qui apparaissent à la figure 4.4, il semble que ces mobilités ethniques *intragénérationnelles* ont été effectuées vers les identités indienne AN et métisse.

Si ces mobilités ethnique *intragénérationnelles* n'avaient été qu'un changement d'identité déclarée pour des parents, nous aurions alors observé une augmentation de la mobilité ethnique intergénérationnelle de l'identité mixte vers l'identité non autochtone. En effet, dans une telle situation, il y aurait eu une augmentation des enfants d'identité parentale mixte à avoir été déclarés d'identité non autochtone (rappelons qu'à la figure 3.3, nous avons vu que seulement 40 % des enfants d'identité parentale mixte étaient d'identité déclarée non autochtone). Or, à en juger par l'ensemble des flux à la figure 4.4, tout indique que des enfants ont aussi effectué une mobilité ethnique *intragénérationnelle* de l'identité non autochtone à l'une des identités autochtones, et plus précisément vers les identités métisse et indienne AN. De plus, tout indique que ces mobilités ethniques *intragénérationnelles* qu'ont effectuées parents et enfants sont liées, c'est-à-dire que la nouvelle identité déclarée d'un parent risque fort bien d'être celle qui sera déclarée pour son enfant. Toutefois, le degré de liaison différerait selon le type de l'union mixte. Le degré de liaison pour l'identité métisse au sein des unions métisses – non autochtones est beaucoup plus grand (environ 66 % (3 850 / 6 015), figure 4.4) qu'il ne l'est pour l'identité indienne AN dans les unions indiennes AN – non autochtones (environ 50 % (1 320 / 2 600), figure 4.4).

Enfin, au chapitre précédent, nous avons vu que la mobilité ethnique intergénérationnelle qui se produisait dans les unions mixtes favorisait plus les populations autochtones que la population non autochtone. Puisqu'il semble que bon nombre d'enfants et un de leurs parents ont effectué une mobilité ethnique *intragénérationnelle* de l'identité non autochtone vers une identité autochtone, de sorte qu'il y ait plus d'enfants d'identité parentale mixte, ceci ne modifie donc pas le fait que l'exogamie autochtone – non autochtone profite davantage aux populations autochtones qu'à la population non autochtone.

4.2 *Les changements provoqués sur la transmission des identités ethniques*

À la section précédente, nous avons pu constater que, pour les enfants appartenant à la cohorte des 0-4 ans au moment du recensement de 1996, la mobilité ethnique intergénérationnelle à 5-9 ans donne une distribution des effectifs selon leurs identités ethniques parentale et déclarée quelque peu différente de celle à 0-4 ans. Puisqu'il s'agit d'une comparaison longitudinale du phénomène démographique, il est attendu que la distribution des effectifs d'une cohorte ne soit pas exactement la même d'un recensement à l'autre étant donné les interférences des phénomènes démographiques que sont la mortalité, la migration, la divortialité et la mobilité ethnique *intragénérationnelle*.

Toutefois, du fait que certaines variations d'effectifs sont d'une ampleur quelque peu étonnante (pensons, par exemple, aux effectifs de l'identité parentale mixte qui ont crû de 8 745 individus ou bien ceux de l'identité parentale non autochtone qui ont diminué de 21 025 personnes, tableau IV.1), nous pouvons nous interroger sur les conséquences qu'engendre la totalité de ces variations d'effectifs sur la transmission de chaque identité ethnique. La présente section a pour but de déterminer si les indices concernant la transmission des identités ethniques sont affectés par le fait de mesurer, pour une même cohorte, la mobilité ethnique intergénérationnelle à 5-9 ans plutôt qu'à

0-4 ans. Enfin, et comme nous l'avons fait à la section 3.3, l'identité déclarée de l'enfant sera comparée principalement à celle de ses parents, chacun pris séparément.

Nous avons vu au tableau IV.1 que les effectifs de toutes les identités parentales et déclarées ont varié de manières différentes. La variation la plus importante reste sans aucun doute celle de l'identité parentale mixte avec une augmentation considérable de ses effectifs (+ 8 745). Puisque les enfants ayant cette identité parentale sont obligés d'effectuer une mobilité ethnique intergénérationnelle par rapport à au moins l'un de leurs parents⁴², nous jugeons pertinent de nous intéresser en premier lieu à l'évolution de la transmission de l'identité ethnique entre parents et enfants. À cet effet, le tableau IV.2 présente l'indice de continuité ethnique *intergénérationnelle* aux recensements de 1996 et de 2001 de chaque identité ethnique selon le type d'union (endogame, exogame, tous types), le tout pour la cohorte des 0-4 ans au moment du recensement de 1996.

Au total (tous types d'union), l'identité ethnique métisse et la combinaison multiple – autres autochtones n'enregistrent pas une diminution de la valeur de leur indice; le premier demeure stable à 0,61 et le second passe de 0,34 en 1996 à 0,39 en 2001 (tableau IV.2). En ce qui concerne les identités indienne AN, inuite et non autochtone, nous pouvons observer que la baisse de leur continuité ethnique *intergénérationnelle* n'excède pas 0,04 points. Si nous ne nous en tenons qu'aux unions endogames, nous constatons que l'unique décroissance se produit au sein de l'identité métisse avec une valeur qui passe de 0,98 à 0,93. Du côté de la transmission entre parents et enfants au sein des unions exogames, nous voyons que la situation est plutôt hétérogène d'une identité à l'autre. Alors que la continuité ethnique *intergénérationnelle* au sein des unions exogames pour les identités indienne AN et non autochtone demeure stable (0,60 et 0,38 respectivement), celle de l'identité métisse et de l'ensemble multiple – autres augmente légèrement (+ 0,03 et + 0,04 points respectivement). Pour ce qui est de l'identité inuite, son indice décroît de 0,12 point

⁴² À titre de rappel, les questionnaires des recensements canadiens sont construits de manière à ce qu'une personne ne puisse pas être à la fois d'identité déclarée autochtone et non autochtone.

Tableau IV.2 : Indice de continuité ethnique intergénérationnelle selon le type d'union, identités ethniques, cohorte des 0-4 ans au moment du recensement de 1996, Canada, 1996 et 2001

Type d'union et année		Identité ethnique				
		Autochtone				non-Autochtone
		Indien AN	Métis	Inuit	Multiple – Autres	
Endogame	1996	0,99	0,98	1,00*	0,87	1,00*
	2001	0,99	0,93	0,99	0,93	1,00*
Exogame	1996	0,60	0,53	0,71	0,23	0,38
	2001	0,59	0,56	0,59	0,27	0,38
Tous types	1996	0,82	0,61	0,92	0,34	0,99
	2001	0,80	0,61	0,88	0,39	0,98

Note : Étant donné que toutes les valeurs ont été arrondies à la deuxième décimale, une valeur égale à 1,00 ne signifie pas nécessairement que la valeur réelle est égale à 1.

Source : Tableaux B-1, B-3, B-4, B-6, B-7 et B-9

Tableau IV.3 : Proportion (%) des enfants vivant dans une union exogame, identité ethnique du parent, cohorte des 0-4 ans au moment du recensement de 1996, Canada, 1996 et 2001

Année	Identité ethnique déclarée du parent				
	Autochtone				non-Autochtone
	Indien AN	Métis	Inuit	Multiple – Autres	
1996	44,5	82,5	27,7	83,2	2,1
2001	47,7	84,4	28,1	82,3	2,7

Note : La proportion (%) des enfants vivant dans une union endogame selon l'identité ethnique des parents (type d'union endogame) correspond au complément des proportions ici présentes.

Source : Tableaux B-1, B-3, B-4, B-6, B-7 et B-9

passant à 0,59 en 2001. De manière générale, les écarts que nous pouvons voir au tableau IV.2 pour la continuité ethnique *intergénérationnelle* semblent non significatifs.

Étant donné que la valeur de la continuité ethnique *intergénérationnelle* pour tous types d'unions est une somme pondérée de celles calculées pour les unions endogames et exogames (tableau IV.2), nous devons examiner l'évolution intercensitaire de la proportion des enfants qui vivent dans une union exogame. De façon générale, nous ne dénotons au tableau IV.3 aucune variation absolue supérieure à 3,2 points de pourcentage (47,7 - 44,5, identité indienne AN), la seule baisse étant au sein de la combinaison multiple – autres. Ainsi, en 1996 et en 2001, la proportion des enfants vivant dans une union exogame métisse – non métisse est quatre fois plus grande que celle concernant les enfants vivant dans une union endogame métisse (82,5 % comparativement à 17,5 % (100 % - 82,5 %); tableau IV.3). Par contre, pour les enfants dont l'un des parents est d'identité indienne AN, ceux qui se trouvent dans une union exogame sont un peu moins nombreux que ceux se trouvant au sein d'une union endogame, tandis qu'il y a trois fois moins d'enfants dans les unions exogames inuites – non inuites que dans les unions endogames inuites.

Jusqu'à présent, nous avons vu quelle était l'évolution intercensitaire pour la période 1996-2001 de la proportion suivant laquelle une identité ethnique était transmise d'un parent à son enfant ainsi que la proportion des enfants vivant dans une union exogame selon l'identité déclarée de l'un des parents. Or, nous savons qu'il y a des enfants dont l'identité déclarée ne correspond pas à celle de ses parents, indépendamment du fait que ces derniers forment une union endogame ou exogame. Donc, après avoir examiné l'évolution de la transmission entre parents et enfants de l'identité grâce à la continuité ethnique *intergénérationnelle*, nous allons maintenant prendre en considération les entrants en faisant appel à la continuité ethnique générale; indice présenté au tableau IV.4 pour chaque identité ethnique et classé selon le type d'union.

Tableau IV.4 : Indice de continuité ethnique générale selon le type d'union, identités ethniques, cohorte des 0-4 ans au moment du recensement de 1996, Canada, 1996 et 2001

Type d'union et année		Identité ethnique				
		Autochtone				non-Autochtone
		Indien AN	Métis	Inuit	Multiple – Autres	
Endogame	1996	1,02	1,11	1,02	1,14	1,00*
	2001	1,06	1,22	1,03	1,53	1,00*
Exogame	1996	0,62	0,60	0,73	0,40	0,38
	2001	0,61	0,61	0,60	0,39	0,38
Tous types	1996	0,84	0,69	0,94	0,50	0,99
	2001	0,84	0,71	0,91	0,59	0,98

Note : Etant donné que toutes les valeurs ont été arrondies à la deuxième décimale, une valeur égale à 1,00 ne signifie pas nécessairement que la valeur réelle est égale à 1.

Source : Tableaux B-1, B-3, B-4, B-6, B-7 et B-9

Tableau IV.5 : Seuil critique de l'indice de continuité ethnique générale (tous types d'union confondus) au-delà duquel la mobilité ethnique intergénérationnelle a un effet positif selon la proportion des enfants vivant dans une union exogame, identités ethniques, cohorte des 0-4 ans au moment du recensement de 1996, Canada, 1996 et 2001

Année	Identité ethnique				
	Autochtone				non-Autochtone
	Indien AN	Métis	Inuit	Multiple – Autres	
1996	0,78	0,59	0,86	0,58	0,99
2001	0,76	0,58	0,86	0,59	0,99

Source : Tableau IV.3

Comme nous l'avions observé au tableau IV.2 pour l'indice de continuité ethnique *intergénérationnelle*, il s'avère que les identités inuite et non autochtone connaissent une diminution de la valeur de leur continuité ethnique générale pour tous les types d'unions de 1996 à 2001; baisses qui sont respectivement de 0,03 et 0,01 point (tableau IV.4). Pour l'identité indienne AN, l'indice demeure stable à 0,84, alors que celui de l'identité métisse augmente de 0,02 point, croissance qui est loin du 0,09 point pour l'ensemble multiple – autres autochtones. Du côté des unions endogames, outre le fait qu'il y ait une légère augmentation intercensitaire pour les identités indienne AN et inuite, nous pouvons remarquer que celui de l'identité métisse fait un bon de 0,11 point pour atteindre 1,22. De son côté, la combinaison multiple – autres voit son indice passer de 1,14 à 1,53. En ce qui concerne la continuité ethnique générale au sein des unions exogames, les variations intercensitaires sont très faibles (0,01 point de plus ou de moins), sauf pour l'identité inuite où la baisse est de 0,13 point pour atteindre une valeur de 0,60 en 2001. Encore une fois, comme au tableau IV.2, les variations qui découlent des valeurs apparaissant au tableau IV.4 sont toutes très faibles, ce qui porte à croire qu'elles ne sont pas significatives.

Bien que l'indice de continuité ethnique générale pour tous les types d'unions a peu varié de 1996 à 2001 pour l'ensemble des identités ethniques, nous pouvons nous demander si, pour une identité donnée, l'augmentation de sa continuité ethnique générale pour tous les types d'union indique nécessairement que la mobilité ethnique intergénérationnelle a un effet positif plus grand. Pour répondre à cette interrogation, le tableau IV.5 offre le seuil critique (qui tient compte de la proportion des enfants vivant dans une union exogame figurant au tableau IV.3) pour l'indice de continuité ethnique générale au-delà duquel l'effet de la mobilité ethnique intergénérationnelle est positif; seuil calculé en 1996 et 2001 pour la cohorte des 0-4 ans au recensement de 1996.

Tout d'abord, nous voyons au tableau IV.5 que seul le seuil de la combinaison multiple – autres autochtones augmente, tandis que celui des identités indienne AN et métisse décroît. Notons que pour celles-ci, cette diminution provient de la hausse de la proportion des enfants vivant dans une union exogame, ce que nous avons vu au tableau

IV.2. Si nous comparons les valeurs apparaissant au tableau IV.5 à celles du bloc *Tous types d'union* dans le tableau IV.4, nous constatons que, pour les identités indienne AN et métisse, l'impact positif de la mobilité ethnique intergénérationnelle est plus grand en 2001 qu'en 1996. Pour la première identité (indienne AN), l'effet augmente étant donné que son seuil critique diminue, alors que pour la deuxième identité (métisse), en plus de son seuil qui décroît, sa continuité ethnique générale augmente. En ce qui concerne les identités inuite et non autochtone, la mobilité ethnique intergénérationnelle perd de l'importance du fait que les seuils demeurent constants, mais que la continuité ethnique générale diminue. Pour ce qui est de la comparaison des seuils critiques (tableau IV.5) avec la continuité ethnique *intergénérationnelle* (tableau IV.2), nous voyons que l'effet de la mobilité ethnique intergénérationnelle dans la transmission de l'identité d'un parent à son enfant n'a pas changé entre 1996 et 2001 pour les identités indienne AN, métisse et non autochtone puisque les écarts sont les mêmes.

Enfin, nous avons vu au tableau IV.1 que les effectifs d'identité déclarée métisse avaient augmenté suite à une hausse du nombre d'enfants vivant dans une union mixte. Aussi, à la figure 4.4, nous avons constaté qu'il s'agissait uniquement des unions métisses – non autochtones, la variation du flux allant de l'identité métisse aux unions indiennes – non autochtone étant négative. À cet effet, nous nous sommes intéressés à la distribution relative des 5-9 ans de 2001 pour chaque identité déclarée selon le type d'union dans laquelle ils vivent et aux variations intercensitaires de cette distribution. Ces dernières étant peu significatives, nous avons placé les deux tableaux en annexe (voir les tableaux D-2 et D-3 à l'annexe 7).

4.3 Conclusion

Au cours de ce chapitre qui constitue la deuxième partie de notre analyse des résultats, nous avons examiné les effets engendrés sur la mobilité ethnique intergénérationnelle lorsque, pour une même cohorte, le groupe d'âge considéré est celui des 5-9 ans plutôt que celui des 0-4 ans. Nous avons donc effectué une comparaison

longitudinale de la mobilité ethnique intergénérationnelle au sein de la cohorte des 0-4 ans au moment du recensement de 1996 en mesurant le phénomène à deux moments dans le temps : aux recensements de 1996 (0-4 ans) et de 2001 (5-9 ans).

Les indices analysés indiquent que, pour une même cohorte, la mesure de la mobilité ethnique intergénérationnelle n'est pas identique lorsque le groupe d'âge change. L'élément principal nous permettant de faire cette affirmation est que la distribution absolue des effectifs selon leurs identités ethniques parentale et déclarée n'est pas la même, non pas seulement à cause de la mortalité, de la migration, de la divortialité et de la variation du dénombrement, mais aussi à cause de la mobilité ethnique *intragénérationnelle*. Nous avons présumé la présence des interférences de ce phénomène démographique puisque le nombre d'enfants d'identité déclarée non autochtone a considérablement diminué par rapport au nombre total d'effectifs ayant pu sortir du champ d'observation (19 085 en comparaison à 11 765) et que le nombre d'enfants vivant dans une union autochtone – non autochtone a, pour sa part, beaucoup augmenté (8 745 individus).

En ce qui a trait aux indices servant à mesurer la transmission de chaque identité ethnique entre générations, que ce soit entre parents et enfants d'une même famille (indice de continuité ethnique *intergénérationnelle*) ou d'une manière plus globale en tenant compte des entrants (indice de continuité ethnique générale), il est plus difficile de voir comment ils sont affectés par le changement de groupe d'âge. En effet, les variations sembleraient peu ou pas significatives. Par contre, notons que le fait d'avoir calculé pour chaque identité ethnique un seuil critique nous a permis de mieux apprécier les variations obtenues. À titre d'exemple, pour l'identité métisse, sa continuité ethnique générale pour tous types d'unions a augmenté de 0,02 point (tableau IV.4), alors que son seuil critique a diminué de 0,01 point (tableau IV.5). Ainsi, en plus du fait que l'identité métisse est transmise davantage, la diminution de son seuil théorique indique que la mobilité ethnique intergénérationnelle a un effet positif plus grand.

De façon générale, étant donné que la distribution absolue des effectifs a été passablement différente, mais que les indices concernant la transmission de chaque identité n'ont pas varié de manière significative, nous pouvons affirmer que *la mobilité ethnique intergénérationnelle des 5-9 ans donne sensiblement les mêmes résultats que celle des 0-4 ans*. Ainsi, la mobilité ethnique intergénérationnelle se produit essentiellement dans les unions exogames et l'identité déclarée de l'enfant diffère rarement de celle de l'un de ses parents. L'exogamie autochtone – non autochtone, toujours principalement de type Indien AN – non-Autochtone ou Métis – non-Autochtones, profite davantage aux populations autochtones qu'à la population non autochtone. À cet effet, les enfants d'identité déclarée métisse proviennent plus d'une union exogame métisse – non métisse que d'une union endogame métisse.

Toutefois, afin de réduire les effets des interférences provenant des autres phénomènes démographiques (par exemple la mobilité ethnique *intragénérationnelle*), il serait tout de même préférable de mesurer la mobilité ethnique intergénérationnelle uniquement à partir des 0-4 ans. En effet, un élément très intéressant que nous avons pu aborder grâce à cette analyse longitudinale de la mobilité ethnique intergénérationnelle concerne les effets provenant des interactions avec la mobilité ethnique *intragénérationnelle*. Même si nous ne nous sommes restreints qu'aux enfants de la cohorte des 0-4 ans au moment du recensement de 1996, il nous a été possible de présumer que les mobilités ethniques *intragénérationnelles* s'effectuaient principalement de la population non autochtone aux populations autochtones. De plus, tout porte à croire que *si, pendant une période intercensitaire, un enfant et l'un de ses parents effectuent une mobilité ethnique intragénérationnelle, et principalement à partir de l'identité ethnique non autochtone vers une identité autochtone indienne AN et métisse, les nouvelles identités ethniques déclarées seraient les mêmes dans la majorité des cas*. À long terme, ceci entraînera que les mobilités ethniques intergénérationnelle et *intragénérationnelle*, bien qu'elles constituent déjà un bénéfice pour les populations autochtones au détriment de la population non autochtone, seront encore plus profitables aux populations autochtones qu'à la population non autochtone.

CONCLUSION

Lorsque nous avons entamé cette recherche, notre but principal était d'étudier la *mobilité ethnique intergénérationnelle* au sein des populations autochtones au Canada afin de déterminer la place qu'elle occupe dans le renouvellement démographique de ces populations. Puisque les données disponibles font en sorte qu'il est plus difficile de mesurer la mobilité ethnique intergénérationnelle pour certains âges plus avancés, il s'avère que le phénomène s'observe idéalement aux jeunes âges. C'est pourquoi notre analyse a porté uniquement sur les enfants âgés de moins de 10 ans. De plus, nous nous sommes restreints aux enfants vivant dans une famille, et plus spécifiquement une famille comportant un couple de sexe opposé. Enfin, étant donné que notre recherche comportait deux axes d'étude, nous avons scindé l'analyse des résultats en deux parties.

Dans la première partie (chapitre 3), nous avons examiné la mobilité ethnique intergénérationnelle pour les enfants appartenant au groupe d'âge 0-4 ans afin que les interférences des autres phénomènes démographiques (mortalité, migration, ...) soient limitées. Un résultat auquel nous nous attendions est que *les unions endogames possèdent une stabilité ethnique intergénérationnelle si élevée que la mobilité ethnique intergénérationnelle y était, à toutes fins pratiques, inexistante*. Cependant, le poids démographique des populations autochtones étant de beaucoup inférieur à celui de la population non autochtone, les mobilités ethniques intergénérationnelles qui se produisent dans les unions endogames non autochtones vers les populations autochtones affectent davantage les effectifs des populations autochtones que ceux de la population non autochtone. De plus, l'adoption peut être la cause de certaines mobilités ethniques intergénérationnelles au sein des unions endogames, mobilités qui peuvent être effectuée autant entre les identités autochtones qu'entre les identités autochtones et l'identité non autochtone.

En ce qui concerne les unions exogames, nous les avons divisées en deux catégories : les unions exogames entre Autochtones et non-Autochtones que nous avons définies comme étant des unions mixtes et les unions exogames composées uniquement

d'Autochtones que nous avons définies comme étant des unions complexes. Pour les unions mixtes, nous avons pu constater que *l'exogamie autochtone – non autochtone profite davantage aux populations autochtones, et plus particulièrement aux populations métisses, qu'à la population non autochtone*. En effet, plus de 60 % des enfants vivant dans une union autochtone – non autochtone sont d'identité déclarée autochtone, identité autochtone qui est la même que celle du parent autochtone. De plus, un élément important concernant l'exogamie autochtone – non autochtone est que tout enfant vivant dans ce type d'exogamie est « forcé » d'effectuer une mobilité ethnique intergénérationnelle par rapport à l'un de ses parents. Notons que cet élément est une contrainte qu'impose la structure des questionnaires des recensements : l'identité d'une personne ne peut pas être à la fois autochtone et non autochtone. En ce qui a trait aux unions exogames entre Autochtones, la très grande majorité comprend un conjoint d'identité indienne AN, ce qui explique que les enfants vivant dans une union exogame autochtone sont généralement d'identité indienne AN.

Un autre élément que nous avons pu faire ressortir de cette analyse de la mobilité ethnique intergénérationnelle pour les 0-4 ans concerne l'identité ethnique métisse. *Bien que les enfants vivant dans une union endogame métisse soient presque tous d'identité déclarée métisse, ils ne représentent qu'une minorité de tous les enfants d'identité déclarée métisse*. En effet, environ 1 enfant sur 4 d'identité déclarée métisse est issu d'une union endogame métisse. Par ailleurs, bien qu'une grande majorité des enfants d'identité métisse vivent dans une union mixte métisse – non autochtone, il y a environ 1 enfant d'identité métisse sur 20 qui provient de l'exogamie entre Indiens AN et non-Autochtones.

Le fait qu'il y ait une proportion significative d'enfants provenant d'une union indienne – non autochtone à avoir été déclarée Métis signifie que le phénomène se trouvant derrière la genèse de l'identité ethnique métisse (la rencontre de deux cultures, celle des Européens et celle des Amérindiens) est toujours présent. Ainsi, ce phénomène ne serait donc pas unique et circonscrit dans le temps. D'ailleurs, il est à se demander si ce phénomène de genèse pour l'identité métisse ne serait tout simplement pas la mobilité

ethnique elle-même. Ainsi, le phénomène démographique de la mobilité ethnique intergénérationnelle dans les unions exogames formées entre des Autochtones et des non-Autochtones n'est pas uniquement à l'origine du groupe Métis. Elle contribue toujours à ses effectifs.

À la deuxième partie de l'analyse des résultats (chapitre 4), notre travail consistait à faire un suivi longitudinal de la mobilité ethnique intergénérationnelle afin de déterminer si la mesure de celle-ci demeurerait stable d'un recensement à l'autre pour une même cohorte. Pour ce faire, nous avons examiné la cohorte des 0-4 ans au moment du recensement de 1996, c'est-à-dire les enfants qui constituaient le groupe d'âge 0-4 ans en 1996 et celui des 5-9 ans en 2001. Puisque la distribution absolue des effectifs selon leurs identités parentale et déclarée a montré de fortes variations alors que celles pour les indices concernant la transmission de l'identité ethnique ont été très faibles, nous pouvons affirmer que, *de façon générale, la mobilité ethnique intergénérationnelle à 5-9 ans en 2001 donne sensiblement les mêmes résultats que celle à 0-4 ans en 1996*. Par contre, afin de réduire les interférences avec les autres phénomènes démographiques (par exemple la mobilité ethnique *intragénérationnelle*), il serait tout de même préférable de mesurer la mobilité ethnique intergénérationnelle à partir des 0-4 ans, ou même à une plus jeune cohorte.

Le fait d'analyser la mobilité ethnique intergénérationnelle à deux moments dans le temps pour une même cohorte (ici les 0-4 ans recensés en 1996) nous a permis d'étudier les effets cumulés des interférences des autres phénomènes démographiques. Comme nous l'avons mentionné, il y a eu une modification de la distribution absolue des effectifs de la cohorte des 0-4 ans recensés en 1996. À priori, ces changements seraient imputables aux interférences cumulées de la mortalité, la migration, la divortialité ainsi que la variation du dénombrement. Cependant, *il s'avérerait que la mobilité ethnique intragénérationnelle joue aussi un rôle*. En effet, tout indique que certains parents et enfants ont effectué une mobilité ethnique *intragénérationnelle* de l'identité non autochtone à l'une des identités autochtones lors de la période intercensitaire 1996-2001, ce qui rejoint ainsi les résultats énoncés par Guimond (1999, 2003a, 2003b). Qui plus

est, il semblerait qu'il existe un lien entre les changements d'identité ethnique des parents et des enfants, d'où la stabilité des indices concernant la transmission de l'identité ethnique malgré les variations d'effectifs dans les distributions. *Pour la période intercensitaire 1996-2001, lorsqu'un enfant et l'un de ses parents effectuent une mobilité ethnique intragénérationnelle, les nouvelles identités ethniques déclarées seraient : 1- les mêmes dans la majorité des cas; et 2- principalement indienne AN et métisse.*

Finalement, certains éléments concernant notre étude mériteraient une analyse plus approfondie. D'une part, l'utilisation de données provenant de trois recensements permettrait de déterminer si la mesure de la mobilité ethnique intergénérationnelle à 10-14 ans donne des résultats similaires à ceux pour les groupes d'âge 0-4 ans et 5-9 ans. Le fait de disposer de données de plusieurs recensements pour une analyse longitudinale de la mobilité ethnique intergénérationnelle constituerait également un élément important pour l'analyse de la mobilité ethnique *intragénérationnelle* aux jeunes âges. À cet effet, s'il était possible d'estimer la mobilité ethnique *intragénérationnelle* nette au jeunes âges, il serait alors plus facile d'estimer celle aux autres âges étant donné qu'il existe déjà une manière d'estimer la mobilité ethnique *intragénérationnelle* nette totale, soit par la méthode des résidus.

D'autre part, il serait très intéressant de développer l'analyse de la mobilité ethnique intergénérationnelle au sein des unions exogames. Ceci serait d'autant plus utile pour l'exogamie autochtone – non autochtone que les enfants d'identité déclarée métisse proviennent en majorité d'une union autochtone – non autochtone. En effet, comme nous l'avons mentionné plus haut, il se pourrait que les croissances démographiques des populations métisses observées lors des dernières décennies soient dues en partie à la genèse de l'identité métisse qui peut être retrouvée dans l'exogamie autochtone – non autochtone. À ce propos, une réflexion concernant la structure des questionnaires des recensements canadiens devrait être entamée afin de déterminer s'il est pertinent de permettre qu'une personne puisse déclarer une identité ethnique qui soit à la fois autochtone et non autochtone.

Enfin, puisque la répartition géographique des populations autochtones au Canada n'est pas homogène pour chaque province, les Métis se trouvent en grande majorité dans les Prairies et les Inuit dans le Nord canadien, une analyse selon une distribution régionale des Autochtones donnerait possiblement, pour certaines régions, des résultats différents de ceux que nous avons obtenus pour l'ensemble du pays. De plus, la prise en compte du sexe des parents et des enfants serait une autre avenue à examiner. En effet, il serait intéressant de savoir s'il existe un lien entre le sexe du parent et de l'enfant relativement à la transmission de l'identité ethnique dans une union exogame.

BIBLIOGRAPHIE

ANDERSON, Barbara A. et SILVER, Brian B. (1983) : « Estimating russification of ethnic identity among non-Russians in the U.S.S.R. », *Demography*, vol. 20, no 4 (novembre), pp. 461-489.

CASTONGUAY, Charles (1977) : « La mobilité ethnique au Canada », *Recherches sociographiques*, vol. 18, no 3, pp. 431-450.

CLATWORTHY, Stewart (1994) : *The Migration and Mobility Patterns of Canada's Aboriginal Population*, projet de rapport d'une étude rédigée par la firme *Four Directions Consulting Group* pour le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, Direction de la recherche et de l'analyse, 268 p.

CLATWORTHY, Stewart (2003) : « Impacts of the 1985 Amendments to the Indian Act on First Nations Populations », *Aboriginal Conditions : Research Foundations for Public Policy*, sous la direction de J. White, P. Maxim et D. Beavon, Vancouver, UBC Press, pp. 63-90.

DEMERS, Linda (1979) : *Évolution de la qualité des informations ethniques et linguistiques fournies par les recensements canadiens de 1901 à 1976*, Mémoire de maîtrise, Département de Démographie, Université de Montréal, viii, 147 p.

ESCHBACH, Karl (1993) : « Changing Identification among American Indians and Alaskan Natives », *Demography*, vol. 30, no 4, pp. 635-652.

GUIMOND, Éric (1994) : *La mobilité ethnique : Concepts théoriques et techniques d'analyses*, Examen général de synthèse, Département de démographie, Université de Montréal, vi, 82 p.

GUIMOND, Éric (1999) : « Mobilité ethnique et croissance démographique des populations autochtones du Canada de 1986 à 1996 », *Rapport sur l'État de la population du Canada, 1998-1999*, sous la direction de A. Bélanger, Ottawa : Statistique Canada, Industrie Canada, no de cat. 91-209-XPF, pp. 195-209.

GUIMOND, Éric (2003a) : « Changing Ethnicity : The concept of Ethnic Drifters », *Aboriginal Conditions : Research Foundations for Public Policy*, sous la direction de J. White, P. Maxim et D. Beavon, Vancouver, UBC Press, pp. 91-107.

GUIMOND, Éric (2003b) : « Définitions floues et explosions démographiques : identités mouvantes des groupes autochtones au Canada », *Des gens d'ici : Les autochtones en milieu urbain*, sous la direction de D. Newhouse et E. Peters, pp. 39-54.

KERR, Don; GUIMOND, Éric et NORRIS, Mary Janes (2003) : « Perils and Pitfalls of Aboriginal Demography : Lessons from the RCAP Projections », *Aboriginal Conditions : Research Foundations for Public Policy*, sous la direction de J. White, P. Maxim et D. Beavon, Vancouver, UBC Press, pp. 39-62.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN (1980) : *Historique de la Loi sur les Indiens (2^e éd.)*, Ottawa, Ministère des affaires indiennes et du Nord Canadien, Orientations générales, Centre de recherche historique et d'études des traités, xiii, 282 p.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN (1993) : *L'adoption et les enfants indiens*, Ottawa, Ministère des Services gouvernementaux Canada, no R72-172/1993F au catalogue, 31 p.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN (1997) : *Conséquences possibles de l'évolution démographique des Premières Nations, Rapport final*, Ottawa : Ministères des Affaires Indiennes et du Nord Canada, Direction de la recherche et de l'analyse, xv, 118 p., annexes.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN, Direction générale des communications (2002a) : *Terminologie autochtone : Une terminologie en évolution qui se rapporte aux peuples autochtones au Canada* [guide], sur le site *Affaires indiennes et du Nord Canadien*, no R2-236/2002F-IN au catalogue, 16 p.
http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/pub/wf/wofi_f.pdf

MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN, Direction générale des communications (2002b) : *Words first : An Evolving Terminology Relating to Aboriginal Peoples in Canada* [guide], sur le site *Affaires indiennes et du Nord Canadien*, no R2-236/2002E-IN au catalogue, 16 p.
http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/pub/wf/wofi_e.pdf

MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN (2004) : *Loi sur les Indiens*, Ottawa, Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada, no R2-134/2005, 64 p.

PRESSAT, Roland (1979) : *Dictionnaire de démographie*, Paris, PUF, vi, 295 p.

ROBITAILLE, Norbert et CHOINIÈRE, Robert (1987) : « L'accroissement démographique des groupes autochtones du Canada au XXe siècle », *Cahiers québécois de démographie*, Montréal, vol. 16, no 1, pp. 3-35.

ROBITAILLE, Norbert et GUIMOND, Éric (1994) : « La situation démographique des groupes autochtones du Québec », *Recherches sociographiques*, vol. 35, no 3, pp. 433-454.

ROBITAILLE, Norbert et GUIMOND, Éric (2003) : « La reproduction des groupes autochtones : Exogamie, fécondité et mobilité ethnique », *Cahiers québécois de démographie*, Montréal, vol. 32, no 2, pp. 295-314.

STATISTIQUE CANADA (1989) : *Tables de mortalité, Canada et provinces, 1985-1987*, Ottawa, Ministère de l'industrie, anciennement no 84-532 au catalogue, 56 p.

STATISTIQUE CANADA (1995) : *Tables de mortalité, Canada et provinces, 1990-1992*, Ottawa, Ministère de l'industrie, no 84-537 au catalogue, xxii, 48 p.

STATISTIQUE CANADA (1997) : *Le recensement de 1996 en bref*, Ottawa, Ministère de l'industrie, no 92-352-XPF au catalogue, 243 p.

STATISTIQUE CANADA (1998) : « Population totale selon les groupes d'âges et le sexe, par groupes autochtones, Canada, provinces, territoires et régions métropolitaines de recensement, recensement de 1996 – Données-échantillons (20%) », *Série Le pays*, édition complète. Recensement du Canada de 1996 [CD-ROM], Ottawa, Ministère de l'Industrie, no 93F0020XCB004 au catalogue.

STATISTIQUE CANADA (1999a) : *Dictionnaire du recensement de 1996, Édition définitive*, Ottawa, Ministère de l'industrie, no 92-351-UIF au catalogue, 487 p.

STATISTIQUE CANADA (1999b) : *Rapport technique du recensement de 1996, Âge, sexe, état matrimonial et union libre*, Ottawa, Ministère de l'industrie, no 92-353-XIF au catalogue, 75 p.

STATISTIQUE CANADA (1999c) : *Rapport technique du recensement de 1996, Couverture*, Ottawa, Ministère de l'industrie, no 92-370-XIF au catalogue, 71 p.

STATISTIQUE CANADA (2002a) : *Groupe d'âge et sexe pour la population, pour le Canada, les provinces, les territoires, les régions métropolitaines de recensement et les agglomérations de recensement, recensements de 1996 et 2001 - Données intégrales (100 %)*. Recensement du Canada de 2001, Ottawa, no 97F0003XCB2001001 au catalogue.

STATISTIQUE CANADA (2002b) : *Groupe d'âge, structure de la famille et sexe pour les enfants dans les familles de recensement dans les ménages privés, pour le Canada, les provinces et les territoires, recensements de 1981 à 2001 – Données-échantillons (20%)*. Recensement du Canada de 2001, Ottawa, no 97F0005XCB200102 au catalogue.

STATISTIQUE CANADA (2002c) : *Tables de mortalité, Canada, provinces et territoires, 1995-1997*, Ottawa, Ministère de l'industrie, no 84-537 au catalogue, xix, 70 p.

STATISTIQUE CANADA (2003a) : « Identité autochtone, groupes d'âge, sexe, région de résidence pour la population, pour le Canada, les provinces et les territoires, recensement de 2001 – Données-échantillons (20%) », Ottawa, Ministère de l'Industrie, no 97F0011XCB2001001 au catalogue.

STATISTIQUE CANADA (2003b) : *Le recensement de 2001 en bref*, Ottawa, Ministère de l'industrie, no 92-379-XIF au catalogue, 487 p.

STATISTIQUE CANADA (2004a) : *Dictionnaire du recensement de 2001, Version Internet*, Ottawa, Ministère de l'industrie, no 92-378-XIF au catalogue, 436 p.

STATISTIQUE CANADA (2004b) : *Rapport technique du recensement de 2001, Couverture*, Ottawa, Ministère de l'industrie, no 92-394-XIF au catalogue, 89 p.

STATISTIQUE CANADA (2004c) : *Enfants de moins de 10 ans dans une famille de recensement comptant un couple de sexe opposé, selon l'identité ethnique de l'enfant, l'identité ethnique du père, l'identité ethnique de la mère et le groupe d'âge de l'enfant, Canada, 1996*, Tableau spécial (non publié), Recensement du Canada de 1996, Ottawa.

STATISTIQUE CANADA (2004d) : *Enfants de moins de 10 ans dans une famille de recensement comptant un couple de sexe opposé, selon l'identité ethnique de l'enfant, l'identité ethnique du père, l'identité ethnique de la mère et le groupe d'âge de l'enfant, Canada, 2001*, Tableau spécial (non publié), Recensement du Canada de 2001, Ottawa.

TREMBLAY, Marc (1988) : *Analyse démographique de la mobilité linguistique au Canada : aspects théoriques et incidences du phénomène dans le milieu familial*, Thèse de doctorat, Département de Démographie, Université de Montréal, xlvii, 290 p.

VALLIN, Jacques (2001) : « La population : un univers en renouvellement », *Démographie : analyse et synthèse. I La dynamique des populations*, sous la direction de G. Caselli, J. Vallin et G. Wunch, Paris, INED, pp. 13-21.

VÉZINA, Michel (1970) : *L'exogamie comme facteur de l'assimilation au Canada*, mémoire de maîtrise en démographie, Université de Montréal, vi, 119 p.

ANNEXES

Annexe 1

Glossaire

Autochtone	Personne ayant déclaré une appartenance à l'un des trois groupes autochtones de base et/ou membre d'une Première nation et/ou possédant le statut légal d'Indien et/ou étant un Indien des traités (définition provenant des recensements canadiens de 1996 et de 2001).
Cohorte	Groupe de personnes qui ont subi le même événement démographique durant un même intervalle de temps.
Échanges	Somme des entrants et des sortants qu'une identité ethnique donnée enregistre.
Endogamie ou Union endogame	Union dans laquelle les deux époux ont la même identité ethnique déclarée.
Enfant	Fils ou fille apparenté(e) par le sang, par alliance ou par adoption qui vit dans le même logement que l'un de ses parents.
Entrant	Personne effectuant une mobilité ethnique <i>intergénérationnelle</i> et augmentant la population d'une identité ethnique.
Exogamie ou Union exogame	Union dans laquelle les deux époux n'ont pas la même identité ethnique déclarée.
Exogamie autochtone ou Union autochtone exogame ou Union complexe	Union exogame dans laquelle les deux époux ont une identité ethnique autochtone distincte.
Exogamie autochtone – non autochtone ou Union autochtone – non autochtone ou Union mixte	Union exogame dans laquelle l'un des époux est un Autochtone et l'autre est un non-Autochtone.
Exo-identitaire	Enfant dont les identités ethniques parentale et déclarée sont différentes. Si une identité ethnique est donnée sans spécification propre (parentale ou déclarée), il sera supposé qu'il s'agit de l'identité ethnique parentale.

Famille de recensement	« Couple actuellement marié (avec ou sans fils et/ou filles jamais mariés des deux conjoints ou de l'un des deux), couple vivant en union libre (avec ou sans fils et/ou filles jamais mariés des deux partenaires ou de l'un des deux) ou parent seul (peu importe son état matrimonial) demeurant avec un fils ou une fille jamais marié » (Statistique Canada, 1999a, p. 132).
	« Couple actuellement marié (avec ou sans enfants des deux conjoints ou de l'un des deux), couple vivant en union libre (avec ou sans enfants des deux partenaires ou de l'un des deux) ou parent seul (peu importe son état matrimonial) demeurant avec au moins un enfant dans le même logement. Un couple vivant en union libre peut être de sexe opposé ou de même sexe. Les "enfants" dans une famille de recensement incluent les petits-enfants vivant dans le ménage de leurs grands-parents, en l'absence des parents. [...] Les fils et les filles qui vivent avec leur conjoint(e), ou avec un(e) partenaire en union libre ou avec un ou plusieurs enfants, ne sont pas considérés comme des membres de la famille de recensement de leur(s) parent(s), même s'ils vivent dans le même logement » (Statistique Canada, 2004a, p. 167).
Famille de recensement comptant un couple	Famille de recensement au sein de laquelle il y a un couple légalement marié ou un couple en union libre.
Famille de recensement comptant un couple époux – épouse	Famille de recensement au sein de laquelle il y a un couple légalement marié.
Famille de recensement comptant un couple en union libre	Famille de recensement au sein de laquelle il y a un couple en union libre.
Génération	Ensemble des individus ayant donné naissance à au moins un enfant durant le même intervalle de temps
Identité ethnique autochtone	Identité ethnique faisant d'une personne un Autochtone.

Identité ethnique déclarée	Identité ethnique affirmée au moyen du recensement.
Identité ethnique parentale	Identité ethnique caractérisant le couple époux – épouse dans lequel vit l’enfant.
Intergénérationnel	Qui concerne deux générations dont le lien filial est normalement celui de la famille directe : parent – enfant.
Intragénérationnel	Qui ne concerne qu’une seule génération. Un phénomène est dit intragénérationnel lorsqu’il est observé au niveau individuel.
Iso-identitaire	Enfant dont les identités ethniques parentale et déclarée sont les mêmes.
Mobilité ethnique <u>intergénérationnelle</u>	Phénomène démographique qui survient lorsqu’un enfant n’a pas la même identité ethnique que ses parents.
Mobilité ethnique <u>intragénérationnelle</u>	Phénomène démographique qui survient lorsqu’une personne change d’identité ethnique au cours de sa vie.
non-Autochtone	Personne qui n’a déclaré aucune appartenance à l’un des groupes autochtones, qui n’est pas membre d’une Première nation, qui ne possède pas le statut légal d’Indien et qui n’est pas visée par un traité.
Origine ethnique	« Groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) auquel (auxquels) appartenaient les ancêtres du recensé » (Statistique Canada, 1999a, p. 96; Statistique Canada, 2004a, p. 116).
Sortant	Personne effectuant une mobilité ethnique <i>intergénérationnelle</i> et diminuant la population d’une identité ethnique.

Annexe 2

Abréviations des indices présentés

$IAEe_i$	Indice d'attraction ethnique intergénérationnelle de l'identité ethnique i (voir $TMEe_i$)
$IAEe_{(j,i)}$	Indice d'attraction ethnique intergénérationnelle de l'identité ethnique i sur l'identité ethnique j (voir $TMEe_{(i,j)}$)
$ICEG_i$	Indice de continuité ethnique générale de l'identité ethnique i
$ICEe_i$	Indice de continuité ethnique intergénérationnelle de l'identité ethnique i
$ICbEe_i$	Indice de contribution ethnique intergénérationnelle de l'identité ethnique i (voir $THé_i$)
$ICbEe_{(i,j)}$	Indice de contribution ethnique intergénérationnelle de i envers j (voir $THé_{(i,j)}$)
IEE_i	Indice d'exogamie ethnique de l'identité ethnique i
$IEEG$	Indice d'exogamie ethnique générale
$MEeN_i$	Mobilité ethnique intergénérationnelle nette de l'identité ethnique i
$MEeN_{(i,j)}$	Mobilité ethnique intergénérationnelle nette entre i et j
$THé_i$	Taux d'hétérogénéité de l'identité ethnique i
$THé_{(i,j)}$	Taux d'hétérogénéité de i par rapport à j
THo_i	Taux d'homogénéité de l'identité ethnique i
$TMEe$	Taux de mobilité ethnique intergénérationnelle
$TMEe_i$	Taux de mobilité ethnique intergénérationnelle de l'identité ethnique i
$TMEe_{(i,j)}$	Taux de mobilité ethnique intergénérationnelle de i vers j

$TMEeN_i$	Taux de mobilité ethnique intergénérationnelle nette de l'identité ethnique i
$TMEeN_{(i,j)}$	Taux de mobilité ethnique intergénérationnelle nette de i à j
$TSEe$	Taux de stabilité ethnique intergénérationnelle
$TSEe_i$	Taux de stabilité ethnique intergénérationnelle de l'identité ethnique i

Annexe 3

Questionnaires longs des recensements canadiens de 1996 et de 2001 (extraits)

Extraits du questionnaire long du recensement de 1996

Question # 18 : Identité autochtone

18. Cette personne est-elle un Autochtone, c'est-à-dire un Indien de l'Amérique du Nord, un Métis ou un Inuit (Esquimau)?

Si «Oui», cochez le ou les cercles qui décrivent le mieux cette personne maintenant.

19.

- 01 Non
 02 Oui, Indien de l'Amérique du Nord
 03 Oui, Métis
 04 Oui, Inuit (Esquimau)

Passer à la question 20

Question # 20 : Appartenance à une bande indienne ou à une Première nation

20. Cette personne appartient-elle à une bande indienne ou à une première nation?

- 16 Non
 17 Oui, appartient à une bande indienne ou à une première nation
 Précisez la bande indienne ou la première nation (p. ex. Musqueam)

18

Question # 21 : Indien des traités ou Indien inscrit aux termes de la *Loi sur les Indiens* du Canada

21. Cette personne est-elle un Indien des traités ou un Indien inscrit aux termes de la *Loi sur les Indiens* du Canada?

- 19 Non
 20 Oui, Indien des traités ou Indien inscrit

Extraits du questionnaire long du recensement de 2001

Question # 18 : Identité autochtone

<p>18 Cette personne est-elle un Autochtone, c'est-à-dire un Indien de l'Amérique du Nord, un Métis ou un Inuit (Esquimau)?</p> <p><i>Si «Oui», cochez «X» le ou les cercles qui décrivent le mieux cette personne maintenant.</i></p>	<p>19</p> <p>01 <input type="radio"/> Non ▶ Continuez à la question suivante</p> <p>02 <input type="radio"/> Oui, Indien de l'Amérique du Nord ▶ Passez à la question 20</p> <p>03 <input type="radio"/> Oui, Métis</p> <p>04 <input type="radio"/> Oui, Inuit (Esquimau)</p>
---	---

Question # 20 : Appartenance à une bande indienne ou à une Première nation

<p>20 Cette personne appartient-elle à une bande indienne ou à une première nation?</p>	<p>17 <input type="radio"/> Non</p> <p>18 <input type="radio"/> Oui, appartient à une bande indienne ou à une première nation</p> <p><i>Précisez la bande indienne ou la première nation (p. ex., Musqueam)</i></p> <p>19</p>
--	---

Question # 21 : Indien des traités ou Indien inscrit aux termes de la *Loi sur les Indiens* du Canada

<p>21 Cette personne est-elle un Indien des traités ou un Indien inscrit aux termes de la <i>Loi sur les Indiens</i> du Canada?</p>	<p>20 <input type="radio"/> Non</p> <p>21 <input type="radio"/> Oui, Indien des traités ou Indien inscrit</p>
--	---

Annexe 4

**Réserves indiennes et établissements indiens
partiellement dénombrés, Canada, 1996 et 2001**

Tableau A-1 : Réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés lors du recensement canadien de 1996

Province	Réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés
Île-du-Prince-Édouard	Morell 2
	Rocky Point 3
	Scotchfort 4
Nouveau - Brunswick	Buctouche 16
	Eel Ground 2
Québec	Akwesasne (partie)
	Kahnawake 14
	Kanesatake
	Wendake
Ontario	Akwesasne (part)
	Big Trout Lake
	Chippewa of the Thames First Nation
	Garden River 14
	Golden Lake 39
	Goulais Bay 15A
	Gros Cap 49
	Kenora 38B
	Kettle Point 44
	Mattagami 71
	Munsee-Delaware Nation 1
	New Credit (part) 40A (Brant County)
	New Credit (part) 40A (Haldimand-Norfolk R.M.)
	Neyaashiinigiing (formerly Cape Croker 27)
	Oneida 41
	Osnaburgh 63A
	Osnaburgh 63B
	Pic River 50
	Rankin Location 15D
	Rocky Bay 1
	Sagamok (formerly Spanish River 5)
	Savant Lake
	Scugog 34
	Seine River 23A
	Seine River 23B
	Shawanaga 17
	Sheguiandah 24
	Sheshegwaning 20
Six Nations (part) 40 (Brant County)	
Six Nations (part) 40 (Haldimand-Norfolk R.M.)	

Tableau A-1 : Réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés lors du recensement canadien de 1996 (suite)

Province	Réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés
Ontario (suite)	Thessalon 12
	Tyendinaga Mohawk Territory (formerly Tyendinaga 38)
	Wahta Mohawk Territory (formerly Gibson 31)
	West Bay 22
	Whitefish Bay 32A
	Whitefish Bay 33A
	Whitefish Bay 34A
Manitoba	Dakota Tipi 1
	Jackhead 43
Saskatchewan	Big Head 124
Alberta	Ermineskin 138
	Heart Lake 167
	Little Buffalo
	Pigeon Lake 138A
	Saddle Lake 125
	Samson 137
	Samson 137A
	Utikoomak Lake 155
	Utikoomak Lake 155A
Colombie- Britannique	Anahim's Flat 1
	Anahim's Meadow 2
	Anahim's Meadow 2A
	Chuchuwayha 2
	Coquitlam 1
	Coquitlam 2
	Dead Point 5
	Esquimalt
	Lukseetsissum 9
	Mount Currie 1
	Mount Currie 2
	Mount Currie 6
	Mount Currie 8
	Mount Currie 10
	Nesuch 3
	Pentledge 2
	Quesnel 1
South Saanich 1	
Union Bay 4	

Source : Statistique Canada (1999b, p. 53)

Tableau A-2 : Réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés lors du recensement canadien de 2001

Province	Réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés
Québec	Kahnawake 14
	Akwesasne (partie)
	Kanesatake
	Doncaster 17
	Lac-Rapide
Ontario	Akwesasne (part) 59 (anciennement Akwesasne [part])
	Tyendinaga Mohawk Territory (anciennement Tyendinaga 38)
	Six Nations (part) 40 (Haldimand-Norfolk Regional Municipality)
	Six Nations (part) 40 (Brant County)
	Chippewas of the Thames First Nation 42 (anciennement Chippewa of the Thames First Nation)
	Munsee-Delaware Nation 1
	Oneida 41
	Wahta Mohawk Territory (anciennement Gibson 31)
	Bear Island 1
	Moose Factory 68
	Rankin Location 15D
	Goulais Bay 15A
	Ojibway Nation of Saugeen (Savant Lake) (anciennement Savant Lake)
	Whitesand
	Whitefish Bay 32A
Marten Falls 65	
Pikangikum 14	
Manitoba	Dakota Tipi 1
Saskatchewan	Big Head 124
Alberta	Ermineskin 138
	Saddle Lake 125
	Little Buffalo
Colombie - Britannique	Esquimalt
	Pavilion 1
	Marble Canyon 3

Source : Statistique Canada (2004b, p. 83, tableau 14.3.1)

Annexe 5

**Distribution des enfants de moins de 10 ans vivant
dans une famille comportant un couple de sexe opposé
selon le groupe d'âge, l'identité ethnique parentale
et l'identité ethnique déclarée, Canada, 1996 et 2001**

Tableau B-1 : Distribution des enfants vivant dans une famille de recensement comptant un couple de sexe opposé selon l'identité ethnique parentale et l'identité ethnique déclarée, 0-4 ans, Canada, 1996

Identité ethnique parentale		Identité ethnique déclarée						Total
		Autochtone					non-Autochtone	
		Indien AN	Métis	Inuit	Multiple	Autres		
Autochtone	Indien AN	26 210	70	0	10	50	55	26 395
	Métis	30	3 300	10	0	0	20	3 360
	Inuit	0	0	3 435	0	0	10	3 445
	Multiple	10	0	0	60	0	0	70
	Autres	35	0	0	0	365	20	420
	Complexe	2 350	860	170	180	80	55	3 695
Mixte		10 690	8 645	790	135	505	12 535	33 300
non-Autochtone		755	350	75	30	45	1 528 585	1 529 840
Total		40 080	13 225	4 480	415	1 045	1 541 280	1 600 525

Source : Statistique Canada (2004c)

Tableau B-2 : Distribution des enfants vivant dans une famille de recensement comptant un couple de sexe opposé selon l'identité ethnique parentale et l'identité ethnique déclarée, 0-4 ans, Canada, 2001

Identité ethnique parentale		Identité ethnique déclarée						Total
		Autochtone					non-Autochtone	
		Indien AN	Métis	Inuit	Multiple	Autres		
Autochtone	Indien AN	24 290	80	10	10	35	40	24 465
	Métis	20	3 195	0	0	0	125	3 340
	Inuit	0	0	3 275	0	0	20	3 295
	Multiple	10	10	0	20	0	0	40
	Autres	20	0	0	0	435	20	475
	Complexe	2 270	885	115	120	50	105	3 545
Mixte		11 505	11 645	605	190	440	15 025	39 410
non-Autochtone		855	480	55	20	130	1 349 580	1 351 120
Total		38 970	16 295	4 060	360	1 090	1 364 915	1 425 690

Source : Statistique Canada (2004d)

Tableau B-3 : Distribution des enfants vivant dans une famille de recensement comptant un couple de sexe opposé selon l'identité ethnique parentale et l'identité ethnique déclarée, 5-9 ans, Canada, 2001

Identité ethnique parentale		Identité ethnique déclarée						Total
		Autochtone					non-Autochtone	
		Indien AN	Métis	Inuit	Multiple	Autres		
Autochtone	Indien AN	25 945	80	0	0	45	80	26 150
	Métis	75	3 765	10	10	0	210	4 070
	Inuit	0	0	3 410	0	0	20	3 430
	Multiple	0	0	0	25	0	0	25
	Autres	10	0	0	0	445	25	480
	Complexe	2 375	1 005	100	150	45	70	3 745
Mixte		12 070	12 455	700	295	425	16 100	42 045
non-Autochtone		1 620	1 125	130	45	205	1 505 690	1 508 815
Total		42 095	18 430	4 350	525	1 165	1 522 195	1 588 760

Source : Statistique Canada (2004d)

Tableau B-4 : Distribution des enfants d'identité ethnique parentale mixte vivant dans une famille de recensement comptant un couple de sexe opposé selon l'identité ethnique déclarée de l'enfant et l'identité ethnique déclarée du parent autochtone, 0-4 ans, Canada, 1996

Identité ethnique déclarée du parent autochtone		Identité ethnique déclarée de l'enfant						Total
		Autochtone					non-Autochtone	
		Indien AN	Métis	Inuit	Multiple	Autres		
Indien AN		10 425	1 070	10	10	145	6 050	17 710
Métis		120	7 485	10	10	40	5 195	12 860
Inuit		0	10	770	0	0	205	985
Multiple		45	65	0	115	0	165	390
Autres		100	15	0	0	320	920	1 355
Total		10 690	8 645	790	135	505	12 535	33 300

Source : Statistique Canada (2004c)

Tableau B-5 : Distribution des enfants d'identité ethnique parentale mixte vivant dans une famille de recensement comptant un couple de sexe opposé selon l'identité ethnique déclarée de l'enfant et l'identité ethnique déclarée du parent autochtone, 0-4 ans, Canada, 2001

Identité ethnique déclarée du parent autochtone	Identité ethnique déclarée de l'enfant						Total
	Autochtone					non-Autochtone	
	Indien AN	Métis	Inuit	Multiple	Autres		
Indien AN	11 220	1 040	0	50	110	6 275	18 695
Métis	185	10 460	0	10	20	7 410	18 085
Inuit	45	25	605	0	0	210	885
Multiple	10	95	0	130	0	145	380
Autres	45	25	0	0	310	985	1 365
Total	11 505	11 645	605	190	440	15 025	39 410

Source : Statistique Canada (2004d)

Tableau B-6 : Distribution des enfants d'identité ethnique parentale mixte vivant dans une famille de recensement comptant un couple de sexe opposé selon l'identité ethnique déclarée de l'enfant et l'identité ethnique déclarée du parent autochtone, 5-9 ans, Canada, 2001

Identité ethnique déclarée du parent autochtone	Identité ethnique déclarée de l'enfant						Total
	Autochtone					non-Autochtone	
	Indien AN	Métis	Inuit	Multiple	Autres		
Indien AN	11 745	1 015	10	50	100	7 390	20 310
Métis	200	11 335	10	15	10	7 305	18 875
Inuit	30	10	680	0	10	335	1 065
Multiple	25	80	0	230	0	170	505
Autres	70	15	0	0	305	900	1 290
Total	12 070	12 455	700	295	425	16 100	42 045

Source : Statistique Canada (2004d)

Tableau B-7: Distribution des enfants d'identité ethnique parentale complexe vivant dans une famille de recensement comptant un couple de sexe opposé selon l'identité ethnique déclarée de l'enfant et l'identité ethnique déclarée des parents (type d'union complexe), 0-4 ans, Canada, 1996

Identité ethnique déclarée des parents (type d'union complexe)	Identité ethnique déclarée de l'enfant						Total
	Autochtone			Multiple	Autres	non-Autochtone	
	Indien AN	Métis	Inuit				
Indien AN – Métis	1 840	765	0	55	10	25	2 695
Indien AN – Inuit	75	0	75	35	0	0	185
Indien AN – Multiple	65	10	0	40	0	10	125
Indien AN – Autres	350	10	0	0	45	10	415
Métis – Inuit	0	20	85	35	0	0	140
Métis – Multiple	10	10	0	15	0	0	35
Métis – Autres	10	45	0	0	25	10	90
Inuit – Multiple	0	0	0	0	0	0	0
Inuit – Autres	0	0	10	0	0	0	10
Multiple – Autres	0	0	0	0	0	0	0
Total	2 360	860	170	240	80	55	3 765

Source : Statistique Canada (2004c)

Tableau B-8: Distribution des enfants d'identité ethnique parentale complexe vivant dans une famille de recensement comptant un couple de sexe opposé selon l'identité ethnique déclarée de l'enfant et l'identité ethnique déclarée des parents (type d'union complexe), 0-4 ans, Canada, 2001

Identité ethnique déclarée des parents (type d'union complexe)	Identité ethnique déclarée de l'enfant							Total
	Autochtone				Multiple	Autres	non-Autochtone	
	Indien AN	Métis	Inuit	Inuit				
Indien AN – Métis	1 900	830	0	0	65	0	85	2 880
Indien AN – Inuit	65	0	50	0	25	0	0	140
Indien AN – Multiple	80	0	0	0	0	0	0	80
Indien AN – Autres	195	10	0	0	0	10	0	215
Métis – Inuit	0	15	65	0	0	0	10	90
Métis – Multiple	20	20	0	0	20	0	0	60
Métis – Autres	10	10	0	0	0	30	10	60
Inuit – Multiple	0	0	0	0	10	0	0	10
Inuit – Autres	0	0	0	0	0	10	0	10
Multiple – Autres	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	2 280	895	115	115	140	50	105	3 585

Source : Statistique Canada (2004d)

Tableau B-9 : Distribution des enfants d'identité ethnique parentale complexe vivant dans une famille de recensement comptant un couple de sexe opposé selon l'identité ethnique déclarée de l'enfant et l'identité ethnique déclarée des parents (type d'union complexe), 5-9 ans, Canada, 2001

Identité ethnique déclarée des parents (type d'union complexe)	Identité ethnique déclarée de l'enfant							Total
	Autochtone				Multiple	Autres	non-Autochtone	
	Indien AN	Métis	Inuit					
Indien AN – Métis	1 975	860	0	65	0	50	2 950	
Indien AN – Inuit	75	0	50	25	0	10	160	
Indien AN – Multiple	35	20	0	15	0	0	70	
Indien AN – Autres	290	35	0	0	0	10	335	
Métis – Inuit	0	30	50	10	0	0	90	
Métis – Multiple	0	50	0	35	0	0	85	
Métis – Autres	0	10	0	0	35	0	45	
Inuit – Multiple	0	0	0	0	0	0	0	
Inuit – Autres	0	0	0	0	10	0	15	
Multiple – Autres	0	0	0	0	0	0	0	
Total	2 375	1 005	100	150	45	70	3 745	

Source : Statistique Canada (2004d)

Annexe 6

**Distribution de la population canadienne
selon le groupe d'âge et le groupe autochtone,
Canada, 1996 et 2001**

Tableau C-1 : Distribution de la population selon les groupes autochtones, par groupes d'âge, Canada, 1996

Groupes autochtones	Groupes d'âge				
	Total	- de 15 ans	15-24 ans	25-44 ans	45 ans et +
Population totale	28 528 125	5 899 205	3 849 025	9 324 350	9 455 550
Population non autochtone	27 729 115	5 618 780	3 706 235	9 080 735	9 324 360
Population autochtone	799 010	280 415	143 795	243 610	131 190
<i>Indien AN</i>	<i>529 035</i>	<i>192 535</i>	<i>94 750</i>	<i>158 300</i>	<i>83 460</i>
<i>Métis</i>	<i>204 115</i>	<i>64 190</i>	<i>37 380</i>	<i>65 360</i>	<i>37 180</i>
<i>Inuit</i>	<i>40 225</i>	<i>16 510</i>	<i>7 600</i>	<i>10 865</i>	<i>5 235</i>
<i>Multiple</i>	<i>6 415</i>	<i>2 040</i>	<i>1 170</i>	<i>2 025</i>	<i>1 185</i>
<i>Autres Autochtone</i>	<i>19 215</i>	<i>5 150</i>	<i>2 890</i>	<i>7 060</i>	<i>4 115</i>

Source : Statistique Canada (1998)

Tableau C-2 : Distribution de la population selon les groupes autochtones, par groupes d'âge, Canada, 2001

Groupes autochtones	Groupes d'âge				
	Total	- de 15 ans	15-24 ans	25-44 ans	45 ans et +
Population totale	29 639 035	5 737 675	3 988 195	9 047 175	10 865 985
Population non autochtone	28 662 725	5 413 715	3 819 135	8 752 770	10 677 105
Population autochtone	976 305	323 955	169 065	294 405	188 880
<i>Indien AN</i>	<i>608 850</i>	<i>213 530</i>	<i>103 755</i>	<i>180 325</i>	<i>111 255</i>
<i>Métis</i>	<i>292 305</i>	<i>84 695</i>	<i>52 265</i>	<i>91 845</i>	<i>63 510</i>
<i>Inuit</i>	<i>45 075</i>	<i>17 465</i>	<i>8 255</i>	<i>12 870</i>	<i>6 480</i>
<i>Multiple</i>	<i>6 665</i>	<i>2 130</i>	<i>1 135</i>	<i>1 920</i>	<i>1 475</i>
<i>Autres Autochtone</i>	<i>23 415</i>	<i>6 150</i>	<i>3 660</i>	<i>7 455</i>	<i>6 160</i>

Source : Statistique Canada (2003a)

Annexe 7

Tableaux complémentaires

Tableau D-1 : Variations pour la période intercensitaire 1996-2001 de la distribution des effectifs d'identité ethnique parentale complexe selon l'identité ethnique déclarée de l'enfant et l'identité ethnique déclarée des parents (type d'union complexe), cohorte des 0-4 ans au moment du recensement de 1996, Canada

Identité ethnique déclarée des parents (type d'union complexe)	Identité ethnique déclarée de l'enfant							Total
	Autochtone				non-Autochtone		Total	
	Indien AN	Métis	Inuit	Autres	Multiple	Autres		
Indien AN – Métis	135	95	0	-10	10	-10	25	255
Indien AN – Inuit	0	0	-25	0	-10	0	10	-25
Indien AN – Multiple	-30	10	0	0	-25	0	-10	-55
Indien AN – Autres	-60	25	0	-45	0	0	0	-80
Métis – Inuit	0	10	-35	0	-25	0	0	-50
Métis – Multiple	-10	40	0	0	20	0	0	50
Métis – Autres	-10	-35	0	10	0	10	-10	-45
Inuit – Multiple	0	0	0	0	0	0	0	0
Inuit – Autres	0	0	-10	10	0	0	0	0
Multiple – Autres	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	25	145	-70	-35	-30	-35	15	50

Source : Tableaux B-7 et B-9

Tableau D-2 : Distribution relative (%) des enfants selon l'identité déclarée des parents (type d'union), identité ethnique déclarée de l'enfant, 5-9 ans, Canada, 2001

Identité ethnique déclarée des parents (type d'union)		Identité ethnique déclarée de l'enfant				
		Autochtone				non-Autochtone
		Indien AN	Métis	Inuit	Multiple - Autres	
Endogame	Indien AN	61,6	0,4	-	2,7	0,0
	Métis	0,2	20,4	0,2	0,6	0,0
	Inuit	-	-	78,4	-	0,0
	Multiple – Autres	0,0	-	-	27,8	0,0
	non-Autochtone	3,8	6,1	3,0	14,8	98,9
Mixte	Indien AN – non-Autochtone	27,9	<u>5,5</u>	0,2	8,9	0,5
	Métis – non-Autochtone	0,5	61,5	0,2	1,5	0,5
	Inuit – non-Autochtone	0,1	0,1	15,6	0,6	0,0
	Multiple – Autres – non-Autochtone	0,2	0,5	-	31,7	0,1
Complexe	Indien AN – Métis	4,7	4,7	-	3,8	0,0
	Indien AN – Inuit	0,2	-	1,1	1,5	0,0
	Indien AN – Multiple – Autres	0,8	0,3	-	0,9	0,0
	Métis – Inuit	-	0,2	1,1	0,6	-
	Métis – Multiple – Autres	-	0,3	-	4,1	-
	Inuit – Multiple – Autres	-	-	-	2,1	-
	Multiple – Autres	-	-	-	-	-
Total (n)		100 (42 095)	100 (18 430)	100 (4 350)	100 (1 690)	100 (1 522 195)

Source : Tableaux B-3, B-6 et B-9

Tableau D-3 : Variations pour la période intercensitaire 1996-2001 de la distribution relative (%) des enfants selon l'identité déclarée des parents (type d'union), identité ethnique déclarée de l'enfant, cohorte des 0-4 ans au moment du recensement de 1996, Canada

Identité ethnique déclarée des parents (type d'union)		Identité ethnique déclarée de l'enfant				
		Autochtone				non-Autochtone
		Indien AN	Métis	Inuit	Multiple - Autres	
Endogame	Indien AN	- 3,8	- 0,1	-	- 1,4	0,0
	Métis	- 0,1	- 4,6	0,0	0,6	0,0
	Inuit	-	-	1,7	-	0,0
	Multiple – Autres	0,0	-	-	- 1,3	0,0
	non-Autochtone	1,9	3,5	1,3	9,7	- 0,3
Mixte	Indien AN – non-Autochtone	1,9	<u>- 2,6</u>	0,0	- 1,7	0,1
	Métis – non-Autochtone	0,2	4,9	0,0	- 1,9	0,2
	Inuit – non-Autochtone	0,1	0,0	- 1,6	0,6	0,0
	Multiple - Autres – non-Autochtone	- 0,2	0,5	-	1,9	0,0
Complexe	Indien AN – Métis	0,1	- 1,1	-	- 0,7	0,0
	Indien AN – Inuit	0,0	-	- 0,6	- 0,9	0,0
	Indien AN – Multiple – Autres	- 0,2	0,1	-	- 4,9	0,0
	Métis – Inuit	-	0,0	- 0,8	- 1,8	-
	Métis – Multiple – Autres	- 0,0	- 0,1	-	1,4	- 0,0
	Inuit – Multiple – Autres	-	-	- 0,2	2,1	-
Total (n)		0 (2 015)	0 (5 205)	0 (- 130)	0 (230)	0 (- 19 085)

Source : Tableaux B-1, B-3, B-4, B-6, B-7 et B-9

Annexe 8

**Explications concernant notre présomption selon laquelle
la mobilité ethnique intragénérationnelle affecte l'analyse
longitudinale de la mobilité ethnique intergénérationnelle**

Au Canada, dans les recensements, l'identité ethnique d'une personne est déclarée généralement pour la première fois lorsque cette personne est recensée au sein du groupe d'âge 0-4 ans. Aussi, la mobilité ethnique intergénérationnelle mesurée grâce à ce groupe d'âge est celle qui est soumise à un minimum d'interférences provenant des autres phénomènes démographiques. À cet effet, lors de la deuxième partie de notre analyse des résultats (chapitre 4), nous avons effectué une analyse longitudinale de la mobilité ethnique intergénérationnelle afin de déterminer si la mesure du phénomène était sensiblement stable d'un recensement à l'autre pour une même cohorte. Pour ce faire, nous avons comparé, pour la cohorte des 0-4 ans recensés en 1996, la mobilité ethnique intergénérationnelle mesurée aux recensements de 1996 (les 0-4 ans) et de 2001 (les 5-9 ans).

Lors de cette comparaison, nous nous sommes intéressés aux variations de la distribution des effectifs de la cohorte des 0-4 ans au moment du recensement de 1996 selon leurs identités ethniques parentale et déclarée. En observant attentivement le tableau IV.1, nous en sommes venus à présumer que certaines variations étaient dues en partie aux interférences de la *mobilité ethnique intragénérationnelle*; certains parents et/ou enfants auraient changé d'identité déclarée. Nous en sommes venus à supposer la présence des interférences de ce phénomène démographique du fait que les effectifs totaux de la cohorte n'ont diminué que de 11 765, alors que ceux des identités parentales mixte et non autochtone ont respectivement augmenté et baissé de 8 745 et de 21 025 individus.

En général, les variations que nous avons vues auraient dû être attribuables aux autres phénomènes démographiques tels que la mortalité, la migration et la divortialité. Au cours de cette section, nous expliquerons en détail comment nous en sommes venus à présumer la présence de la mobilité ethnique *intragénérationnelle* dans l'analyse longitudinale de la mobilité ethnique intergénérationnelle pour la cohorte des 0-4 ans au moment du recensement de 1996. La démarche que nous avons adoptée est celle que Guimond (1999, 2003a et 2003b) a utilisée pour montrer la présence de la mobilité ethnique chez les populations autochtones, c'est-à-dire le raisonnement par l'absurde.

Ainsi, nous regarderons tour à tour tous les phénomènes démographiques et éléments qui auraient pu contribuer à ce que les variations d'effectifs soient telles que nous les avons vues au tableau IV.1. De ceci, nous en arriverons à la conclusion pure et simple que, sans la présence de la mobilité ethnique *intragénérationnelle*, il serait impossible d'expliquer entièrement certaines variations d'effectifs.

1- La population cible

Comme nous venons de le mentionner, les variations d'effectifs pour la période intercensitaire 1996-2001 à avoir retenu notre attention au tableau IV.1 sont celles concernant les effectifs totaux de la cohorte et les identités parentales mixte et non autochtone. Outre ces trois variations, il y a celle concernant les enfants d'identité déclarée non autochtone dont la diminution est de 19 085 personnes.

À priori, cette dernière variation pourrait nous sembler non significative en comparaison aux effectifs totaux d'identité déclarée non autochtone puisqu'ils constituent plus de 95 % de la population totale des enfants de moins de cinq ans vivant dans une famille comptant un couple de sexe opposé en 1996 (tableau III.2). Toutefois, en terme relatif, cette variation représente un taux de sortie nette⁴³ de près de 12,4 ‰ (19 085 / 1 541 280; tableaux IV.1 et B-1). Ainsi, pour les besoins de notre exposé, nous travaillerons à partir du fait que, pour la cohorte des 0-4 ans au moment du recensement de 1996, les effectifs d'identité déclarée non autochtone ont diminué de 12,4 ‰ lors de la période intercensitaire canadienne 1996-2001.

⁴³ Ici, nous avons eu recours à l'expression « sortie nette » pour désigner le **nombre net** d'effectifs ayant pu sortir du champ d'observation (les enfants d'identité déclarée non autochtone de la cohorte des 0-4 ans au moment du recensement de 1996 vivant dans une famille comportant un couple de sexe opposé) d'une manière quelconque (décès de l'enfant, immigration, émigration, dissolution de l'union par divorce ou par décès d'un parent, mise en union, variation du sous-dénombrement net, ...).

2- La mortalité

Le premier phénomène démographique que nous devons considérer pour notre démarche est la mortalité. Le problème qui se pose est que nous travaillons avec une cohorte (analyse longitudinale), alors que les tables de mortalité publiées par Statistique Canada (1989, 1995 et 2002c) relèvent de l'analyse transversale. Pour y remédier, nous estimerons le taux de mortalité dont nous avons besoin (taux de mortalité entre 0-4 ans et 5-9 ans) à l'aide du quotient perspectif qui s'obtient par la formule suivante :

$$1 - ({}_5L_5 / {}_5L_0)$$

où ${}_5L_5$ et ${}_5L_0$ correspondent aux années vécues respectivement entre 0 et 5 ans, puis entre 5 et 10 ans par les effectifs d'une cohorte fictive.

Grâce aux valeurs concernant les années vécues par les 0-4 ans et les 5-9 ans que nous retrouvons dans les tables de mortalité du Canada (Statistique Canada, 1989, 1995 et 2002c), nous voyons au tableau E-1 que, autant pour les hommes que pour les femmes, le taux de mortalité entre 0 et 5 ans, puis entre 5 et 10 ans est toujours inférieur à 1,83 ‰. Même s'il nous semble que le taux de mortalité entre 0-4 ans et 5-9 ans tend à s'approcher de plus en plus de 1 ‰, nous supposons que, pour la période 1996-2001, le taux de mortalité entre les groupes d'âge 0-4 ans et 5-9 ans est de 2,0 ‰. Si nous le retranchons du taux de sortie nette de 12,4 ‰ des effectifs d'identité déclarée non autochtones, nous nous retrouvons avec un premier taux résiduel de sortie nette de 10,4 ‰.

Tableau E-1 : Taux de mortalité (‰) de 0-4 ans à 5-9 ans calculé par la formule du quotient perspectif, selon le sexe, Canada, 1985-1987, 1990-1992, 1995-1997

Période		1985-1987	1990-1992	1995-1997
Sexe	Hommes	1,83	1,40	1,15
	Femmes	1,46	1,08	1,06

Source : Statistique Canada 1989, 1995 et 2002c

À présent, nous devrions tenir compte de la mortalité des parents. Or, nous en ferons abstraction grâce à l'hypothèse suivante : *advenant que l'un des parents décède, mettant ainsi fin à l'union, ce cas de dissolution d'union peut être traité comme s'il s'agissait d'un divorce*. Notons que, dans un cas comme dans l'autre (décès d'un parent ou divorce), l'enfant ne se retrouve plus dans une famille comportant un couple de sexe opposé, mais bien dans une famille monoparentale, ce qui a pour effet de le faire sortir de notre champ d'observation.

3- La migration

Après la mortalité, le deuxième phénomène démographique qui peut affecter l'analyse longitudinale de la mobilité ethnique intergénérationnelle est la migration. Pour le Canada, la migration nette est positive, c'est-à-dire que l'immigration est plus élevée que l'émigration. Pour nous, afin que la migration puisse expliquer en partie le taux résiduel de sortie nette de 10,4 % obtenu précédemment, il est nécessaire que la migration nette soit négative. Dans le cas contraire, le taux résiduel de sortie nette augmenterait, ce qui serait contraire à ce que nous désirons ici, c'est-à-dire que la baisse des effectifs d'identité déclarée non autochtone de la cohorte des 0-4 ans au moment du recensement de 1996 est due en partie aux interférences de la migration.

Si nous regardons les données figurant au tableau E-2, tableau qui nous présente la répartition des effectifs de moins de 15 ans de la population canadienne selon le groupe d'âge pour les recensements de 1996 et de 2001, nous voyons que les effectifs

Tableau E-2 : Population de moins de 15 ans selon le groupe d'âge, Canada, recensements de 1996 et 2001

Année de recensement	Groupes d'âge		
	0-4 ans	5-9 ans	10-14 ans
1996	1 917 825	1 990 015	1 993 440
2001	1 696 285	1 976 140	2 053 115

Source : Statistique Canada (2002a)

*effectifs totaux*⁴⁴ de la cohorte des 0-4 ans au moment du recensement de 1996 augmentent. Alors qu'ils ne sont que 1 917 825 en 1996, ils sont 1 976 140 en 2001, ce qui correspond à une croissance nette de 58 315 individus. Les trois seuls phénomènes démographiques qui peuvent expliquer cette croissance nette sont la migration nette et les décès, en plus de la variation du sous-dénombrement net.

Puisque nous aborderons la question de la variation du sous-dénombrement net un peu plus loin, nous pouvons dès lors l'exclure de la croissance nette des effectifs *effectifs totaux* de la cohorte des 0-4 ans au moment du recensement de 1996. Ainsi, les seuls éléments qui peuvent expliquer la croissance nette de 58 315 individus sont l'immigration, l'émigration et les décès. Pour ce dernier, nous supposons que le nombre de décès est nul, donnant ainsi une migration nette égale à 58 315⁴⁵.

Étant donné que nous avons dit un peu plus haut que la migration nette des enfants d'identité déclarée non autochtone se doit d'être négative, il s'ensuit que la migration nette des enfants d'identité déclarée autochtone doit être positive. En effet, si nous décomposons la migration nette totale selon l'identité déclarée des individus, nous obtenons la formule suivante :

$$\textit{Migration nette totale} = \textit{Migration nette non autochtone} + \textit{Migration nette autochtone}$$

Or, Guimond (2003b) a dit que, « en pratique, la contribution de la migration internationale à la croissance de la population [autochtone] peut être considérée comme nulle ». Par conséquent, nous pouvons présumer qu'elle l'est aussi lorsque nous nous intéressons aux enfants autochtones d'une cohorte donnée telle que celle des 0-4 ans au

⁴⁴ Notons qu'il s'agit ici des **effectifs totaux** de la cohorte des 0-4 ans au moment du recensement de 1996. Les enfants ne vivant pas dans une famille comportant un couple de sexe opposé (les enfants vivant dans les familles monoparentales, les enfants vivant avec leur(s) grand(s)-parent(s) et les enfants vivant avec des personnes apparentées ou non) y sont inclus.

⁴⁵ Il peut paraître étonnant de voir que nous faisons ici l'hypothèse que le nombre de décès est nul puisque nous avons traité de la mortalité au point précédent. Or, tenir compte de la mortalité a pour effet d'accroître la migration nette, ce que nous ne voulons aucunement. En effet, la formule permettant d'obtenir la croissance nette des effectifs d'une cohorte entre deux moments dans le temps (t et $t + n$) est $P_{t+n} - P_t = \text{Immigration} - \text{Émigration} - \text{Décès}$. Donc, pour qu'une croissance nette puisse demeurer la même advenant que le nombre de décès augmente, il faut que la migration nette (Immigration - Émigration) augmente.

moment du recensement de 1996. Néanmoins, Guimond (2003b) mentionne aussi que, pour les périodes intercensitaires 1986-1991 et 1991-1996, l'immigration autochtone n'a jamais été supérieure à 3 000 (Clatworthy, 1994; Statistique Canada, Recensement de 1996, totalisations spéciales; cités par Guimond, 2003b). Si nous faisons l'hypothèse que la migration nette autochtone pour les enfants appartenant à la cohorte des 0-4 ans au moment du recensement de 1996 s'élève à 3 500 personnes, il s'ensuit que la migration nette non autochtone est non seulement positive, mais elle s'établit à 54 815.

Nous venons de voir que la migration nette des enfants d'identité déclarée non autochtone pour les effectifs *totaux* de la cohorte des 0-4 ans au moment du recensement de 1996 est de 54 815 individus. Cependant, nous devons déterminer quels sont les enfants ayant immigré au Canada qui ont été recensés dans une famille comportant un couple de sexe opposé de ceux vivant dans une autre situation familiale (monoparental, grands-parents, personnes apparentées ou non). Pour ce faire, les tableaux E-3 et E-4 fournissent, pour 1996 et 2001, la distribution des enfants de moins 15 ans dans les familles de recensements selon le groupe d'âge et la structure de la famille. Nous voyons alors que plus de 81,4 % des effectifs *totaux* de la cohorte des 0-4 ans au moment du recensement de 1996 vivent dans une famille comportant un couple de sexe opposé.

Pour notre part, nous supposerons que la migration nette des enfants d'identité déclarée non autochtone se répartit également entre les enfants vivant dans une famille comptant un couple de sexe opposé et ceux ne vivant pas dans une telle famille. Ainsi, la migration nette des enfants d'identité déclarée non autochtone et vivant dans une famille comportant un couple de sexe opposé serait d'environ 27 400. Par rapport aux effectifs initiaux, cette migration nette positive représente un taux d'entrée nette de 17,8 ‰. Ajouté au 10,4 ‰ obtenu précédemment, nous nous retrouvons avec un taux résiduel de sortie nette s'élevant maintenant à 28,2 ‰.

Tableau E-3 : Enfants de moins de 15 ans dans les familles de recensement dans les ménages privés, selon le groupe d'âge et la structure de la famille, pour le Canada, 1996

Groupe d'âge	Familles avec conjoints		Familles monoparentales			Total
	Couples mariés	Couples en unions libres	Total	Parent de sexe féminin	Parent de sexe masculin	
0-4 ans	1 319 970	280 550	1 600 520	236 720	20 955	1 858 205
5-9 ans	1 432 650	186 320	1 618 970	291 605	40 080	1 950 650
10-14 ans	1 464 095	135 635	1 599 735	297 410	55 970	1 953 115
Total	4 216 270	602 505	4 819 225	825 735	117 010	5 761 970

Source : Statistique Canada (2002b)

Tableau E-4 : Enfants de moins de 15 ans dans les familles de recensement dans les ménages privés, selon le groupe d'âge et la structure de la famille, pour le Canada, 2001

Groupe d'âge	Familles avec conjoints		Familles monoparentales			Total
	Couples mariés	Couples en unions libres	Total	Parent de sexe féminin	Parent de sexe masculin	
0-4 ans	1 138 295	291 290	1 429 585	225 215	31 085	1 685 885
5-9 ans	1 345 010	250 455	1 595 470	312 275	53 400	1 961 140
10-14 ans	1 433 080	191 170	1 624 245	335 460	71 590	2 031 295
Total	3 916 390	732 910	4 649 300	872 945	156 070	5 678 320

Source : Statistique Canada (2002b)

4- La divortialité, la nuptialité et la remise en union

Outre la mortalité et la migration, la divortialité est un autre phénomène démographique ayant pu contribuer à ce que les effectifs d'identités déclarée non autochtone de la cohorte des 0-4 ans au moment du recensement de 1996 diminuent. En comparant les nombres apparaissant aux tableaux E-3 et E-4 dont l'arrière-plan a été ombragé, nous voyons que, comparativement à 1996, il y a 5 050 enfants de moins en 2001 qui vivent dans une famille comportant un couple de sexe opposé. Étant donné que cette baisse n'est, en fait, qu'une diminution nette (il faut tenir compte des interactions entre la divortialité et la nuptialité), il se pourrait que les interférences de la nuptialité sur la mesure de la divortialité concernent en majorité les enfants d'identité déclarée autochtone, de sorte que la décroissance des effectifs d'identité déclarée non autochtone soit due en partie à la divortialité.

Pour qu'il en soit ainsi, nous supposons alors que toutes les variations positives qui se trouvent au sein du tableau IV.1 sont dues exclusivement à la nuptialité; nous excluons les variations d'effectifs négatives en supposant qu'elles sont dues à la mortalité, à la migration et à la variation du sous-dénombrement net. Donc, en supposant qu'il y ait 11 810 enfants de plus en 2001 qui vivent dans une famille comportant un couple de sexe opposé ($11\ 810 = 10 + 25 + 45 + 465 + 10 + 190 + 10 + 80 + 5 + 25 + 145 + 15 + 1\ 380 + 3\ 810 + 160 + 3\ 565 + 865 + 775 + 55 + 15 + 160$; tableau IV.1), il en résulte que la diminution du nombre d'enfants d'identité déclarée non autochtone due à la dissolution d'unions s'élève à 16 860 ($-5\ 050 - 11\ 810$). Par rapport aux effectifs initiaux, cette diminution représente un taux de sortie de 10,9 ‰. En retranchant ce taux de sortie au taux résiduel de sortie nette de 28,2 ‰ du point précédent, nous nous retrouvons avec un taux résiduel de sortie nette s'élevant maintenant à 17,3 ‰.

Lorsque nous avons regardé la mortalité et ses interférences sur l'analyse longitudinale de la mobilité ethnique intergénérationnelle, nous avons fait abstraction de la mortalité concernant les parents en spécifiant que s'il y avait décès de leur part, il y aurait alors dissolution de l'union, ce qui entraînerait que l'enfant ne ferait plus partie de

nos observations. Or, même s'il y avait une dissolution de l'union pour cause de décès ou de divorce, il se pourrait tout aussi bien qu'il y ait, au cours de la même période intercensitaire, une remise en union de la part du parent devenu monoparental. Puisque nous devons envisager toutes les possibilités d'interactions entre la divortialité et la nuptialité, nous devons considérer toute remise en union qui est survenue au cours de la même période intercensitaire que la dissolution de l'union.

Lorsqu'il y a une remise en union, seules deux possibilités peuvent survenir : la nouvelle union formée procure (ou ne procure pas) à l'enfant la même identité ethnique parentale que celle de l'union précédente⁴⁶. Si l'identité ethnique parentale demeure la même, nous ne saurons aucunement s'il y a eu une remise en union puisque les identités parentale et déclarée de l'enfant n'auront pas changé. Par contre, si l'identité parentale de l'enfant n'est pas la même, nous observons seulement qu'il y a, pour les enfants d'une identité déclarée donnée, un enfant d'identité parentale Y de moins, mais un enfant d'identité parentale Z de plus. En d'autres mots, en excluant toute mobilité ethnique *intragénérationnelle*, le nombre d'enfants d'identité déclarée X ne peut pas varier même s'il y a modification de l'identité parentale de certains d'entre eux pour cause de *divortialité – remise en union* de la part de leurs parents au cours de la même période intercensitaire.

Donc, comme nous venons de le voir, le fait qu'un enfant soit au cœur d'une dissolution d'union et d'une remise en union au cours de la même période intercensitaire n'affecte que partiellement l'analyse longitudinale de la mobilité ethnique intergénérationnelle. En l'absence totale de mobilité ethnique *intragénérationnelle*, seuls les effectifs des identités parentales peuvent varier à cause de la *divortialité – remise en union*, et non pas ceux des identités déclarées.

⁴⁶ Notons que tous les individus impliqués dans une remise en union (les deux adultes et l'enfant), ne peuvent avoir effectué une mobilité ethnique *intragénérationnelle* durant la période intercensitaire. Rappelons que le travail que nous faisons dans la présente section a pour but de nier le fait que les interférences de la mobilité ethnique *intragénérationnelle* affectent l'analyse longitudinale de la mobilité ethnique intergénérationnelle.

5- Le sous-dénombrement net

Les phénomènes démographiques que sont la mortalité, la migration et la divortialité n'étant pas parvenus à expliquer entièrement la diminution intercensitaire des effectifs d'identités déclarée non autochtone, nous devons chercher des interférences autres que celles provenant des phénomènes démographiques. Puisque les données avec lesquelles nous travaillons proviennent des recensements canadiens, il se pourrait que la variation du sous-dénombrement net soit en cause. En effet, le sous-dénombrement net s'est élevé à 2,99 % en 2001 (Statistique Canada, 2004b), alors qu'il était de 2,45 % en 1996 (Statistique Canada, 1999c). Cependant, si nous nous intéressons au sous-dénombrement net selon certaines caractéristiques de la population, nous obtenons une toute autre réalité, réalité qui voudrait que les données de 2001 soient parfois plus précises que celles de 1996.

Le premier sous-dénombrement net dont nous devons tenir compte est celui concernant les unions (couple légalement marié ou en union libre), et plus particulièrement les parents qui les composent. Au regard des données publiées par Statistique Canada, il s'avère que le nombre d'adultes en union à ne pas avoir été recensés a été plus élevé en 2001 qu'en 1996, différence qui est de 7 685 plus précisément (236 196 – 228 511; Statistique Canada, 1999c, p. 18; Statistique Canada, 2004b, p. 23). Bien qu'il s'agit là de personnes et non pas de couples, qu'elles aient des enfants âgés de moins de 5 ans ou non en 1996, nous supposons que ce nombre (7 685) correspond à une diminution du nombre d'enfants d'identité déclarée non autochtone.

Outre celui concernant les unions, un autre sous-dénombrement net à examiner est celui des effectifs de la cohorte des 0-4 ans au moment du recensement de 1996 vivant dans une famille comportant un couple de sexe opposé. Puisqu'il n'existe aucun sous-dénombrement net pour cette sous-population, nous ferons l'hypothèse que *le sous-dénombrement net des effectifs totaux de la cohorte des 0-4 ans au moment du*

recensement de 1996 correspond à celui des effectifs de cette même cohorte vivant dans une famille comportant un couple de sexe opposé.

Au regard des informations diffusées par Statistique Canada relativement à la qualité de la couverture des recensements, nous pourrions croire que, pour la cohorte des 0-4 ans au moment du recensement de 1996, la précision du dénombrement des effectifs est plus élevée en 2001 qu'en 1996. En effet, lors de l'exercice de 1996, le taux de sous-dénombrement s'est élevé à 2,29 % (Statistique Canada, 1999c, p.17), comparativement à 1,38 % pour celui de 2001 (Statistique Canada, 2004b, p. 21). Toutefois, ce dernier taux se rapporte sous-dénombrement net des 5-14 ans, et non pas seulement à celui des 5-9 ans; le sous-dénombrement net des 10-14 ans y est inclus. Afin de faire abstraction de cette combinaison de deux groupes d'âge, nous supposons que le sous-dénombrement net des 5-14 ans n'est imputable qu'aux 5-9 ans, les 10-14 ans ayant été parfaitement dénombrés.

De cette autre hypothèse, nous obtenons que, en terme d'effectifs, les 56 502 personnes qui n'ont pas été dénombrées au sein du groupe d'âge des 5-14 ans (Statistique Canada, 2004b, p. 21) appartiennent toutes au groupe d'âge des 5-9 ans. En tenant compte du fait que, lors du recensement de 1996, le sous-dénombrement net pour le groupe d'âge 0-4 ans était de 44 489 (Statistique Canada, 1999c p. 17), il s'avère que la variation du sous-dénombrement net des effectifs de la cohorte des 0-4 ans au moment du recensement de 1996 est de 12 013 enfants (56 502 - 44 489). Ainsi, seulement par la variation du dénombrement des effectifs de la cohorte, 12 013 enfants ont pu sortir de notre champ d'observation.

Au bout du compte, en combinant les variations de dénombrement des unions et des effectifs de la cohorte des 0-4 ans au moment du recensement de 2001, nous nous retrouvons avec un total de 19 698 enfants (7 685 + 12 013) à ne pas avoir été recensés en 2001, alors qu'ils l'auraient été en 1996. En les rapportant aux effectifs initiaux de la cohorte, la variation du sous-dénombrement net génère à elle seule un taux de sortie nette de l'ordre de 12,8 %. Si nous retranchons ce dernier du taux résiduel de sortie

nette de 17,3 ‰ du point précédent (*La divortialité, la nuptialité et la remise en union*), le nouveau taux résiduel de sortie nette s'élève alors à 4,5 ‰.

6- La mobilité ethnique *intragénérationnelle*

Au début de cette démarche, nous avons un taux de sortie nette pour les enfants d'identité déclarée non autochtone qui s'élevait à 12,4 ‰. Après avoir considéré les interférences provenant de la mortalité, de la migration, de la divortialité – nuptialité et de la variation du sous-dénombrement net, nous avons obtenu un taux résiduel de sortie nette de 4,5 ‰. Puisqu'il nous semble qu'aucun autre phénomène démographique ou une variation d'un quelconque sous-dénombrement net ne peut être en cause, nous en arrivons à la conclusion selon laquelle une partie de la diminution des effectifs d'identité déclarée non autochtone est due aux interférences de la mobilité ethnique *intragénérationnelle*. Ainsi, que ce soit des parents ou des enfants qui ont changé d'identité ethnique durant la période intercensitaire canadienne 1996-2001, nous avons la certitude que ces mobilités ethniques *intragénérationnelles*, en plus d'avoir profité aux populations autochtones, ont affecté l'analyse longitudinale de la mobilité ethnique intergénérationnelle pour la cohorte des 0-4 ans au moment du recensement de 1996.